



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux Etats-Unis	1
La présentation du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1985 par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances	8
Discours budgétaire prononcé par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au Budget ...	14
L'industrie bancaire en mutation - Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, à l'occasion des Journées d'Etudes bancaires	25
La nouvelle mensuration de la frontière germano- luxembourgeoise	27
Conférence du Forex Club Luxembourg consacrée à l'ECU - Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement	29
"International Banking Supervision" - Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouverne- ment	31
La réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles	35
Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouverne- ment	37
Télégrammes	40
Réunion du Comité des Ministres du Benelux à Bruxelles	41
La politique de la santé au Grand-Duché	43

8/1984

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La visite d'Etat aux Etats-Unis d'Amérique de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Répondant à l'invitation du Président des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Ronald Reagan, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'Etat aux Etats-Unis d'Amérique du 13 au 19 novembre 1984.

Rappelons ici que la précédente visite d'Etat aux Etats-Unis d'Amérique avait été faite du 29 avril au 4 mai 1963 par Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Grand-Duc Héritier Jean, sous la présidence de J.F. Kennedy.

En début d'après-midi du 11 novembre 1984 eut lieu à l'aéroport du Findel la cérémonie officielle de départ à laquelle assistèrent les chefs de missions diplomatiques résidant à Luxembourg ainsi que les personnalités luxembourgeoises. Après que Son Altesse Royale le Grand-Duc eut passé la troupe en revue et fait ses adieux aux corps constitués, Leurs Altesses Royales s'embarquèrent à bord d'un avion spécialement aménagé de la compagnie Icelandair assurant le vol régulier à destination de Baltimore.

La visite officielle aux Etats-Unis fut précédée d'une visite et d'un séjour à Williamsburg, ville coloniale restaurée et capitale de la Virginie de 1699 à 1780. Au cours de ce voyage, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accompagnés par une délégation officielle qui comportait les personnalités suivantes: Monsieur Jacques Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, et Madame Jacques Poos, Monsieur Christian Calmes, Maréchal de la Cour, et Madame Christian Calmes, Dame d'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, Monsieur Paul Peters, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Washington, et Madame Paul Peters, Monsieur Jean Dondelinger, Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères, Messieurs Germain Frantz et Jacques Loesch, Chambellans de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Messieurs Paul Faber et Julien Alex, respectivement Chef du Protocole et Directeur des relations économiques internationales et de la coopération au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur André Claude, Directeur du Service Information et Presse, la Colonel Eugène Meunier et le Major Léandre Mignon, aides de camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Arrivés en fin d'après-midi à Baltimore en raison du décalage horaire, Leurs Altesses Royales prirent place à bord de l'avion présidentiel, mis aimablement à leur disposition par le Président des Etats-Unis, à destination de la base aérienne militaire de Williamsburg-Langley d'où elles se rendirent à Williamsburg. Le lendemain, lundi, 12 novembre 1984, la matinée fut consacrée à une visite de la ville de Williamsburg, clôturée par un déjeuner officiel offert en l'honneur des Souverains luxembourgeois par Monsieur Charles H. Longworth, Président de la fondation coloniale de la ville de Williamsburg. Après avoir pris congé de leur hôte, les Souverains ont regagné Washington en fin d'après-midi, tandis que Monsieur Jacques Poos, Vice-

Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, eut des entretiens avec Monsieur William E. Brock, Délégué au Ministère du Commerce.

La journée du 13 novembre 1984

A dix heures du matin eut lieu l'accueil officiel des Souverains luxembourgeois à la Maison Blanche. Sur la pelouse du parc avaient pris place des détachements militaires des différentes armes ainsi que les porte-drapeau de chaque Etat des Etats-Unis d'Amérique. A leur arrivée Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent salués par Monsieur Ronald Reagan, Président des Etats-Unis et Madame Nancy Reagan, qui à leur tour présentèrent Monsieur George Bush, Vice-Président des Etats-Unis, accompagné de son épouse, Monsieur P. Schultz, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, et Madame P. Schultz, ainsi que des proches collaborateurs dont le Général John W. Vessey Jr. et Monsieur Robert McFarlane, responsables de la sécurité nationale. Ensuite Son Altesse Royale le Grand-Duc prit place, avec le Président des Etats-Unis, sur la tribune officielle.

Après que le détachement militaire eut présenté les armes, les hymnes nationaux furent joués, suivis d'une salve de vingt-et-un coups de canon et d'une magnifique parade militaire. Nous reproduisons ici le texte du discours de bienvenue du Président des Etats-Unis d'Amérique et la réponse de Son Altesse Royale le Grand-Duc, prononcés à l'issue de l'impressionnante cérémonie d'accueil à la Maison Blanche:

Discours de Monsieur Ronald Reagan, Président des Etats-Unis d'Amérique

Your Royal Highnesses, on behalf of the American people, Nancy and I welcome you to the United States.

America and Luxembourg are bound together by the golden cords of friendship and family. Beginning more than 100 years ago, thousands of Luxembourgers made the difficult journey across the Atlantic to the shores of the new world. And most traveled far inland, and they played a vital role in settling the plains and forests of Minnesota, Illinois, Iowa and Wisconsin.

Today, in the hearty town of Rolling Stone, Minnesota, people still celebrate your national festivals and speak the language of your country.

It's literally true, Your Highness, that the people of America and Luxembourg are cousins. Yet, perhaps the strongest tie between us is the sturdy bond of common ideals and heritage. For Luxembourg and America share the glorious background of American - or of Western history, I should say, all the lessons that men learned during the centuries - long passage to civilization.

Both our nations cherish tolerance and the rule of law. Both are guided by the will of the majority, while respecting the rights of the minority. Above all, both

our peoples firmly believe that men and women can only achieve peace, prosperity and self-fulfillment when they live in liberty. In the words of Pope John Paul II, "Freedom is given to man by God as a measure of his dignity."

In the past, the people of Luxembourg and America have stood together and fought together in the name of human liberty. Your Highness, you yourself fought side by side with American soldiers at Normandy just 40 years ago. The American Third Army, under General George Patton, played a central part in the liberation of Luxembourg; and in a graveyard outside Luxembourg City, General Patton and more than 5.000 American troops are laid to rest.

Today, Luxembourg and America stand together still. Luxembourg offers stalwart support to the North Atlantic Treaty Organization of which we're both members.

Your nation works tirelessly to keep the Western alliance strong by keeping it vigorous, and, in particular, by promoting a firmly-unioned Europe. Luxembourg hosts the European Investment Bank, the Secretariat of the European Parliament and the Court of Justice.

Just as we have shared the great challenges of the past, so Luxembourg and America share the bright hopes of the future.

Your Highness, our peoples are industrious and innovative. And despite the difficulties that often go with changing economic circumstances, we in America are seeing a sustained economic expansion, while you in Luxembourg are experiencing the growth of new industries and services.

In freedom, our peoples are conquering material need and making breakthroughs that will help millions to lead longer, fuller and happier lives.

Your Highnesses, Luxembourg is a proud and beautiful land, a country of lush forests and dramatic valleys, of rolling farmland and vigorous towns. It is our honor to welcome Luxembourg's beloved Grand Duke and Duchess to America. And it's our hope that while you're here you will come to see some of our own nation's beauty and pride. May your time with us be joyful and rewarding.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Mr. President, ladies and gentlemen, the Grand Duchess and I are deeply moved by your so kind invitation, the warm welcome and the numerous courtesies extended to us and to our party since our arrival in the United States.

Mr. President, this ceremony has for me a particular significance. How indeed could I forget that more than 40 years ago, in February 1941, I had the pleasure to accompany my mother, Grand Duchess Charlotte, and my late father as personal guests of President and Mrs. Roosevelt at the White House.

In bitter times, when the independence of our small country was at stake, we found comfort and guidance from a great President whose determination and leadership ultimately led to the final victory and recovery of democracy and freedom.

It was indeed a long and painful way to go before the United States and Allied forces hit the beachheads of Normandy on June 6th, 40 years ago. The marble crosses, thousands in number, reminded us both, and the other heads of Allied countries assembled at the Normandy memorials in June, of their sacrifice.

We pledge never to forget their example. And I assure you that this promise is shared by all my fellow Luxembourgers, linked by a particularly strong bond to the men who gave their utmost during the Battle of the Bulge. More than 5.000 rest forever in our soil, with one of the great American soldiers, George S. Patton.

Restoring peace and democracy was certainly not an easy venture. It appeared, however, that preserving them would be even harder and more challenging, and would certainly have been impossible without the commitment of the United States.

The American engagement in Europe has provided the foundation for one of the longest periods of peace and prosperity our continent has ever enjoyed, enabling to a large extent, our countries to build the European Community.

And I recall in this respect, Mr. President, the declaration you made at Bonn in your speech on June 9th, 1982: "Europe's shores are our shores. Europe's borders are our borders. We will stand with -- in defense of our heritage of liberty and dignity." We thank you for this statement and are pleased to assure that the fundamental values of the Atlantic Alliance remain unchallenged on both sides of the Atlantic.

The links of my country with America are manifold. They go back to times more than a century and a half ago when many of my countrymen immigrated to the north and northwestern regions. We are very proud of the fact that our blood keeps circulating in American veins and that your country has been also built up by the labor of my compatriots.

Yet, these ties have deepened since the last war. For some decades now, this ties of political life and of military defense have steadily strengthened. For about 20 years, economic realities of every kind provide us with an American presence in Luxembourg.

My countrymen and I are very proud of the links which, thus, unite the smallest country of the European community to the great American nation. Such is the message I should like to transmit to you, Mr. President, with all my congratulations and best wishes for your new Presidency.

La cérémonie fut suivie d'un entretien entre Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Président des Etats-Unis d'Amérique au salon ovale de la Maison Blanche, tandis que Son Altesse Royale le Grande-Duchesse avait un entretien privé avec Madame Nancy Reagan.

Ensuite les Souverains luxembourgeois furent les hôtes du Secrétaire d'Etat, Monsieur P. Schultz et de son épouse au Département d'Etat. Lors du déjeuner offert à cette occasion, une allocution fut prononcée par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Mr. Secretary,
Ladies and Gentlemen,

I am happy to have this occasion to tell you how impressed we were by the warm welcome we have received.

ved this morning in the Nation's Capital. We are most grateful to the President and Mrs. Reagan, for all their kindnesses and personal attentions, and to you, Mr. Secretary, and Mrs. Schultz, who are so graciously hosting us today. For all this the Grand Duchess and I express our appreciation.

On this occasion dedicated to the traditional friendship of our two nations, marked by a longstanding partnership and mutual respect, extended remarks on the upheavals of our times would undoubtedly be out of place.

Let me, however, mention briefly a few aspects of world affairs which concern us because they are European matters.

In the decade of "global economy" and "global responsibilities" and in a period of economic turmoil especially in Europe, our Countries may have been perceived as incapable or unwilling of sharing the burden of partnership in the Alliance and even of feeling at ease in some sort of "comfort of Dependency".

Of course, I know of no alliance of free nations which does not have at one time or another differences of opinion.

Voices even sounded that these differences might be the symptom of some sort of structural and thus chronic disarray.

Yet things worked out quite differently. The so-called "psychological gap" has not seriously affected our partnership. Responsive political and economic decisions strengthening the Alliance were made and the pursuit of common principles made it possible to preserve our way of life and to refrain from protectionist impulses. Who could ignore, Mr. Secretary, the personal share you took in this successful endeavor?

Concerning my country, the Alliance is a solid engagement to which we are loyally committed, as we also are to your people, who forty years ago, restored our liberty.

Mr. Secretary, Ladies and Gentlemen, may I ask you to join me in a toast to the President of the United States.

Après le déjeuner, les Souverains luxembourgeois consacrerent leur après-midi à des visites guidées de galeries de peinture de Washington, tandis que Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, fut reçu au Département d'Etat pour un entretien. En fin d'après-midi, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut reçu par Monsieur Caspar Weinberger, Secrétaire à la Défense Nationale.

Dans la soirée eut lieu à la Maison Blanche un brillant dîner officiel offert par le Président des Etats-Unis d'Amérique en l'honneur des Souverains luxembourgeois. Nous reproduisons ci-après les textes des discours prononcés cette occasion:

Discours de Monsieur Ronald Reagan, Président des Etats-Unis d'Amérique

Your Royal Highnesses, excellencies and ladies and gentlemen, yesterday the people of Luxembourg mar-

ked a great day in the life of their nation, the 20th anniversary of the ascension to the throne of his Royal Highness Grand Duke Jean. Your Highness, on behalf of all Americans, permit me to give you and your people our heartfelt congratulations.

It's a deep honor to welcome you to the White House as you begin your visit to our country. Permit me to add that when you reach California, Nancy and I would like you to give that great state our love - - you see, as the result of a certain political exercise that concluded a week ago, it looks as though we won't be living back there for - - oh, maybe not until 1989.

Luxembourg possesses a thousand years and more of national history. It's a beautiful and varied land, ranging from the forests and hills of the north to the fertile plains of the south. It's a prosperous country with a mighty steel industry and dozens of new industries and services gathering strength. And it's a nation of self confidence and charm with a gracious way of life based on an abiding love of family and freedom. Luxembourg is a proud and alluring country.

Yet, Luxembourg acquires still greater strength and vitality as an active member of the family of nations. It was a founder of both the North Atlantic treaty organization and the European Community. In your free and fair world trade, Luxembourg has set an example for all nations to follow and shown the world that prosperity comes not with less but with more international trade.

Individual Luxembourgers have rendered outstanding diplomatic services. Robert Schuman, one of the leading advocates of a united Europe, was a native of your country. Joseph Bech was instrumental in bringing the European coal and steel community to Luxembourg in 1951. And men like Gaston Thorn and Pierre Werner have played memorable roles in world diplomacy.

Over the years, relations between Luxembourg and the United States have been those of close and abiding friends. We view with the deepest respect your contributions to NATO, including the registration of Awacs aircraft and your splendid efforts during the Reforger exercises. And we look forward to consulting closely with your government when Luxembourg assumes the presidency of the council of the European Community during the latter half of next year.

Your Highnesses, we in the United States are convinced that the western world faces a future of strength and prosperity. In recent years, the western allies have stood together against the bluff and bluster of our adversaries and become more firmly united than ever. And although all of us have passed through difficult periods of economic adjustment, many of our basic industries are becoming more efficient and breakthroughs in high technology and other new fields are leading our nations into a time of sustained growth. For Luxembourg, America and so many other free nations, today our future promises not stagnation and decline, but opportunity and hope.

And tonight, as we look to the future, it's fitting to remain mindful of our past. Forty years ago, your Highness, Americans and Luxembourgers fought side by side to liberate your nation. Throughout America today, there are thousands of men who can still recall the tear-streaked faces of your people when they realized that at long last they were free.

To me, the most memorable story is about a strapping young American named George Mergenthaler. For several weeks, George was stationed in the village of Eschweiler in world war II. He had a winning personality and before long, the good people of Eschweiler took him into their homes and hearts. They told him what life in the village had been like before the war and then during the Nazi occupation. And George, in turn, opened his heart. He told the people that he was an only son, told them all his hopes for when the war was over. And in those few weeks, a deep bond formed between the people of that ancient village and the aimable young Yankee.

Some time afterward, the people of Eschweiler learned that George had taken part in a fierce battle on the plains between Luxembourg and Belgium. It was called "The Battle of the Bulge". And it cost George his life.

Today, 40 years later, there is still a plaque honoring George Mergenthaler in the Eschweiler village church. It reads simply "This only son died that others' sons might live in love and peace".

Well, Your Highness, today our sons and daughters know that peace. And the bond between our nations is truly a bond of love.

Now, ladies and gentlemen, if you would please join me in a toast to Their Royal Highnesses, the Grand Duke and Duchess of Luxembourg, our friends.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Mr. President,
Mrs. Reagan,

The Grand Duchess and I would like to express our sincere gratitude for your invitation, your gracious hospitality and your kind words regarding our country.

May we express our great pleasure at this opportunity as the first Head of State to congratulate you personally on your successful reelection to a second term as President of the United States. As a matter of fact, Mr. President, we had never any doubt about the outcome. We are confident that this great nation, under your able leadership, will continue to give the necessary guidance to all the countries of the free world and encourage democracies in their endeavour to promote freedom.

There are no problems which separate the United States and Luxembourg. How could it be otherwise when America, on two occasions, played a paramount role in the liberation of my country?

In 1918 as well as in 1944, young Americans gave their lives in order to free the Grand Duchy from foreign oppression. These sacrifices are recalled at a particularly appropriate time, as this year, 1984, marks the 40th anniversary of the liberation of occupied Europe, including Luxembourg, and the final victory of the Battle of the Ardennes. The people of Luxembourg will never forget the generous help of their American friends, which twice preserved our freedom and our independence, corresponding to our national motto: "We wish to remain what we are". This is the reason why, after leaving Washington, I will visit Colorado Springs in order to pay tribute to the American Army and Air Force.

Mr. President

We all know, relations between our two countries are excellent. I am nevertheless convinced that we could improve them even more. As a mutual understanding, upon which friendship is based, exists between our countries, there should be no difficulty for us to proceed successfully on this way.

Back home my country-men follow with interest and pride this visit of their Head of State. They know that it is a token of sympathy of a great nation to the Grand Duchy of Luxembourg.

I beg you to accept, Mr. President, along with all my thanks, my country-men's best wishes of happiness and prosperity for your nation and yourself.

May I ask you to rise for a toast to the President of the United States of America, to the well-being and the prosperity of the American people and to the friendship between Luxembourg and the United States.

Le dîner officiel fut suivi d'une grande réception à la Maison Blanche qui clôtura cette première journée.

La journée du 14 novembre 1984

Dans le courant de la matinée, les Souverains luxembourgeois se sont rendus au cimetière national d'Arlington, pour y déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du Soldat Inconnu. Cette cérémonie très émouvante fut suivie d'une visite du Mémorial au cours de laquelle Son Altesse Royale remit la médaille militaire au Soldat Inconnu. Puis Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent sur la tombe de feu le Président John F. Kennedy pour y déposer une gerbe de fleurs.

Leurs Altesses Royales offrirent ensuite en l'honneur de Monsieur George Bush, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique et de son épouse, un déjeuner à l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Washington. A cette occasion, le Grand-Duc prononça un discours, dont nous reproduisons le texte ci-après:

Mr. Vice-President,
Ladies and Gentlemen,

The Grand Duchess and I are most grateful for President Reagan's gracious invitation which you, Mr. Vice-President, were kind enough to convey to us during your short stay in Luxembourg last February.

Your reelection with the President is most gratifying. It is solid ground for the continuing excellent relations existing between the United States of America and Luxembourg. Accept our sincere congratulations and our best wishes for a successful and rewarding second term.

Mr. Vice-President, Mrs. Bush,

We have made some reference to the excellent relations between our two countries. This comforting statement should not prevent us, however, from still deepening this very same relationship. We are especially proud of the cooperation between our peoples. Our ties are not solely due to common democratic aspirations, but they are rooted more deeply in human, cultural, political and, I am proud to say, industrial and business cooperation.

A permanent dialogue and flow of ideas is, in our view, the best guarantee of a lasting and ever improving friendship.

At the same time, while fostering our friendship with our great partner, the United States, we do our utmost to contribute, with all our energy towards a better understanding amongst nations all over the world. In doing so we certainly consider that it is our paramount duty to take our share in the defense of the values we cherish so much.

Mr. Vice-President, Mrs. Bush,

It is a pleasure to return in a modest way the outstanding hospitality the President of the United States and Mrs. Reagan have shown us. We are happy that you, your distinguished cabinet members and other dignitaries were able to honor us with their presence at this luncheon.

May I ask you to rise for a toast to the President of the United States of America, to Vice-President and Mrs. Bush, to the prosperity of the American people and to the everlasting friendship between Luxembourg and the United States.

Dans le courant de l'après-midi, tandis que Monsieur Jacques Poos, Vice-Président du Gouvernement, avait des entretiens avec Monsieur Malcolm Baldrige, Secrétaire au Commerce, les Souverains luxembourgeois visitèrent le musée Hirshhorn et le jardin de sculptures. Ils furent alors les invités à une réception offerte en leur honneur par le Vice-Président Monsieur George Bush et son épouse.

En début de soirée, l'orchestre symphonique de Radio Luxembourg donna un brillant concert sous la direction de Louis de Froment, suivi d'une grande réception offerte par Leurs Altesses Royales en l'honneur des très nombreux hôtes américains.

La journée du 15 novembre 1984

La cérémonie officielle d'adieu eut lieu tôt dans la matinée à Washington, où les Souverains luxembourgeois prirent congé de leurs hôtes, pour se rendre à bord de l'avion présidentiel à Colorado Springs, où le programme de la journée comprenait la visite de l'académie militaire des forces aériennes des Etats-Unis, la visite de la chapelle et un déjeuner offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales par le Lt. General Winfield Scott, en présence des milliers d'élèves de l'académie militaire. Avant d'assister dans la soirée au dîner offert en leur honneur par Monsieur Richard Lamm, Gouverneur de l'Etat du Colorado, les Souverains luxembourgeois furent les invités des officiers supérieurs de la 4ème division d'infanterie motorisée.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocation prononcée par Son Altesse Royale le Grand-Duc en réponse aux paroles de bienvenue du Lt. General W. Scott, Commandant de l'académie militaire des forces aériennes des Etats-Unis.

General Scott,

Thank you indeed for your warm words of welcome.

Surrounded by the spectacular countryside of Colorado Springs and the architectural beauties of the Air

Force Academy, it is our pleasant duty to convey to you this message of gratitude and hope.

Twice in this century, the small country of Luxembourg has had to rely on its powerful ally, the United States of America, to preserve the democratic principles cherished on both sides of the Atlantic Ocean.

During the liberation of Europe and particularly during the Battle of the Bulge, the United States Air Force took a decisive part in the final victory over oppression and tyranny.

It is up to you to maintain the high standards of readiness to defend these goals in the future. Democracies do not initiate wars, but in order to preserve our ideals we must all be prepared to defend them.

Perhaps in the future some of you may land your planes at the Luxembourg Airport during NATO "Reformer" exercises.

Be assured of our welcome as an ally and as a friend.

Les Souverains luxembourgeois assistèrent ensuite au Fort Carson à une impeccable parade militaire des détachements de la quatrième Division d'Infanterie américaine, à laquelle étaient incorporés les porte-drapeau des diverses unités militaires américaines qui avaient pris part à la Libération du Grand-Duché à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. C'était une cérémonie significative au cours de laquelle les Souverains luxembourgeois ont témoigné de leurs sentiments de reconnaissance, au nom du peuple luxembourgeois, à l'égard des Forces militaires des Etats-Unis d'Amérique qui ont payé un lourd sacrifice lors des combats de libération de notre pays, et ceci au moment où au Grand-Duché le quarantième anniversaire de la libération a été commémoré par de nombreuses cérémonies de souvenir.

La journée du 16 novembre 1984

Dans la matinée, les Souverains luxembourgeois se rendirent à bord de l'avion présidentiel à San José. Après avoir fait escale à la base militaire d'Ogden, dans le Utah, Leurs Altesses Royales furent reçues par Monsieur Tom McEnery, Maire de San José, Monsieur William Millard, Président de la firme Computerland Corporation, M. Michael McConnell, Président de Computerland International, plusieurs personnalités américaines et des Consuls du Grand-Duché à San Francisco, Los Angeles et Seattle. Lors du déjeuner offert en l'honneur des Souverains luxembourgeois, Son Altesse Royale le Grand-Duc, s'adressant au maire de San José, prononça les paroles suivantes:

Mr. Mayor,
Ladies and Gentlemen,

First of all, the Grand Duchess and I would like to thank you for your warm reception and hospitality. We very much appreciated your kind words.

The fact that you M. Mayor have offered us the keys of your city of San José upon our arrival in California is significant and promises a successful stay in a region marked by efforts to create the future.

A State Visit to the United States is always a major event. For ourselves and the Luxembourg people it is

even more. It represents a unique opportunity to renew and reinforce the traditional ties of friendship which have prevailed between our two countries for well over a century.

Luxembourg has gone through very tormented times politically, socially and economically. The pioneer spirit and a pronounced desire for independence and freedom have kept our nation alive. Here, it is our duty to say that this could not have been achieved without the generous help of our powerful friend, the United States of America.

This pioneer spirit has been the reason for our continued prosperity. From a once powerful steel producer, our country's industry has been diversified. The Banking Center of Luxembourg is a major focal point in this important shift in industry. Since the future will bring even more changes, unfettered imagination and continued cooperation remain vital to us.

Luxembourg is in the process of exploring the fascinating field of High Technology, notably in the field of Television via Satellites. For this reason, we felt it of paramount interest to visit California and in particular the capital of Silicon Valley.

Tomorrow we will have more time to admire the cultural and scenic beauties of this great American state.

All these occasions are meant above all to maintain and foster old and new ties with the American people with whom we share the same democratic ideals of freedom, independence and human rights.

L'après-midi fut consacrée à la visite des installations de la firme Hewlett-Packard. En début de soirée Leurs Altesses Royales furent officiellement reçus au Palais de la Légion d'Honneur par les autorités municipales de la ville de San Francisco. Un dîner offert par le maire adjoint de San Francisco clôtura cette journée.

La journée du 17 novembre 1984

Cette journée fut consacrée à une visite des beautés touristiques de la ville de San Francisco. Les Souverains luxembourgeois se rendirent dans la matinée à la Cathédrale de la ville, suivi d'un trajet effectué à bord du célèbre et pittoresque tramway de la ville. La promenade fut notamment poursuivie à travers China Town pour se terminer par la découverte de la forêt des Séquoias géants.

Les Souverains luxembourgeois et leur suite furent invités à une réception privée, suivie d'un dîner, dans la soirée du 17 novembre 1984.

La journée du 18 novembre 1984

Accueillies en début d'après-midi à l'aéroport de Chicago, à la descente de l'avion présidentiel, Leurs Altesses Royales se rendirent à la cathédrale de Chicago pour assister à une messe spéciale dédiée à la mémoire des soldats américains morts à Luxembourg pendant les deux Guerres Mondiales, célébrée par Monseigneur Bernardin, Cardinal de Chicago.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière assistèrent également à ce service religieux.

La journée fut clôturée par le banquet placé sous le signe de l'amitié américano-luxembourgeoise, organisée conjointement en l'honneur de nos Souverains par le Consul Général du Grand-Duché de Luxembourg à Chicago et la American Luxembourg Society de Luxembourg.

Cette soirée patriotique a connu un grand succès en présence de très nombreux Américains d'origine luxembourgeoise qui avaient tenu à être présentés à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et au Couple héritier qui avait rejoint les Souverains luxembourgeois à Chicago. Beaucoup d'invités avaient fait de longs trajets en avion afin de prendre part à cette belle manifestation d'amitié, témoignage de respect et d'attachement à la Famille grand-ducale.

Nous reproduisons ci-après le texte des discours prononcés lors de ce banquet par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par le Président de l'American Luxembourg Society de Luxembourg.

Discours de Monsieur Emile Weitzel, Président de la American Luxembourg Society:

Your Royal Highnesses,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

On this solemn occasion it is my pleasant duty and great privilege to offer to you all the greetings and good wishes of the American Luxembourg Society in Luxembourg. More than a hundred years ago, when the first emigrants from Luxembourg landed in the New World, few of them may have thought, that the United States of America and the Grand-Duchy of Luxembourg, would, one day, be the staunch friends and allies which they have been since the two World Wars, and which they are, today, more than ever.

Your Royal Highness,

Your decision to include Chicago, the symbol of American progress, in the programme of this State Visit, surely has its origin in your memories of your exile during the Second World War, when with your noble Mother, Grand Duchess Charlotte, you visited many American and Luxembourg communities in the United States.

The Luxembourg Societies and organisations in America and the American Luxembourg Society in Luxembourg are grateful and honoured to have been given this opportunity, both of joining their efforts for the organisation of the American Luxembourg Friendship Banquet and of contributing to make this State Visit a highlight of affectionate friendship and of active solidarity.

Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

The presence here, tonight, of our noble Sovereigns, is a guarantee that the alliance of the United States of America and the Grand-Duchy of Luxembourg possesses not only a historic yesterday but also a great future.

Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Please, rise and join me in a toast to His Royal Highness Grand Duke Jean of Luxembourg.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc:

Mr. Consul General,
Mr. President of the American Luxembourg Society,
Dear Friends,

The Grand Duchess and I thank you for your warm welcome to Chicago. You, Mr. Consul General, as well as, you, Mr. President, have so well recalled the historical significance of the ties which exist between our country and this part of the United States.

We are happy and proud that these human, cultural and economic links have created a permanent bond of common ideas and values for more than a century. On either side of the Atlantic we are called upon to cherish and foster this interpenetration.

This area is supposed to have given a new home to more Luxembourg immigrants than there are Luxembourg citizens in the Grand Duchy. We are proud to have participated in forming and creating the great nation of the United States of America, a powerful and friendly ally.

1984 is the 40th anniversary of the liberation of Luxembourg during World War II. This liberation has not, unfortunately, been achieved without human sacrifices on the part of all. The Memorial Mass celebrated this afternoon at the Holy Name Cathedral by Cardinal Bernardin was dedicated to all those of Luxembourg origin as well as to the Americans who chose to give their utmost to keep Luxembourg a free and independent country which remains strongly attached to the ideals of western democracy. There is no better place than Chicago to REMEMBER.

In conclusion, let me say how grateful the Grand Duchess and I are to President Ronald Reagan for his kind invitation. We will leave the United States of America tomorrow, convinced that the friendship between our two nations is based on sound and solid grounds. Our State Visit has strengthened these excellent relations. This was our main purpose.

Would you please rise for a toast to the President of the United States of America, to the prosperity of the American people and to the lasting friendship between the people of Chicago area and the Grand Duchy of Luxembourg.

La journée du 19 novembre 1984

Cette journée qui marqua la fin du séjour des Souverains luxembourgeois aux Etats-Unis d'Amérique débuta par la réception officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à la municipalité de Chicago. Après que le maire de Chicago, Monsieur Harold Washington, eut remis la clé d'or de la ville, il fut procédé à la proclamation de la journée luxembourgeoise. Leur Altesses Royales firent une visite à l'Institut d'Art de Chicago, suivie d'un déjeuner offert par le maire de Chicago.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par Son Altesse Royale le Grand-Duc lors du déjeuner du maire de Chicago:

Mr. Mayor,
Ladies and Gentlemen,

The Grand Duchess and I would like to convey to you and to the people of Chicago our heartfelt gratitude for this warm hospitality.

It is to Chicago and its Metropolitan area, this important region of the United States to which many of our forefathers immigrated and put down roots, it is here, that we are able to say that Luxembourgers have made their contribution in creating the great nation of the United States of America.

The exhibition "Luxembourg and America" which I will have the pleasure of inaugurating this afternoon at the Museum of Science and Industry recalls the long march of my compatriots towards America.

This is not the first time we have come to Chicago. In 1963 I had the privilege of accompanying my mother, Grand Duchess Charlotte, during her State Visit to the United States as the guest of President John F. Kennedy. Again, in 1976, during the bicentennial year, we were delighted to have Chicago included in our program. Each time we are aware of the closeness between our two nations. What could be more evident than that Chicago should be once more one of the highlights of this visit?

In this context I repeat what I said in 1976: There can be no doubt that the special relations between Luxembourg and Chicago have strengthened the ties of friendship which have continued to grow between the United States and the Grand Duchy for many years.

Our State Visit to the United States of America, now that we have come to the last important event, has had as a significant aim: The renewal of the profound links and solid relations.

This afternoon, when the Grand Duchess and I will leave Chicago and the United States we will be richer by our contacts with the overwhelming realities of your great nation. Above all, we will take home with us the conviction that traditional ties between both our countries and people have been enhanced by this visit marked by so much warmth.

May I ask you to raise your glass to the President of the United States of America and to the well-being of the American people.

Leurs Altesses Royales, accompagnées du Couple héritier, procédèrent ensuite à l'inauguration officielle de l'exposition "Amérique-Luxembourg" au Musée de la Science et de l'Industrie. Cette très belle exposition permettait aux milliers de visiteurs américains de jeter un regard rétrospectif sur l'amitié entre les Etats-Unis d'Amérique et la Grand-Duché et les nombreux liens qui unissent si harmonieusement nos deux pays. Le Luxembourg y était présenté par des documents divers, des photographies et des films d'information, permettant ainsi aux visiteurs de connaître les divers aspects historiques, culturels, économiques et politiques de Luxembourg.

Leurs Altesses Royales quittèrent Chicago dans la soirée du 19 novembre 1984 à bord d'un avion de Icelandair, spécialement aménagé et qui regagna Luxembourg sans escale.

Le Coupe grand-ducal était salué au départ de l'avion par le Maire de Chicago, le Consul Général honoraire de Luxembourg, entouré des Consuls honoraires et du Vice-Consul à Chicago.

A leur retour à Luxembourg, Leurs Altesses Royales adressèrent le télégramme de remerciements suivant à Monsieur Ronald Reagan, Président des Etats-Unis d'Amérique:

Mr. Ronald Reagan
President of the United States of America
The White House
Washington D.C.

Having concluded our State Visit to the United States of America, the Grand Duchess and I would like to convey to you our heartfelt thanks for the cordial welcome and the warm hospitality extended to us during our

stay. The kindness with which we have been received by you and all those who share responsibilities with you in Williamsburg and Washington, in Colorado Springs, in San Francisco and in Chicago is for us all a token of the everlasting good friendship and mutual understanding between our two peoples.

Our visit has served to reinforce and strengthen the ties that have existed for so long between our two countries. Our heartfelt good wishes go to you and Mrs. Reagan and through you to the American people whose friendship means so much to us.

JEAN
Grand Duke of Luxembourg

La présentation du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1985

Exposé budgétaire de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, fait à la Chambre des Députés, le 20 novembre 1984

Le 23 juillet dernier, donc il y a à peine quatre mois, j'ai eu l'honneur de présenter devant vous la déclaration déterminant l'action gouvernementale pour la présente législature. Le projet de budget pour l'exercice 1985, arrêté dès le 10 août de cette année par le Gouvernement issu des élections législatives du 17 juin dernier, a été qualifié de budget de transition et de consolidation. Comme tout budget il doit s'inscrire dans l'environnement économique et social du pays. A cet égard le projet de budget pour 1985 qui vous a été présenté le 02 octobre dernier se profile sur un arrière fonds économique et social dont les contours, après tant d'années d'incertitudes, de désenchantement, voire de morosités, peuvent désormais être cernés de plus près.

En effet, les douze derniers mois ont apporté également pour notre pays la confirmation de la reprise économique, sous l'impulsion du climat international amélioré. Certes, on nous annonce déjà un nouveau ralentissement de la conjoncture aux Etats-Unis, mais les observateurs de la scène européenne confirment unanimement la bonne tenue de la croissance, sans qu'ils ne tombent toutefois dans un optimisme extrême.

Le Luxembourg profite du redressement avec un certain retard par rapport à ses voisins; mais ce redressement est loin d'être spectaculaire. Les experts font état d'une croissance en termes réels du PIB d'environ 2% en 1984 et estiment que la progression sera du même ordre de grandeur en 1985.

Les activités industrielles sont généralement en hausse, surtout bien entendu dans le secteur de l'acier, mais d'autres branches économiques restent à la traîne. Tel est le cas notamment pour le bâtiment, qui nécessite une sollicitude particulière. Le tertiaire accuse des évo-

lutions fort inégales, avec notamment une nette reprise dans les transports, une évolution hésitante dans le commerce et une saison touristique médiocre. Les banques pour leur part annoncent des taux de croissance bilantaires nettement réduits, mais elles semblent poursuivre avec succès leur politique de diversification, en élargissant la gamme des services offerts à la clientèle étrangère. L'agriculture et la viticulture ont eu des résultats satisfaisants, si l'on fait abstraction des dégâts importants causés par les intempéries dans certaines parties du pays.

La reprise est de toute évidence le fait de la demande externe, la consommation intérieure, tant publique que privée, de même que les investissements dans le logement restant relativement faibles, sous l'effet des ponctions sur le pouvoir d'achat des ménages et de la discipline budgétaire de l'Etat. Les revenus privés ont souffert bien entendu de la désindexation passagère des revenus salariaux, des prélèvements opérés sous forme d'impôt de solidarité, ainsi que des mesures d'économie dans le chef des entreprises et de l'Etat.

Nous sommes en revanche très heureux de pouvoir constater un très net ralentissement de la hausse des prix. Le chômage, hélas, ne recule point, la création d'emplois nouveaux étant contrebalancée en partie par le dégageant de personnel dans les entreprises en difficulté ou en restructuration.

En marge de ces développements conjoncturels somme toute satisfaisants, nous avons pu faire dans le passé récent et nous allons faire dans le proche futur des progrès décisifs dans la réorientation de notre économie et des ses structures profondes. C'est ainsi que, pour ne citer qu'un seul exemple, la mobilité sur le marché de l'emploi a été accrue, avec le résultat que, à population active relativement constante, des glissements importants ont eu lieu au sein de la main-d'oeuvre, au profit des secteurs dynamiques et au détriment des activités en déclin ou en difficulté.

Voilà ce qui m'amène à vous entretenir de notre stratégie économique pour les années à venir. Dans la déclaration gouvernementale du 23 juillet, je vous ai annoncé que l'objectif fondamental et prioritaire de l'activité du nouveau Gouvernement devrait être vu dans la restructuration et la diversification de l'économie nationale et dans l'adaptation de l'appareil de production aux exigences d'une concurrence internationale sans pitié. Lors du dépôt du projet de budget pour l'exercice 1985, le 02 octobre dernier, le Ministre Délégué au Budget et moi-même, nous n'avons dès lors pas créé de surprise en soulignant que parmi les accents de la politique budgétaire le tout premier concernerait le développement des activités économiques.

Vous n'ignorez plus quelles sont les mesures concrètes inscrites dans le budget pour encourager les investissements et attirer des entreprises nouvelles, pour favoriser l'innovation et stimuler l'expansion économique pour encourager les exportations et soutenir la prospection de nouveaux marchés, pour promouvoir la modernisation de l'agriculture et faciliter aux jeunes la création de leur propre entreprise.

Le point prioritaire du programme gouvernemental est en train d'être mis en application sans retard dans deux autres domaines. Le premier est celui du bâtiment, où des mesures urgentes, de nature essentiellement conjoncturelle, ont été élaborées au sein de la conférence tripartite "bâtiment". Celles-ci englobent d'une part certaines dépenses publiques, par l'Etat lui-même dans le domaine de la rénovation des bâtiments administratifs et scolaires, par le Fonds du logement social et par le Fonds pour les monuments historiques, dépenses qui constituent autant de recettes pour l'artisanat du secteur de la construction, et d'autre part des encouragements indirects, comme une prime compensatoire de la TVA et le relèvement de différentes aides au logement social. Les répercussions proprement budgétaires de ces initiatives seront englobées dans le paquet d'amendements qui doit vous être soumis prochainement.

La seconde réalisation que le Gouvernement est fiévreusement occupé à finaliser concerne la restructuration financière des entreprises sidérurgiques. La Chambre des Députés sera appelée à se prononcer sur cette matière d'ici la fin de l'année et nous aurons à revenir sur ce projet dès que les négociations avec la Commission Européenne auront abouti, et que les dernières options seront prises pour le projet du Gouvernement. Vous savez qu'il s'agit de parachever la restructuration financière des entreprises sidérurgiques, pour leur permettre de fonctionner désormais sans nouvelle aide publique.

Les propositions du Gouvernement concernent un nouveau paquet de mesures d'un volume global dépassant 9 milliards de francs, mais dont la charge sera étalée dans le temps et grèvera de la sorte les budgets de l'Etat des trois prochaines années. Si l'on fait abstraction des mesures d'accompagnement de nature sociale et des opérations de moindre envergure, il est permis de dégager du paquet des mesures deux volets majeurs:

- une augmentation du capital d'ARBED au 1.1.85 de plus de 6 milliards de francs, l'Etat se portant acquéreur de nouvelles actions. Une partie de ces actions ne comporteront pas de droit de vote, afin d'éviter de

donner un pouvoir de décision trop important à l'Etat;

- le rachat à l'ARBED d'un autre paquet d'actions SIDMAR. Cette transaction est destinée comme l'augmentation de capital, à renflouer les caisses d'ARBED pour réduire son endettement, trop accablant par rapport à ses capacités de production redimensionnés au cours des dernières années.

Le projet du Gouvernement a dans ses grandes lignes été exposé dans la conférence tripartite "sidérurgie" et dans le Comité de coordination de la tripartite nationale. S'il y a fait l'objet de ce que je me permets de considérer comme une sorte de consensus, quant à son orientation de principe, je ne voudrais pas cacher que la majorité de nos partenaires dans ces enceintes aient fait état de réserves, de protestations et d'objections, celles-ci allant cependant dans des sens opposés.

Les dirigeants d'ARBED ne sont pas satisfaits du volume global de l'aide, qu'ils jugent insuffisante. Certaines voix syndicales soutiennent ce point de vue. Je voudrais rappeler sur cette tribune la position du Gouvernement à ce propos. Nous ne pouvons en aucun cas accepter le principe que la communauté nationale devrait ipso facto accepter toutes les demandes d'aide présentées par les sidérurgistes, patronat et syndicats réunis. Nous ne sommes pas prêts à décharger l'ARBED et ses dirigeants de leur responsabilité et nous ne sommes pas prêts à les dispenser de faire de nouveaux efforts propres.

Le Gouvernement ne nie pas que les besoins de restructuration financière puissent être évalués à plus de 9 milliards, mais il refuse simplement de faire endosser tout l'effort par la communauté nationale. Je n'ai pas de compréhension pour ceux qui nourrissent l'agitation contre l'insuffisance de nos propositions. Ceux qui réclament une aide plus importante n'ont pas conscience des problèmes que nous rencontrons déjà, avec nos propositions, auprès des instances communautaires. Cela ne servirait pas nos intérêts que d'accorder quelques milliards de plus aux entreprises et de devoir accepter en contrepartie de nouvelles réductions de capacités.

Je voudrais par ailleurs souligner que le Gouvernement a tenu à imposer le maintien intégral pour une nouvelle période de douze mois, des réductions imposées aux revenus élevés et aux pensions bénévoles du secteur sidérurgique en exécution de l'article 4 de la loi du 1er juillet 1983. Il serait politiquement impensable de maintenir les impôts de solidarité à charge du pays dans son ensemble, et de permettre aux entreprises aidées de retourner à leur train de vie antérieur.

Quoique le bien-fondé et la nécessité du nouveau paquet de mesures ne soient guère contestés, je voudrais rappeler qu'il s'agit de la suite naturelle du paquet ficelé en 1983. Nous l'avons du reste annoncé dès février 1983 à la Commission Européenne. Pourquoi n'a-t-on pas, il y a dix-huit mois, réglé toute l'affaire d'un seul coup? Il y avait d'abord des motifs d'ordre politique, le Gouvernement de l'époque préférant prendre une décision seulement pour la durée de son mandat. La procédure en deux étapes a par ailleurs permis de décider du second versement, après avoir vérifié si le premier a été honoré par des mesures efficaces et si les chances d'une réussite pour toute l'opération restent données.

Nous avons pu constater que les mesures prises en 1983 ont eu des résultats tangibles et ont permis un redressement réel du résultat brut d'exploitation dans le respect des orientations du plan Gandois.

La situation conjoncturelle de la sidérurgie a certes connu un redressement plutôt spectaculaire. On aurait cependant tort de se fier au maintien indéfini de ces circonstances favorables; aussi le Gouvernement doit-il insister sur le maintien du respect d'une gestion rigoureuse.

Quant aux modalités choisies pour mettre en oeuvre le transfert de moyens additionnels aux entreprises sidérurgiques, je dois rappeler que nous n'avons guère eu de marge de manoeuvre vu les contraintes du code des aides de la Communauté Européenne, et que d'autre part nous avons tenu à donner à l'Etat et à la communauté nationale une contrepartie réelle pour les fonds déboursés. Nous aurions certes préféré ne pas accroître la participation de l'Etat dans le capital d'ARBED. Mais nous avons trouvé le moyen, à l'aide de la formule des actions non votantes, de limiter l'influence publique dans l'entreprise et de maintenir son caractère strictement privé. L'Etat ne saurait se substituer à la responsabilité propre de l'ARBED qui doit assurer elle-même sa gestion future.

Un autre dossier urgent, que nous avons à évacuer parallèlement à la loi budgétaire, concerne les modalités selon lesquelles nous terminons la mise hors usage passagère du mécanisme de l'indexation automatique des salaires. Cette question ne doit pas être vue de façon isolée, mais est à placer dans son contexte économique.

La toute grande majorité des hommes politiques de ce pays reconnaissent depuis longtemps les indéniables bienfaits de l'indexation des salaires en tant que telle, qui a toujours été un facteur de paix sociale au Luxembourg. Aussi, au cours des dernières années, le système de l'indexation n'a-t-il pas été aboli ou mis en cause dans son principe. Il a en revanche fait l'objet de modulations, qui se caractérisaient par la suspension temporaire des modalités de fonctionnement normales, et par la fixation par voie réglementaire de l'échéance des nouvelles tranches d'ajustement.

Ce régime dérogatoire s'imposait pour des motifs économiques, et plus précisément en raison de la nécessité de préserver la compétitivité externe de nos entreprises, dans l'intérêt de l'emploi comme de la survie de l'appareil productif. Nul ne peut nier le rôle funeste que le régime de l'indexation, par ailleurs si bénéfique, doit jouer en cas d'impulsions inflationnistes exogènes massives. Si les prix à l'importation, sur lesquels nous n'avons pratiquement pas de prise, provoquent une accélération rapide de l'indice des prix à la consommation, l'automatisme de l'indexation des revenus attise la flambée des coûts de production, provoquant directement de nouvelles hausses des prix à la consommation. La spirale prix-salaires commence à tourner avec une vitesse croissante, sans que personne n'en puisse tirer profit.

L'indexation que nous connaissons depuis très longtemps, puisqu'elle a été introduite pour la fonction publique il y a plus de soixante ans, et que nous espérons pouvoir garder pour les décennies à venir, vise à

maintenir le pouvoir d'achat des ménages face à l'inflation, et parvient notamment à protéger contre des baisses du revenu réel tous ceux qui n'ont pas de position de force dans la vie économique. La discussion du nouveau projet de loi est donc pour le Gouvernement une occasion pour confirmer l'attachement au principe de l'indexation.

C'est une bonne chose que de préserver le pouvoir d'achat des salaires, des pensions, des allocations sociales, à condition toutefois que le pays dans son ensemble gagne les ressources nécessaires au maintien des revenus existants. Mais chaque fois que nous ne disposons pas des ressources pour soutenir le même train de vie, chaque fois aussi le mécanisme de l'indexation risque d'avoir des effets pervers, nous devons être prêts à remettre en cause le fonctionnement concret de l'indexation. Aussi le Gouvernement a-t-il prévu une soupape de sûreté qui nous permet de moduler le régime au cas où ceci s'avère indispensable. Neuf paramètres ont été choisis comme critères de référence et sont inscrits dans le projet de loi soumis à la Chambre.

Je ne veux pas revenir ici sur la querelle de savoir ce que le Gouvernement devrait faire au cas où la hausse des prix déclencherait en 1985 trois tranches de l'indice des salaires. Nous réussissons à endiguer l'inflation à un point tel que l'évolution des prix n'appellera pas ce troisième ajustement.

Le Gouvernement comprend parfaitement le point de vue du patronat et il partage son souci de ne pas concéder des augmentations de la masse salariale incompatibles avec les performances de notre appareil productif. Le Gouvernement n'a pour ce motif pas endossé les propositions des syndicats de prévoir la récupération des ajustements perdus du fait des modulations des dernières années, il n'a pas accepté l'idée d'accorder une tranche indiciaire dès le premier janvier 1985, ni celle de rétablir la "tranche d'avance" abolie en 1981.

A la suite des discussions au sein du Comité de coordination, le Gouvernement a cependant amendé ses propositions initiales pour choisir comme base de départ l'indice semestriel des prix au 1er semestre 1984 au lieu de celui de 1er décembre 1983, suivant une suggestion formulée par le représentant de la fonction publique et soutenue par des syndicats du secteur privé. Ce geste de bonne volonté ne compromet pas l'équilibre économique du pays et a le mérite de prévoir une transition sans faille entre le régime actuel dont la dernière tranche indiciaire est échue le 1er septembre dernier et le nouveau système appelé à entrer en vigueur le 1er janvier 1985.

Après avoir évoqué devant vous deux des dossiers qui nous ont occupés au cours des derniers mois et sur lesquels vous aurez à vous pencher dans les semaines à venir, je voudrais aborder une matière qui a connu à son tour un développement positif récemment et qui continue à faire l'objet d'efforts soutenus. Il s'agit de notre politique de l'audiovisuel.

J'ai d'abord à vous faire rapport des négociations que nous avons menées avec le Gouvernement français, et qui ont abouti le 26 octobre dernier à la signature d'une déclaration commune, annonçant l'accord pour le développement de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la radiodiffusion par satellite. Il

s'agit, comme vous le savez, de procurer à la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion pour ses programmes de télévision un accès au système de satellite de diffusion directe français TDF.

Une concession pour l'exploitation de deux canaux, l'un francophone, l'autre germanophone, sera donnée conjointement par les deux pays sur base d'un traité bilatéral et à des conditions économiques et techniques qui sont à fixer au cours de négociations avec la CLT. Il a été convenu d'effectuer entre les deux pays un partage des retombées économiques et financières de cette exploitation qui profitera en France d'un monopole pour ce genre de programme.

L'accord intervenu représente un premier succès dans les efforts entrepris pour mettre en oeuvre le programme ambitieux de la déclaration gouvernementale et pour mener à bien les initiatives de mon prédécesseur. La Chambre des Députés a compris très tôt que le secteur audiovisuel n'était pas seulement une branche prospère de notre économie, mais également un domaine de croissance potentielle dans l'avenir, et elle a toujours encouragé le Gouvernement à entreprendre des démarches dans cette matière. La déclaration gouvernementale a confirmé la politique du passé, promettant des efforts prioritaires pour assurer à la CLT, premier pilier de notre avenir audio-visuel, l'accès à la technologie spatiale.

Notre accord avec la France ne signifie cependant pas, et je tiens à le rappeler puisque des doutes ont été émis à ce propos, que nous ayons abandonné l'idée d'un satellite luxembourgeois utilisant des fréquences luxembourgeoises. Nous avons effectivement eu quelques difficultés pour convaincre notre partenaire français de ce que nous devons rester à même de développer un projet national, tout comme la France possède d'autres systèmes de satellite. Mais nous avons finalement réussi à négocier une solution qui sauvegarde les chances du projet GDL, tout en lui imposant quelques contraintes, contraintes qui sont valables également pour les satellites français, comme TELECOM et VIDEOSAT.

Je ne puis pas dire pour autant que la réalisation du projet GDL soit définitivement assurée, mais je voudrais vous confirmer que nous poursuivons nos plans avec une grande détermination. Plus personne en Europe ne doute aujourd'hui de ce que la conception technique qui est à la base du projet GDL constitue la solution d'avenir dans le domaine. Si le financement du projet n'est pas encore définitivement assuré, c'est que l'environnement politique international et les perspectives commerciales sont restés marqués par une série d'incertitudes. Dans les semaines à venir nous comptons mettre en place, avec un certain nombre d'investisseurs fortement intéressés au projet, une structure intermédiaire qui poursuivra les travaux d'études et de prospection dans les prochains mois, et qui préparera les décisions finales à intervenir en 1985.

Je ne vais pas redévelopper devant vous l'ensemble des considérations de politique générale et spécifique qui composent le programme gouvernemental, puisque j'ai eu l'honneur de vous les exposer ici même il y a quelques mois seulement, et qu'elles restent valables et sont bien présentes à votre mémoire. Les quelques

points que je viens d'évoquer constituent des développements récents majeurs qui requièrent des mesures législatives dans le court et le très court terme. Pour le reste, vous aurez vous-même constaté à la lecture du projet de budget que la déclaration gouvernementale se reflète déjà dans les accents politiques du projet. Les amendements du Gouvernement dégageront d'autres mesures concrètes. Par ailleurs les débats budgétaires qui vont s'engager la semaine prochaine permettront aux Membres du Gouvernement de développer la politique qu'ils entendent mener dans les années à venir dans les départements dont ils assument la responsabilité.

Permettez-moi de me tourner maintenant, en tant que Ministre des Finances, plus précisément vers des questions de recettes et de dépenses budgétaires et de finances publiques en général. Je me limiterai à ce propos à évoquer l'un ou l'autre grand thème, laissant au Ministre Délégué au Budget le soin d'approfondir la matière et de compléter l'image.

Je voudrais commencer par évoquer une certaine controverse sur la santé générale des finances publiques à Luxembourg. Comme la fin de l'année 1984 est proche, vous comprenez en effet que je succombe à la tentation de rappeler qu'il y a quatre ans on nous a prêté la faillite du Trésor pour aujourd'hui. Puis-je ajouter que ces cris de Cassandre sont venus de membres de toutes les fractions parlementaires? Nous connaissons tous le rapport de la Commission des Finances sur le projet de budget 1981, présenté ici-même il y a quatre ans, lequel estimait que les réserves budgétaires et les réserves des Fonds d'investissement allaient subir entre fin 1979 et fin 1984 une ponction se situant entre 22,5 et 36,2 milliards de francs, de sorte que la Trésorerie accuserait fin 1984 un découvert situé entre 10,2 et 23,9 milliards de francs.

En fait, et bien que la détérioration subséquente de la situation du secteur sidérurgique ait entraîné des dépenses publiques additionnelles très considérables, et que la reprise conjoncturelle se soit retardée par rapport aux espérances, le pessimisme des Parlementaires de l'époque s'est révélé injustifié. Il est par ailleurs incorrect de prétendre que les projections en question auraient été le fait d'une administration gouvernementale, l'Inspection Générale des Finances en l'occurrence, puisque cette dernière s'est strictement limitée à effectuer les calculs demandés par votre Commission des Finances selon les prémisses de celle-ci, sans pour autant endosser ces prémisses.

Le Gouvernement et le Ministre des Finances de l'époque, qui ont été accusés de légèreté, voire d'irresponsabilité en matière budgétaire, sont blanchis aujourd'hui par l'évolution réelle des comptes, puisque le Trésor ne connaît pas de découvert et qu'il existe même des réserves non négligeables.

Qu'il me soit permis de tirer quelques conclusions de cet épisode. Je dirais d'abord qu'il n'est pas sans danger de jouer au prophète et de prédire plusieurs années à l'avance l'évolution d'un phénomène aussi complexe que le budget de l'Etat. Voilà une constatation qu'il faudra garder à l'esprit en revendiquant ou en décidant d'entreprendre une programmation budgétaire pluriannuelle. Il est contreproductif de se fier trop à des extrapolations et des calculs rigides et mécaniques. Je

ne nie pas pour autant que les investissements ne requièrent une prévision pluriannuelle, et le Gouvernement a décidé d'enrichir la planification en matière d'aménagement du territoire par un volet de programmation financière.

Une deuxième leçon qu'il faut retenir, c'est le conseil de garder une certaine modestie et une grande modération dans les jugements qu'on porte sur le travail des experts et des responsables politiques en matière budgétaire. Je dois mettre en effet en garde aujourd'hui ceux qui expriment des opinions trop optimistes sur l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le proche avenir. En partie ce sont du reste les mêmes personnes qui broyaient du noir il y a quelques années seulement. Nous ne pouvons hélas exclure le risque très sérieux d'un dérapage de l'équilibre budgétaire, si nous cédon à toutes les revendications du moment. Les structures des finances publiques sont saines et solides, et nous devons veiller à tout prix à ce qu'elles le restent.

Vous avez déjà eu l'occasion, il y a quelques semaines, de vous pencher longuement sur la politique budgétaire du passé. Je retiens de votre débat sur les comptes de 1982 un certain esprit critique vis-à-vis de l'exécution budgétaire, mais j'estime que vous n'avez peut-être pas suffisamment mis l'accent sur la qualité du travail dans la préparation du budget et des choix de politique budgétaire. Il ne fait pas de doute que les dernières années ont représenté la période la plus difficile de notre pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Si, dans ces circonstances, nos finances publiques continuent à reposer sur des bases solides, il faut objectivement reconnaître que nous le devons à une politique budgétaire volontariste et à une certaine rigueur.

Cette option fondamentale continuera à nous guider également dans les années à venir. Nous sommes sur le point de restructurer définitivement la situation financière du secteur sidérurgique. La ponction considérable que cet effort comporte au niveau des dépenses publiques sera supportée dans le cadre tracé par la loi du 1er juillet 1983, c'est-à-dire qu'elle n'entraînera pas une nouvelle augmentation de la fiscalité. Ces dépenses additionnelles sont en revanche de nature à empêcher le Gouvernement de procéder cette année à des réductions importantes au niveau des recettes publiques.

Le Gouvernement continue à accorder une très grande importance à la modération de la charge fiscale globale, mais il ne se voit pas en mesure, en raison de la nécessaire solidarité nationale en faveur du secteur de l'acier, de prendre hic et nunc ou dans un avenir très rapproché des mesures spectaculaires amenant une réduction massive des impôts. Le Gouvernement juge cependant possible d'opérer un certain nombre de mesures ponctuelles d'un impact non négligeable.

C'est ainsi que nous proposons une adaptation du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des prix à la consommation; c'est ainsi que les mesures conjoncturelles en faveur de la relance du bâtiment incluent la possibilité de rembourser dans certains cas une partie de la TVA supportée; c'est ainsi que les mesures fiscales d'encouragement des investissements et des innovations sont intégralement maintenues, de même que les exemptions existantes, au niveau de l'impôt sur le revenu, pour les indemnités

bénévoles de licenciements, c'est ainsi que les forfaits kilométriques pour frais de déplacement au profit des salariés ont été relevés; c'est ainsi enfin, bien que ce soit dans un autre ordre d'idées, que nous supprimerons la contribution spéciale des professions libérales pour le compte de la SNCI en relation avec l'introduction du système de l'indexation automatique des salaires et revenus. La première de ces mesures entraîne, à elle seule, une moins-value de recettes d'un milliard de francs. Je vous fais remarquer du reste, et ceci est important, que l'ajustement du barème est de 7,5%, c'est-à-dire qu'il est calculé sur base de l'évolution des prix à la consommation, et non pas de l'évolution des revenus du fait de l'indexation des salaires.

Le Gouvernement suivra de très près, dans les années à venir, l'évolution des recettes et dépenses, et il ne manquera pas de proposer d'autres mesures d'allègement fiscal, que tous nous espérons plus substantielles, dès que la situation le permettra. Mais d'après les éléments d'appréciation dont nous disposons au moment actuel, les nouvelles mesures en faveur de la sidérurgie excluent des réductions appréciables des recettes publiques pour au moins deux à trois ans. Le Ministre Délégué au Budget vous donnera des informations plus précises à cet égard.

Notre engagement pour une réduction de la fiscalité repose sur la conviction que des mesures allant dans ce sens sont souhaitables et nécessaires pour favoriser et pour maintenir à terme notre politique de restructuration et de diversification économiques et pour assurer la compétitivité externe des activités sur notre territoire. Je ne voudrais cependant pas donner l'impression d'accepter tout ce qui est affirmé quant au niveau prétendument exorbitant de la charge fiscale au Luxembourg. En matière de comparaisons internationales il faut faire preuve de beaucoup de circonspection. Dans le présent cas, il faut notamment tenir compte de ce que certains de nos voisins, qui connaissent une charge fiscale moindre par rapport à leur Produit National, possèdent en revanche des cotisations sociales plus importantes. Or ce qui est essentiel c'est que l'ensemble des prélèvements obligatoires - donc fiscalité plus charges sociales - ne dépasse pas un seuil critique, préjudiciable à la compétitivité de nos entreprises et nocif à l'esprit d'initiative des individus. Par ailleurs il convient de tabler les calculs pour le Luxembourg sur des agrégats des comptes nationaux qui tiennent dûment compte de l'activité bancaire internationale, que les statisticiens étrangers et supranationaux ont tendance à exclure des calculs.

Ensemble avec le projet de budget pour 1985, le Gouvernement vous a soumis les informations relatives au compte provisoire de l'exercice 1983. La prudence dans l'estimation des recettes et la rigueur dans l'exécution des dépenses nous permettent de faire état d'un solde qui dépasse de 3,6 milliards celui du budget définitif voté. Les prévisions indiquaient en effet un déficit de 5,7 milliards, dû avant tout aux coûts de l'aide publique en faveur de la restructuration sidérurgique et économique générale, tandis que le compte provisoire ne comporte plus qu'un déficit de l'ordre de 2,1 milliards de francs.

Je voudrais souligner qu'il a été possible dans le budget ordinaire de réduire les dépassements de crédits à 3,15 % du total, en très grande partie des dépassements

échappant au contrôle du Gouvernement. C'est ainsi que plus de 40 % des plus-values des dépenses ordinaires représentent le versement au fonds de chômage et constituent la part des communes dans les plus-values de recettes.

A propos de la rigueur et de la discipline dans l'exécution budgétaire, le Gouvernement a déjà souligné, dans la déclaration que je vous ai présentée le 23 juillet dernier et à l'occasion du dépôt du projet de budget le 2 octobre, sa détermination de prendre des initiatives nouvelles, notamment par le renforcement du contrôle exercé par l'Inspection des Finances et par l'institution d'un comité interministériel des finances publiques. Je ne m'y attarde pas aujourd'hui.

Venons-en au projet de budget que le Gouvernement vous a soumis pour l'exercice 1985. Puis-je rappeler que nos propositions comportent un excédent des recettes sur les dépenses de 3,3 milliards de francs, qu'elles incluent une provision globale pour amendements de 500 millions, et qu'elles proposent un emprunt public nouveau d'un milliard de francs, soit moins que le montant des remboursements à effectuer sur les emprunts existants. Le projet ne contient cependant pas encore les répercussions du nouveau paquet de mesures en faveur de la sidérurgie, qui vous sera soumis prochainement. Je puis indiquer dès aujourd'hui qu'après l'inclusion de ces amendements le projet de budget restera excédentaire.

Vous vous rappelez que pour l'exercice 1983 les mesures exceptionnelles prévues par la loi du 1er juillet 1983 ont créé des dépenses de 7,6 milliards et des recettes de 2,4 milliards de francs. Le solde à financer a été comblé dans l'immédiat par un prélèvement sur les réserves existantes, mais il a été précisé que dans les exercices subséquents il fallait reconstituer les réserves. Je rappelle ceci pour qu'on ne tombe pas dans l'erreur de penser qu'il serait dans la logique de notre stratégie de réduire les impôts de solidarité dès que le budget devient excédentaire. Il a été décidé de différer dans le temps le financement par la communauté nationale des dépenses requises dès 1983. Il convient de maintenir cette ligne de conduite, en l'étendant aux nouveaux efforts.

Le budget luxembourgeois pour l'année 1985 sera équilibré, comme je viens de le dire. Il se distingue par là des budgets des autres pays du monde industriel, qui présentent en règle générale un solde net à financer atteignant entre 10 % et 35 % des dépenses publiques et jusqu'à 15 % du Produit National Brut.

Dans les pays qui nous entourent, l'Etat se considère comme très vertueux s'il est à même d'assurer l'équilibre du budget ordinaire. C'est à la lumière de ce fait qu'il faut apprécier notre excédent du budget ordinaire, qui permet de financer à raison de 71 % en 1984 et à raison de 89 % en 1985 les dépenses extraordinaires.

Cette indéniable discipline continue une longue tradition en la matière, tradition à laquelle nous devons d'avoir la dette publique la moins élevée en Europe, qu'on la compare aux recettes publiques ou qu'on la compare au Produit National.

En un mot: nous avons une situation financière qui nous vaut l'envie de l'Etranger. Et nous sommes ferme-

ment résolu à ne pas mettre en danger cet atout majeur de notre pays face aux problèmes économiques structurels.

Car il faut bien se rendre compte que cette situation financière confortable et l'équilibre budgétaire actuel n'ont pu être acquis au cours des dernières années que grâce à une politique volontariste et déterminée imposant des efforts, voire des sacrifices à toutes les couches de la population. Cette politique certes de rigueur a permis à notre pays dans les moments les plus difficiles de l'après-guerre de constituer un soubassement financier solide qui s'est révélé être le meilleur garant dans la vaste entreprise de restructuration de notre économie nationale. Cette situation est le résultat tangible d'une oeuvre de longue haleine qui comme telle n'a pas toujours été perçue et comprise par les observateurs même avertis de notre vie politique. Aujourd'hui plus que jamais je dois mettre en garde tous ceux qui pour des raisons des fois justifiées et compréhensibles, cherchent prétexte pour relâcher cette politique de rigueur financière et notamment l'équilibre budgétaire restent fragiles aussi longtemps que nous n'avons pas réussi à éliminer certains déséquilibres structurels qui, à la longue vont affecter nos finances publiques et qui sont autant de contraintes pour les responsables politiques dans l'élaboration de la politique financière et budgétaire future.

Les déficits structurels accumulés dans le secteur des transports, l'explosion non contenue des coûts des soins de santé, le financement futur de nos régimes de pension, l'endettement progressif de nos communes, l'affectation sans cesse croissante de recettes au budget des Communautés Européennes, le coût exorbitant des mesures prises et à prendre pour lutter efficacement contre le chômage, les moyens financiers importants à mettre en oeuvre pour combattre la pauvreté et j'en passe, sont autant de domaines qui doivent inciter à la prudence et à la vigilance.

Les acquis des dernières années ne doivent pas être mis en péril par une "fuite en avant" qui ne pourrait durer longtemps ou par des actions hâtives et inconsidérées.

Eliminer progressivement les déséquilibres budgétaires veut dire repenser les systèmes sur lesquels s'articule notre politique économique et sociale de façon qu'ils répondent vraiment aux nouveaux besoins et préférences qui se sont fait jour dans ce domaine. Dans cette optique le Gouvernement se montrera rigoureux dans la fixation des objectifs essentiels et des principales limites du champ d'action de sa politique.

C'est pourquoi je persiste à croire que dans les conditions actuelles, compte tenu de l'environnement économique et social - rigueur dans la conception budgétaire, discipline dans l'exécution, détermination à maintenir l'équilibre des recettes et des dépenses, volonté d'alléger à terme la pression fiscale, disponibilité pour rechercher une programmation pluriannuelle - restent les mots clefs d'une politique courageuse et responsable, ferme et dynamique.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Virun engem Joer huet mä Virgänger de Staatsminister Pierre WERNER op döser Plaz bei der Virstellung

vum Budget en Inventaire vun de wirtschaftlechen a finanzielle Problemer a Méiglechkeeten vun onsem Land gemaach. Bei deer Geléenhet huet hien äis dat elei geroden: "ne pas nous laisser abattre par l'adversité bien réelle et par tant de maux imaginaires, mais relever résolument le défi qui nous est lancé, entamer la lutte pour la survie économique du pays et pour l'avenir de la jeune génération." Méng Regéierungserklärung vum 23. Juli, grad ewéi de Budgetsprojert fir 1985 sollen eng konkret Äntwert op deen Appell sin, e Beweis duerfir dass d'Politiker zu Lëtzebuerg de Kapp nët an de Sand strecken.

Dir huet zënter e puer Méint eng nei Regéierungs-équipe virun iech, déi elo aus hirem Rodage eraus as, an

déi domat voll a ganz am Asaz steet, fir d'Problemer vun der Stonn meeschter ze gin. Et gët vill bedeitend Froen an déi och prësséieren, déi ech ower haut hei bewosst nët ernimmt hun, well dir jo och d'Budgets-prozedur hei am Haus méi konzentréiert wëllt durchzéien. Ech denken u Froen op dem Gebitt vun der Erzéiung an der Kultur, vum Emweltschutz an der Gesondheet, vun dem Armut an der Entwécklungspolitik, vun den Investitiounen an de Sozialhëllef. D'Prioritéit op d'Wirtschaft an d'Finanzen ze leën heescht nët, all dat anert vergiessen; et heescht nuren d'Viraussetzungen ze schafe fir de sozialen, de kulturellen an de menscheleche Fortschrétt. Sou wichtig, wéi e Budget och as, fir äis as et keen Zweck a sech selwer, mee einfach e Mëttel fir eng besser Zukunft ze schaafen.

La politique budgétaire du Gouvernement

**Discours budgétaire
prononcé par
M. Jean-Claude JUNCKER,
Ministre délégué au Budget
à la Chambre des Députés
le 20 novembre 1984**

C'est par le dépôt du projet de budget que le Gouvernement demande annuellement au législateur de lui donner les moyens de sa politique. La loi budgétaire est et restera la pierre d'angle de l'édifice d'une démocratie parlementaire. Aussi l'intérêt traditionnel que suscite le débat budgétaire ne saurait-il guère surprendre.

Etant donné que nous nous trouvons en présence du premier budget de la présente législature, on aurait pu croire que le débat général du budget prenne, cette année-ci, un relief particulier. L'examen des premières réactions émanant des milieux tant professionnels que politiques ne permet cependant guère de conclure que le projet de budget pour 1985 ait véritablement déchaîné les passions.

Le Conseil d'Etat fournit une explication de ce phénomène en qualifiant la version actuelle du projet de budget de gestion courante des finances publiques. A son avis, "le temps très court qui était imparti au Gouvernement issu des élections du 17 juin n'a pas permis à ce dernier de mettre en oeuvre sa politique budgétaire. De nouvelles mesures prioritaires seront proposées lors des amendements gouvernementaux à l'intérieur d'une enveloppe globale de 500 millions de francs. Par ailleurs la traduction en termes budgétaires des conclusions tripartites concernant la restructuration sidérurgique ne manquera pas de modifier le projet initial."

Comment ne pourrais-je pas partager, au moins dans ses grandes lignes, cette appréciation du Conseil d'Etat? Faut-il rappeler en effet que c'était précisément le Gouvernement qui forgea le qualificatif de budget de transition? C'était lui qui expliquait les raisons d'être et l'affectation principale de la provision pour amendements. C'était encore lui qui mettait en relief l'hypo-

thèque grevant le projet de budget initial du fait que les négociations tripartites n'avaient même pas démarré à l'époque de la mise au point définitive du document sous avis et qu'elles n'avaient encore guère progressé au moment de son dépôt.

Les forces vives de la nation seraient donc particulièrement mal placées pour critiquer un projet dont le caractère incertain découle précisément de la volonté déclarée du Gouvernement de respecter les principes régissant le modèle luxembourgeois de la concertation préalable avec les partenaires sociaux. En ce qui concerne l'absence de flèches décochées entre partis politiques, elle s'explique essentiellement par le fait que, dès le départ, le Gouvernement a joué cartes sur table. Aussi convient-il de ne pas oublier dans ce contexte que chacun des trois grands groupes parlementaires se trouve impliqué d'une façon ou d'une autre dans le processus d'élaboration du projet de budget pour 1985.

Je profiterai de cette trêve et du climat serein qui la caractérise pour dresser un inventaire aussi complet que possible de l'évolution économique et sociale, de ses atouts et risques, ainsi que de ses interrelations avec la politique budgétaire et la situation des finances publiques.

Je me permettrai de situer le projet de budget pour 1985 tant par rapport aux budgets qui l'ont précédé que par rapport à l'action politique présente et future.

A cet égard, je ne manquerai point ni de compléter l'analyse en fonction des évolutions récentes - conclusions tripartites et mesures de relance du bâtiment notamment - ni d'approfondir les moyens de politique budgétaire exposés dans la déclaration gouvernementale.

La clareté du rapport de la Commission des finances et du budget facilitera nos débats. Aussi voudrais-je féliciter plus particulièrement le rapporteur, le Docteur Nicolas MAJERUS, ainsi que les présidents de la Commission, Messieurs Nicolas MOSAR et Fernand RAU, pour la qualité du travail accompli. Qu'il me soit per-

mis, à l'occasion de mon premier discours budgétaire, d'adresser également mes remerciements au Conseil d'Etat, aux chambres professionnelles ainsi qu'au personnel du Ministère et de l'Inspection générale des finances. Leurs efforts conjoints nous ont permis d'aborder les discussions dans de bonnes conditions, et ceci en dépit de la procédure budgétaire exceptionnellement serrée qui s'imposait à chacun d'entre nous.

Le présent discours budgétaire, je ne le conçois nullement comme une répétition de données et de réflexions qui se trouvent d'ores et déjà exposées soit au volume I du projet de budget, soit dans la note de présentation, soit dans le discours du Président du Gouvernement. Aussi voudrais-je immédiatement entrer dans le vif du sujet en axant mon intervention sur les problèmes financiers proprement dits. A cette fin, pourrait-on trouver meilleure entrée en matière que les conclusions générales auxquelles aboutit l'avis du Conseil d'Etat?

En effet, le Conseil d'Etat constate que "dans l'ensemble, le principal paramètre de toute politique budgétaire, à savoir le taux de croissance des dépenses publiques d'une année à l'autre, dépasse sensiblement les recommandations de la Commission de la Communauté économique européenne, entérinées par le Conseil ECO/FIN du 9 juillet 1984. En effet, le taux de progression de 6,49% du budget structurel ne comprend pas une alimentation satisfaisante des fonds d'investissements. Par ailleurs, le taux de progression des dépenses ordinaires du budget structurel, qui traduit le train de vie courant de l'Etat, est chiffré par 7,75%. Enfin, si on tient compte d'une enveloppe d'aides exceptionnelles à la sidérurgie de quelque 3 milliards, le total des dépenses atteindra quelque 73,4 milliards de francs - ce qui représente un taux de progression d'environ 8,4%."

Vous ne serez certainement pas surpris de m'entendre dire que je ne puis partager les conclusions de la Haute Corporation. J'estime en effet que celles-ci reposent; au moins en partie, sur un certain nombre de prémisses erronées. Dans ma démonstration, il me faut rappeler quelques critères d'appréciation essentiels qui se trouvent à la base du projet de budget pour 1985.

1. Qualifiée encore l'année passée d'artifice de calcul, la double présentation chiffrée du projet de budget semble recueillir aujourd'hui l'avis favorable de la plupart des commentateurs. Je reviendrai par la suite sur l'intérêt que cette approche revête sous l'angle de vue de l'engagement politique du Gouvernement qui consiste à ne pas provoquer un effet de déplacement en affectant les rentrées fiscales exceptionnelles à des objectifs autres que celui de la restructuration sidérurgique. Pour l'instant, je me limiterai à redéfinir la portée de cette distinction et à mesurer ses effets sur la réalisation de la norme budgétaire.

Qu'il soit clair une fois pour toutes, les données brutes non corrigées constituent les seuls chiffres officiels du projet de budget! Je me rallie donc sans réserve aucune au Conseil d'Etat lorsque celui-ci rappelle que le législateur n'approuve qu'un seul budget qui regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'exercice en cause.

Ce n'est qu'au stade de l'interprétation de l'évolution budgétaire qu'il convient de tenir compte des éléments exceptionnels découlant de la loi du 1er juillet 1983.

Non seulement l'envergure de l'aide publique à la restructuration sidérurgique est telle qu'elle dépasse, et de loin, le cadre budgétaire traditionnel - je ne fais que rappeler que l'intervention globale de l'Etat dans la sidérurgie pour les exercices 1983 et 1984 représentait 12% de la masse budgétaire totale -, mais encore existe-t-il un décalage notable dans le temps entre dépenses et recettes uniques correspondantes.

L'année passée, la Commission de Bruxelles avait également opéré cette mise en relief d'éléments exceptionnels. Aussi peut-on regretter qu'elle n'ait pas explicitement repris cette année-ci le même raisonnement. Quoi qu'il en soit, le taux d'augmentation des dépenses de 2,2% avancé par la Commission se réfère aux données brutes et n'est donc pas opposable à la norme de 6,5% avancée par le Gouvernement dans la version structurelle du budget.

2. Ce n'est pas l'évolution du total des dépenses ordinaires qui peut servir de critère pour apprécier le train de vie normal de l'Etat. Tout en renvoyant à la note de présentation, je rappellerai simplement que le budget ordinaire constitue un ensemble hétérogène composé de différentes catégories économiques de dépenses. Près de la moitié des dépenses ordinaires ont pour objet une intervention directe ou indirecte dans le déroulement de la vie économique et sociale, tandis que les dépenses de consommation de l'Etat ne représentent que 38% du total, soit 33% pour les dépenses de personnel et 5% pour les achats de biens non durables et de services.

Si on veut apprécier le train de vie normal de l'Etat, c'est plutôt à l'évolution de ces deux dernières catégories de dépenses qu'il faut se référer. Or, force est de constater que la part relative de ces dépenses de consommation reste remarquablement stable, même dans une optique du moyen et long terme. Etant donné que parallèlement les domaines d'intervention publique se sont particulièrement développés - que ce soit par exemple en matière de lutte économique anticrise ou de protection de l'environnement -, cette stabilité relative n'a pu être obtenue que grâce à une politique continue de rigueur budgétaire et de réduction du train de vie administratif.

Bien qu'il soit difficile d'appliquer ces mesures de façon ininterrompue sur une période pluriannuelle et de réaliser de nouvelles économies, le Gouvernement a réussi à limiter dans le cadre du projet de budget pour 1985 la progression des dépenses de personnel et d'achats de biens de consommation respectivement à 6,1 et à 5,8%, soit des taux de croissance inférieurs à la norme.

A la lumière de ces deux mises au point, je ne peux donc que réaffirmer que la politique budgétaire du Gouvernement, et notamment la progression des dépenses, respecte intégralement les recommandations communautaires, que les dépenses de consommation progressent à un rythme légèrement inférieur à la norme et que cette norme continuera à être respectée même après le dépôt des amendements gouvernementaux.

Sur ce dernier point, il est en effet évident que les aides à caractère exceptionnel qui viennent d'être décidées, sous réserve de l'approbation communautaire, au profit de la sidérurgie n'influenceront en aucune

manière le budget structurel. Or, en bonne logique, la norme budgétaire ne peut s'appliquer qu'à ces seuls chiffres corrigés. En ce qui concerne le montant des aides à inscrire. En ce qui concerne le montant des aides à inscrire au-delà de celles figurant actuellement au projet de budget pour 1985, le Gouvernement croit qu'il peut d'ores et déjà avancer un ordre de grandeur de 2,8 milliards. Ceci réduirait l'excédent de recettes du projet de budget de 3,3 à 0,5 milliard de francs.

Pourquoi, en fait, convient-il d'accorder une si grande importance à la notion de croissance des dépenses publiques? Eh bien, comme le Gouvernement l'a d'ores et déjà indiqué dans sa déclaration du 23 juillet, il lui semble impératif de maîtriser la croissance des dépenses publiques. A cette fin, il s'est donné comme orientation de ne pas faire évoluer les dépenses budgétaires à un rythme plus rapide que l'évolution du PIB considéré dans une optique du moyen terme.

Dans le projet sous avis, le Gouvernement a retenu l'hypothèse d'un rythme de croissance pluriannuelle du produit intérieur brut en volume de l'ordre de 2 % pour la définition de la norme de progression annuelle des dépenses. Selon l'avis de la Chambre des employés privés, cette hypothèse "ne correspond pas aux réalités économiques. Certainement le Gouvernement sera obligé à réviser vers le bas cette hypothèse au cours des exercices à venir, afin d'éviter un nouvel accroissement de la part relative des dépenses de l'Etat dans le PIB."

L'examen de ce sujet, que le Conseil d'Etat qualifie de principal paramètre de toute politique budgétaire, me paraît suffisamment important pour que je m'y attarde quelque peu. Permettez-moi dès lors d'approfondir ce thème sous trois aspects certes différents, mais complémentaires.

1. Compte tenu des projections économiques à court terme disponibles, il convient d'évaluer l'évolution prévisible du PIB en volume pour l'année en cours ainsi que pour 1985. Dans sa note conjoncturelle du mois d'octobre, le STATEC estime que, dans l'état actuel de la documentation statistique, la croissance du PIB en volume peut être estimée à environ 2 % tant pour 1984 que pour 1985.

Dans le cadre de son rapport économique annuel, la Commission de Bruxelles aboutit à des projections tout à fait comparables. Je cite le passage afférent de son rapport:

"Au Luxembourg, l'activité économique s'est redressée en 1984, en particulier dans la sidérurgie, entraînant un accroissement du PIB d'environ 2 %. La demande extérieure s'est sensiblement développée, alors que la demande intérieure reculait . . . et qu'on enregistrerait

une légère amélioration des investissements des entreprises . . . En 1985, la croissance du produit intérieur brut devrait se stabiliser à environ 2 % grâce à la bonne tenue des exportations et à l'expansion prévisible de la consommation privée, rendue possible par une amélioration du revenu disponible des ménages. Les investissements des entreprises, notamment dans la sidérurgie, devraient augmenter sensiblement, . . . mais les possibilités de croissance économique dépendront, dans une large mesure, du succès des efforts de diversification industrielle que les autorités s'attachent à intensifier."

Qu'il me soit donc permis de qualifier de réaliste l'hypothèse de croissance du PIB en volume de 2 % l'an, ce taux de croissance étant prévisionnellement atteint tant en 1984 qu'en 1985. Aussi la Chambre peut-elle aborder les discussions budgétaires dans un climat économique plus serein que celui qu'elle a connu il y a un an. Nous devons cependant ne pas perdre de vue les aléas qui risquent d'influencer le niveau d'activité et les perspectives de restructuration de certaines branches-clé de notre économie. Ces risques, je les examinerai de plus près au moment de l'appréciation de l'évolution future de finances publiques.

2. En passant du raisonnement en termes conjoncturels à l'approche pluriannuelle, on doit avouer qu'à priori l'hypothèse de 2 % ne peut guère être qualifiée de surfaite. Non seulement, elle correspond à l'évolution conjoncturelle probable en 1985, mais encore doit-elle être appréciée compte tenu du fait que pour l'année en cours l'évolution réelle - croissance de 2 % - est plus favorable que l'hypothèse retenue pour l'élaboration du projet de budget pour 1984, c'est-à-dire une croissance zéro.

Le moment me semble d'ailleurs venu pour vérifier si, comme d'aucuns ne cessent de l'affirmer, la norme est effectivement dépassée ex-post de façon régulière et sensible. Ce manque de véridicité budgétaire irait d'ailleurs, comme le rappelle à juste titre la Chambre des employés privés, à l'encontre d'une motion adoptée en 1980 dans laquelle le Gouvernement a été invité par la Chambre à corriger les normes budgétaires afin de les mettre en concordance avec le rythme de développement du PIB sur une période pluriannuelle.

Afin que les conclusions dudit exercice ne prêtent pas à discussion en raison de difficultés méthodologiques propres aux définitions de la comptabilité nationale, je regrouperai en un seul tableau les résultats découlant des séries statistiques les plus récentes concernant tant le PIB - dans ses versions SEC et STATEC - que le PNB. L'examen de l'évolution comparée sur une période pluriannuelle de la valeur de ces agrégats et des dépenses du budget de l'Etat aboutit aux résultats suivants:

Evolution comparée du PIB/PNB en valeur et des dépenses de l'Etat:

(* : les chiffres sont exprimés en pourcentage)

période	PIB (SEC)		PIB (STATEC)		PNB		DEPENSES	
	1	2	1	2	1	2	1	2
1970-74	+ 71,4	+ 14,4	+ 75,3	+ 15,1	+ 76,7	+ 15,3	+ 77,3	+ 15,4
1974-78	+ 19,5	+ 4,5	+ 30,0	+ 6,8	+ 34,1	+ 7,6	+ 71,6	+ 14,5
1978-82	+ 40,8	+ 8,9	+ 40,4	+ 8,9	+ 56,0	+ 11,8	+ 44,1	+ 9,6

* : tous les chiffres sont exprimés en pourcentage

1 : évolution sur l'ensemble de la période considérée

2 : taux d'accroissement annuel moyen

Au cours de la période de boom économique (années 1970 à 1974), l'accroissement des dépenses de l'Etat a été identique au taux de croissance du PNB et légèrement supérieur à celui du PIB.

C'est au cours de la période 1974 - 1978 que les évolutions ont fortement divergé. Alors que la croissance économique stagnait (en 1977), ou devenait même négative (en 1975), les efforts de lutte anticrise constituaient un facteur d'accroissement rapide des dépenses publiques.

Pour ce qui est de la période 1978 - 1982, on peut valablement affirmer que les dépenses de l'Etat ont évolué parallèlement à la croissance économique. A un taux d'accroissement du budget des dépenses de 9,6 % en moyenne annuelle correspond en effet un taux de 11,8 % pour le PNB et de près de 9 % pour le PIB.

En ce qui concerne l'année 1983 - année qui jusqu'à présent manquait dans notre série - les dépenses s'étaient accrues de 10,8 % alors que l'évolution des agrégats de croissance économique était de 10,6 % pour le PNB, 8,5 % pour le PIB (SEC) et 12,5 % pour le PIB (STATEC). Etant donné que nous raisonnons sur le moyen terme, il importe de retenir qu'il n'y a donc pas de correction ex-post à opérer dans le cadre des normes à retenir tant pour 1984 que pour 1985.

En 1982, les dépenses budgétaires exprimées en pourcentage du PNB représentaient 28,8 %. En se basant sur les projections économiques émanant de Bruxelles ainsi que sur les réalisations budgétaires de 1983 et les chiffres du budget et du projet de budget amendé respectivement pour 1984 et 1985, on aboutit aux esquisses ci-après:

- En raisonnant sur les chiffres budgétaires corrigés des éléments exceptionnels, le pourcentage moyen entre dépenses et PNB retomberait à 26,7 % pour la période de 1983 à 1985. Même dans l'hypothèse où l'on estimait que les dépenses réelles dépasseraient les prévisions budgétaires tant en 84 qu'en 85 dans une proportion comparable à celle caractérisant le dernier compte connu - différence de 6,5 % entre dépenses prévues et dépenses effectives pour 1983 -, il y aurait toujours une diminution du rapport en question - 27,7 contre 28,8 %. Au cours de la période 1983 - 1985, les dépenses budgétaires augmenteraient donc à un rythme sensiblement inférieur à la croissance économique: 7,5 % en moyenne annuelle pour les dépenses, 10 % pour le PNB et le PIB. Le principe de politique budgétaire énoncé par le Gouvernement serait donc largement respecté.
- Si cependant on tient compte des chiffres non corrigés et de la dépense précitée de 2,8 milliards au titre de 1985, le rapport dépenses de l'Etat/PNB ne diminue qu'à condition que le dépassement des prévisions budgétaires ne franchisse pas le seuil de 1,5 %.

Dans l'hypothèse d'un dépassement de 6,5 %, le rapport en question passe en moyenne annuelle à 29,8 % pour la période 1983 - 1985. A noter cependant que ce résultat est dû au volume exceptionnellement élevé des dépenses en 1983 - rapport dépenses PNB de 32,1 % - alors que pour 1984 et 1985 les rapports tombent au niveau de 1982 - 28,7 %. C'est dire que même en prenant en considération l'ensemble des dépenses exceptionnelles, le parallélisme entre dépenses de l'Etat et

croissance économique restera sauvegardée, sauf évidemment pour l'exercice 1983.

A mon avis, ces développements s'imposaient en dépit de leur complexité. Ils ont en effet permis de jeter une lumière différente sur des thèses que d'aucuns se plaisent à répéter avec une belle régularité et qui, jusqu'à présent, n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen cohérent. Ces développements démontrent également de façon indubitable que le Gouvernement pratique une politique budgétaire qui se conforme aux principes déclarés.

3. Les succès réalisés en matière de maîtrise budgétaire gagnent encore en ampleur si on tient compte de la masse des dépenses nouvelles que les Gouvernements successifs ont dû assumer afin de parer aux contraintes de l'évolution économique et sociale. Etant donné que la nature de ces dépenses est archi-connue, je me contenterai de vous rappeler, en me basant sur les différentes classifications budgétaires, les évolutions les plus significatives à cet égard.

En partant de la classification économique et en comparant les années d'avant-crise du début de la dernière décennie aux années économiques difficiles du début des années 80, on constate grosso modo que:

- la part des transferts de revenus aux ménages dans le total des dépenses budgétaires est passée de 4 à 7 %;
- la part relative des subventions aux entreprises est passée de 10 à 15 % et
- celle des transferts de capitaux aux entreprises de 3 à 6 %.

Or, c'est à travers l'évolution de la structure des dépenses de l'Etat que se reflètent les accents d'une politique et plus précisément le rôle économique de l'Etat. Rien que pour l'ensemble des trois catégories de dépenses précitées à caractère essentiellement économique, leur poids relatif dans le budget de l'Etat est passé de 17 à 28 % en l'espace de dix ans seulement. Les profondes modifications subies par l'environnement économique ont donc trouvé une riposte de la part des responsables politiques non pas tant par le biais d'un accroissement relatif des fonds transitant par les caisses publiques - sauf pour la période de 1974 - 1978 - mais plutôt par une restructuration en profondeur des dépenses.

En me référant à la notion de part relative des dépenses visant à promouvoir le progrès économique et social dans le total des recettes liées à l'évolution de l'environnement économique et social - notion expliquée et commentée de façon exhaustive à l'occasion des discours budgétaires précédents -, je vous rappellerai que cette part est passée, grosso modo, de 40 % au début des années 70 à 60 % au début des années 80. C'est cette évolution dynamique et le fait qu'actuellement l'Etat réinjecte dans le circuit économique quelque 60 % des ressources qu'il y prélève que je vous demande de considérer dans le jugement que vous serez amenés à porter sur la politique budgétaire.

On peut regretter le fait que l'Etat occupe une place de plus en plus grande dans la vie économique du pays. Mais il faut alors également se demander quelles auraient été les solutions alternatives. Le Gouvernement, pour sa part, ne se laisse pas guider par des motifs idéologiques, mais a pour seuls mobiles le bon fonctionnement de notre société et l'optimisation du bien-être

général. Il s'y ajoute que le clivage entre initiatives privées et interventions publiques ne peut se faire sans tenir compte de ce critère d'appréciation essentiel que constitue la charge fiscale, tant individuelle que globale. A cet égard, j'insisterai de nouveau sur trois aspects différents.

1. Aux yeux de la Chambre des employés privés, "il devient manifeste que la charge fiscale a connu au cours des derniers exercices une augmentation intolérable." C'est à la lumière de l'évolution précitée des agrégats économiques qu'il faut apprécier cette thèse en examinant de plus près l'évolution à moyen terme de la charge fiscale globale.

Evolution comparée du PIB/PNB en valeur et des recettes fiscales de l'Etat:

(* : les chiffres sont exprimés en pourcentage)

période	PIB (SEC)		PIB (STATEC)		PNB		recettes fiscales	
	1	2	1	2	1	2	1	2
1970-74	+ 71,4	+ 14,4	+ 75,3	+ 15,1	+ 76,7	+ 15,3	+ 102,6	+ 19,3
1974-78	+ 19,5	+ 4,5	+ 30,0	+ 6,8	+ 34,1	+ 7,6	+ 59,5	+ 12,4
1978-82	+ 40,8	+ 8,9	+ 40,4	+ 8,9	+ 56,0	+ 11,8	+ 33,6	+ 7,5

1 : évolution sur l'ensemble de la période considérée

2 : taux d'accroissement moyen annuel

Je ne m'attarderai pas outre mesure sur l'évolution comparée au cours de la période 1970 - 1978, simplement pour dire que l'augmentation plus rapide des recettes fiscales était évidemment due à la bonne tenue de l'évolution économique et aux accroissements en termes réels réalisés au niveau tant de la production que de la répartition des revenus.

Pour ce qui est des années 1978 à 1982, force est de constater que l'accroissement des recettes fiscales - taux de progression annuel moyen de 7,5 % - a été plus faible que l'évolution économique - croissance annuelle moyenne de près de 9 ou de 12 % selon que l'on se réfère au PIB ou au PNB. Compte tenu de ces évolutions, le rapport moyen entre recettes fiscales et PNB a varié comme suit:

- 21,6 % pour la période 1971 - 1974;
- 25 % pour la période 1975 - 1978 et
- 23,6 % pour la période 1979 - 1982.

C'est sur base du regroupement économique des recettes et en me servant tant des données budgétaires brutes que corrigées que je tâcherai par la suite de suivre l'évolution au cours des années postérieures à 1982.

En commençant par les données brutes, on constate que l'évolution réelle des recettes fiscales a été caractérisée en 1983 pour un accroissement de 20 % par rapport à 1982. Dans le cadre du budget définitif pour 1983, l'écart entre réalisations et prévisions était donc de l'ordre de 15 %.

En se basant sur les rentrées effectives des 9 premiers mois de l'année en cours et leur comparaison avec celles de la période correspondante de l'année dernière - accroissement de 7 % - et tout en tenant compte du phénomène de tassement qui s'est produit dès le début du deuxième semestre, on peut estimer, dans une

approche prudente, que les rentrées fiscales effectives connaîtront en 1984 un accroissement de quelque 5 % par rapport à 1983. Pour les besoins du calcul, un taux de progression comparable a été retenu pour 1985. Cette approche basée sur les dernières données disponibles fait apparaître un dépassement de quelque 7,6 % pour les chiffres du budget de 1984 et de moins de 1 % pour le projet de budget pour 1985.

Ces hypothèses de calcul réalistes aboutissent aux résultats suivants, étant entendu qu'on continue à se référer aux chiffres non corrigés. (Afin de mesurer l'évolution de la charge fiscale globale par rapport à l'agrégat dont l'évolution a été en principe la moins

favorable, j'ai retenu comme critère de référence l'évolution du PIB calculé selon la méthode SEC.)

Exprimées par rapport à cet agrégat, les recettes fiscales ont évolué comme suit:

1982: 29,9 % 1984: 32,1 %
1983: 33,3 % 1985: 31,1 %

Par référence aux chiffres corrigés des éléments exceptionnels, les pourcentages correspondants se lisent de la façon suivante:

1982: 29,9 % 1984: 30,8 %
1983: 32,6 % 1985: 29,0 %

La conclusion que l'on doit tirer de ces évolutions est que la charge fiscale globale a connu un accroissement notable en 1983, mais que, une fois ce saut accompli, cette charge s'est de nouveau progressivement affaiblie pour retomber en 1985 à un niveau comparable à celui de 1982, étant entendu qu'on se réfère dans ce cas aux chiffres corrigés. Cette conclusion reste vraie, même si l'on considérait les prévisions de recettes actualisées comme étant encore quelque peu trop prudentes.

La hausse en 1983 n'est due qu'à raison de 20 % aux mesures exceptionnelles introduites par la loi du 1er juillet 1983, car les mesures fiscales en question ne produiront leur impact budgétaire que de façon progressive, le rythme de croisière n'étant atteint qu'à partir de l'exercice 1986. L'évolution marquée de 1983 s'explique plutôt par des rentrées fiscales exceptionnelles telles que l'application de la nouvelle clé de répartition des recettes communes de l'UEBL, le versement d'arriérés d'impôt importants dus par les entreprises sidérurgiques au titre de l'impôt sur les traitements et salaires ou encore la perception d'importants soldes d'impôts dus au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités.

Il est à noter qu'en matière de perception des impôts le taux de couverture, c'est-à-dire le montant des recettes réalisées par rapport aux montants débités, a progressé en ce qui concerne tant le solde d'impôt - 85,7 % en décembre 1981; 92,1 % en août 1984 - que les avances - 79,5 % respectivement 97,2 %. Ces chiffres concernent l'impôt retenu par voie d'assiette sur les personnes physiques, impôt où traditionnellement les arriérés sont les plus importants. Toutefois, cette évolution favorable en matière d'absorption des arriérés d'impôts caractérise également la perception des autres catégories d'impôts directs surtout.

2. Les chiffres que je viens de citer parlent un langage clair et net. La thèse d'un accroissement de la charge fiscale au cours des derniers exercices est tout simplement inexacte. Au cours de la période de 1978 à 1985, les recettes fiscales se seront probablement accrues en moyenne annuelle de 8,6 %, soit un taux de progression inférieur à la croissance économique. Cette affirmation reste vraie quel que soit le concept comptable retenu et ceci malgré les mesures fiscales nouvelles introduites par la loi du 1er juillet 1983.

La publication la plus récente de l'OCDE concernant les statistiques de recettes publiques ne fait que confirmer cette image relativement favorable. Le niveau de la charge fiscale enregistré chez nous est absolument comparable à celui que connaissent nos principaux partenaires économiques dans la Communauté, exceptée la Belgique qui connaît une charge nettement plus élevée. Ce qui plus est, on vient d'assister à un revirement des tendances, dans ce sens qu'en 1982, et pour la première fois, la charge fiscale globale du Luxembourg se situait non plus au-dessus, mais en-dessous des moyennes valables tant pour l'ensemble des pays européens membres de l'OCDE que pour la Communauté européenne.

D'aucuns diront sans doute que ce n'est pas tant la charge fiscale globale qui intéresse le contribuable, mais plutôt la charge individuelle qu'il a à supporter. Le recours à ce critère d'appréciation nous évoque certes l'accroissement de la charge fiscale suite aux mesures exceptionnelles de 1983 pesant tant sur les revenus (impôts de solidarité) que sur la consommation (TVA et accises).

Mais il rappelle également l'ensemble des mesures fiscales nouvelles introduites au cours des dernières années en vue d'alléger la charge pesant sur l'activité des entreprises. Je vous épargnerai l'énumération de ces mesures qui figurent au rapport d'activité du Ministère des Finances.

L'application du critère de la charge fiscale individuelle nous renseigne également sur l'évolution du taux global tarifaire régissant l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La progressivité de l'impôt se trouve être reflétée par la variation du taux global par rapport aux revenus. La comparaison des taux valables pour un revenu imposable, donné pour l'année de référence et ajusté par la suite, dégage, pour la période 1979 - 1985, une réduction généralisée du taux d'imposition globale. Cette diminution est particulièrement sensible pour les revenus annuels inférieurs à 700.000 francs, valeur 1979.

3. Au moment de la présentation du projet de budget pour 1985, j'avais insisté sur le fait que les mesures fis-

cales exceptionnelles devront être prolongées parce que l'objectif poursuivi n'a pas encore pu être atteint.

J'avais cependant réaffirmé l'engagement du Gouvernement à ne pas céder aux pressions en direction d'un effet de déplacement, mais à ramener, le moment venu, la charge fiscale globale au niveau caractérisant la situation s'avant juillet 1983.

Le Gouvernement ne peut donc que s'associer au Conseil d'Etat et aux chambres professionnelles lorsque ceux-ci déclarent que les relèvements d'impôts introduits par la loi du 1er juillet 1983 devront toujours rester affectés à la restructuration de la sidérurgie et ne pas être détournés à d'autres fins. Il rejoint également l'avis que la pression fiscale globale a atteint un niveau à ne plus dépasser et que toute mesure nouvelle d'augmentation serait inconcevable. Aussi le projet de budget pour 1985 ne comporte-t-il non seulement aucun impôt nouveau, mais, au contraire, prévoit-il quelques mesures d'allègement sélectif.

Le principe de l'abolition étant acquis, la question qui se pose est celle de la durée des mesures qualifiées d'exceptionnelles. Partant du principe que la loi du 1er juillet 1983 doit être autoportante, le but recherché est l'équilibre global entre recettes et dépenses. Or, au moment de la présentation du projet de budget, le Ministre des Finances avait tenu à relever qu'à la clôture de l'exercice 1985 les recettes fiscales totales resteraient encore inférieures de 1,2 milliard aux dépenses qu'elles visent à couvrir. En y ajoutant le montant des aides publiques supplémentaires décidées depuis lors, c'est-à-dire 9,4 milliards de francs, nous constatons que rien que pour couvrir le solde fin 1985 et les décisions prises récemment, les mesures fiscales exceptionnelles devront être reconduites dans leur intégralité pour l'exercice 86 au moins.

Sous réserve de l'approbation communautaire de ces aides et sur base des prévisions actuelles, c'est donc au plus tôt dans le cadre du projet de budget pour 1987 que la question d'une abolition par étapes des mesures fiscales pourra se poser. Le Gouvernement a l'intention de profiter de cette occasion pour rééquilibrer la structure de la fiscalité, dans ce sens que les majorations intervenues en matière d'impôts indirects revêtiront probablement un caractère de permanence et qu'elles seront compensées par des allègements équivalents touchant aux principaux impôts directs. Dans ce contexte, c'est avec grand intérêt que le Gouvernement a pris connaissance des réflexions pertinentes formulées par la Commission des finances et du budget. Aussi le laps de temps qui s'écoulera avant qu'une décision en la matière ne s'impose devra-t-il être utilisé pour élaborer et tirer les conclusions d'une étude au sujet de notre système fiscal, étude dont le principe-même se trouve ancré dans le programme gouvernemental.

Les commentateurs du projet de budget sont unanimes à affirmer que la situation financière de l'Etat peut être qualifiée de saine. Concernant les causes de cet assainissement financier, la Chambre des employés privés retient "que les relèvements fiscaux introduits par la loi du 1er juillet 1983 ont contribué de façon appréciable à cette situation favorable... L'évolution favorable de la situation financière de l'Etat est donc essentiellement due à la note des impôts directs et indirects présentée à une population gravement touchée par la crise

économique et qui doit, en dehors de la prise en charge de la facture sidérurgique, reconstituer une réserve budgétaire appréciable."

Vous ne serez guère surpris si je dois réfuter également cette théorie. Je viens de vous fournir les indications complètes quant à l'évolution probable du solde entre dépenses et recettes liées. Même si la loi du 1er juillet réussissait à elle seule à assurer le financement de l'opération de restructuration financière de la sidérurgie sans faire basculer les finances publiques, il n'en reste pas moins que la situation budgétaire actuelle serait meilleure si cette loi n'existait pas. Les raisons expliquant la situation financière favorable de l'Etat résident plutôt dans la politique budgétaire rigoureuse et sélective mise en oeuvre au cours des années écoulées.

Je ne reviendrai pas sur tous les aspects de cette appréciation favorable de la situation financière dont le bien-fondé est par ailleurs reconnu par tous. Je voudrais simplement rappeler les chiffres tels qu'ils se présenteront dans l'hypothèse où les aides publiques décidées récemment en faveur de la sidérurgie trouveraient l'accord de la Commission de Bruxelles.

Le projet de budget pour 1985 se solderait par un excédent de recettes de 500 millions de francs, étant entendu que le solde positif de la version structurelle du budget resterait inchangé, donc excédent de recettes de près de 250 millions.

S'élevant à 1,9 milliard à la clôture de l'exercice 1983, la réserve budgétaire, dans l'hypothèse du budget voté pour 1984 et du projet de budget précité pour 1985, passerait à 3,2 milliards fin 1985. La reconstitution progressive des réserves sera donc poursuivie dans des proportions qui restent compatibles avec l'environnement économique et notamment le niveau atteint en matière de charge fiscale globale.

Les réserves des fonds spéciaux de l'Etat diminueront progressivement pour passer de 4,5 milliards à la fin de 1982 à quelque 2,2 milliards fin 1985. Cette résorption progressive, en période de difficultés économiques, des réserves de haute conjoncture est toutefois conforme à la logique économique régissant le fonctionnement de ces fonds non soumis au principe de l'annualité. Je reviendrai par la suite sur l'évolution de ces fonds notamment pour nuancer l'affirmation du Conseil d'Etat quant au soi-disant niveau insatisfaisant des dotations inscrites au projet de budget pour 1985.

1. Exprimée par rapport au PNB, la dette de l'Etat atteignait chez nous 17%. Les seuls pays à présenter un rapport aussi favorable étaient la Suisse, la France et la

RFA. Tous les autres pays de l'Europe occidentale connaissent des pourcentages situés quelque part entre 40 et 100%, alors qu'un taux de 45% caractérisait la situation du Japon et des Etats-Unis.

A noter que, conformément à la loi du 23 mai 1984 portant réforme du système de financement des régimes de pension contributifs, la dette de l'Etat retombera dès le début de 1985 à un niveau qui ne représente plus que quelque 7,5% par rapport au PNB. Par ailleurs, et compte tenu du fait que l'émission d'emprunts sera limitée à 1 milliard, la dette consolidée connaîtra un léger recul au cours de l'exercice à venir.

2. Sous l'angle de vue du poids que la dette exerce sur le budget annuel c'est le critère de la charge de la dette exprimée en pourcentage des dépenses totales qui doit attirer toute notre attention. Celle-ci s'élevait chez nous à 2,8% seulement en 1983. Pour tous les autres pays, à l'exception de la Suisse et de la France, la charge de la dette intervenait pour quelque 10 à 18% dans le total des dépenses budgétaires. Voilà un aspect non négligeable de la marge de manoeuvre qui caractérise encore la situation et les perspectives d'avenir de nos finances publiques.

Permettez-moi de conclure mes réflexions au sujet de l'évolution récente et de la situation actuelle des finances de l'Etat en me référant à l'indicateur synthétique que constitue le besoin ou la capacité de financement net de l'Etat. Le recours à ce critère d'appréciation nous permettra de dégager quelques renseignements particulièrement intéressants.

Tout d'abord, et en me basant sur les chiffres avancés par la Commission de Bruxelles dans son rapport économique annuel 1984-1985, je constate que le Grand-Duché est le seul Etat membre à pouvoir présenter un budget public plus ou moins équilibré. Sans vouloir m'attarder sur les situations spécifiques que rencontrent les différents Etats membres, je me limiterai à signaler que pour la période 1982-1985, notre pays présente un besoin de financement moyen de 0,1% par rapport au PIB alors que le pourcentage correspondant pour l'ensemble de la CE s'élève à 5,3%.

Sur la base du projet de budget initial et de ses propres calculs macro-économiques, la Commission prévoit même pour 1985 une capacité de financement des administrations publiques luxembourgeoises de l'ordre de 0,9% par rapport au PIB. A la lumière des décisions tripartites intervenues depuis lors et en partant des chiffres fournis ci-après, je tiens cependant à préciser que le projet de budget de l'Etat pour 1985 se solde par un besoin de financement qui peut être chiffré à 0,7% par rapport au PIB.

Evolution et structure du besoin ou de la capacité de financement net de l'Etat (montant en millions de francs)

Eléments	Exercices						
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
(1) Solde budgétaire global	- 1086,2	- 674,5	- 1557,3	- 30,5	- 2105,6	+ 807,8	+ 524,3
(2) Endettement budgétaire net	+ 691,1	+ 75,8	- 942,0	- 1610,3	- 3294,0	- 2290,5	± 0
(3) Solde (extrabudgétaire) des opérations des fonds spéciaux de l'Etat	+ 493,5	- 1635,3	- 1165,1	- 1076,9	- 688,7	- 50,9	- 1608,1
Besoin (-) ou capacité (+) de financement net de l'Etat (1) + (2) + (3)	+ 98,4	- 2234,0	- 3664,4	- 2717,7	- 6088,3	- 1533,6	- 1083,8
					(- 866,3)	(- 2441,6)	(- 1359,8)

* Les chiffres entre parenthèses découlent des données corrigées des éléments exceptionnels

Si on l'apprécie sur une période plus longue (1979 à 1985), l'évolution est caractérisée par deux revirements de tendance: le premier en 1980, lorsque les comptes de l'Etat grand-ducal se soldaient pour la première fois depuis bien longtemps par un besoin de financement; le deuxième en 1982/83 lorsque le Gouvernement réussissait, grâce à une politique de rigueur et de sélectivité budgétaire, à réduire progressivement l'envergure du besoin de financement structurel. La seule comparaison des données corrigées et non corrigées permet d'ailleurs de réfuter une fois de plus, si besoin en était, la thèse qui consiste à expliquer la situation financière saine de l'Etat par les mesures introduites par la loi du 1er juillet 1983. En l'absence de cette loi, le besoin de financement cumulé fin 1985 aurait en effet été inférieur de quelque 4 milliards à la situation telle qu'elle se présentera réellement sur base des prévisions actuelles.

L'analyse de l'évolution du besoin de financement net de l'Etat nous rend cependant attentif au fait que, même en se référant aux chiffres corrigés du budget, les opérations de l'Etat continuent à se solder par un déficit, déficit qu'on doit donc qualifier de structurel.

L'état de relative santé qui caractérise la situation actuelle en matière de finances publiques cache donc une évolution sous-jacente qui, en dépit d'une amélioration certaine, reste encore fondamentalement défavorable. Or, cette accumulation de déficits structurels risque de perdurer sous l'effet notamment des contraintes réelles qui marqueront l'évolution budgétaire future. Sans vouloir verser dans un pessimisme exagéré, voire répéter les cris de Cassandre qui retentissaient naguère dans cette enceinte, je me dois cependant de vous donner un aperçu général des pressions qui pèseront sur la politique budgétaire des années à venir.

Ce faisant, je tiens à relever d'emblée les mérites qui reviennent à la Chambre de commerce du fait qu'elle a tenu à consacrer un chapitre entier de son avis à ce qu'elle appelle "les risques latents en matière de finances publiques." En recoupant ses réflexions avec les conclusions intéressantes auxquelles a abouti la Commission des finances et du budget concernant les mutations structurelles au Luxembourg, je tâcherai par la suite de dresser brièvement un inventaire des secteurs qui pèsent d'un poids très lourd sur le budget de l'Etat et qui le confrontent avec des exigences de financement sans cesse croissantes. J'espère qu'au cours des semaines à venir, les débats budgétaires apporteront des éclaircissements supplémentaires sur les perspectives de ces secteurs qui risquent de compromettre l'équilibre à moyen et à long terme des finances publiques luxembourgeoises.

1. La restructuration sidérurgique

L'aspect le plus grave de cet effort de longue haleine est constitué par le problème de l'endettement des entreprises sidérurgiques. Avec la surface industrielle actuelle, l'ARBED, quelque soit d'ailleurs son résultat d'exploitation brute, ne pourra faire face à cette charge financière considérable. Afin de ramener cette charge dans des limites acceptables eu égard à la concurrence internationale, le Gouvernement a décidé de prendre résolument en main le problème de l'endettement par le remboursement d'une partie du principal de la dette. Monsieur le Président du Gouvernement vous a

exposé cette opération qui se déroulera à l'intérieur de l'enveloppe fixée par la loi du 1er juillet 1983.

Dans une optique du plus long terme, et la Commission des finances et du budget l'a formulé de façon pertinente, il ne faut cependant pas se bercer d'illusions: l'industrie sidérurgique ne sera pas exempte des mutations technologiques fondamentales et dès la fin de la décennie se posera la question du renouvellement du gros équipement. Même dans l'hypothèse où un noyau sidérurgique luxembourgeois sera maintenu à long terme au Luxembourg, il sera certainement caractérisé par une réduction, que l'on peut espérer contrôlée, des effectifs. Le problème de l'emploi ne manquera donc pas de prendre le dessus et l'effort de création d'emplois nouveaux reposant sur une base économique saine et large sera encore à intensifier.

2. L'incitation à l'investissement privé

La politique de développement et de diversification du potentiel économique du pays devra donc être poursuivie voire intensifiée. La réforme de la loi-cadre d'expansion économique et le relèvement proposé du taux d'aide moyen qui en découlera constituent un premier pas dans cette direction. D'autres mesures d'incitation à l'établissement d'entreprises nouvelles ainsi qu'à la modernisation et à l'extension d'entreprises établies suivront, entre autres sur le plan fiscal. Enfin, l'encadrement des activités devra être amélioré par le biais de mesures touchant à des domaines plus vastes tels que la formation professionnelle ou l'infrastructure en matière de transports et de communications.

3. La redéfinition de la politique des transports

Il s'agit d'assurer l'avenir des transports terrestres dans des conditions supportables pour les finances publiques par le biais notamment d'une amélioration et d'un renforcement de la coordination entre les différents transports en commun. Tout en rappelant que les allocations budgétaires dont bénéficie actuellement la SNCFL - et qui représentent quelque 10% du budget des dépenses ordinaires de l'Etat - ne sauraient être globalement qualifiées, sinon de façon abusive, de subvention d'équilibre, il convient d'engager un processus de réflexion ayant pour but d'adapter les structures de la société aux nouvelles données économiques.

4. Lutte contre le chômage

Compte tenu de la situation sur le marché du travail et des perspectives de son évolution, le Gouvernement envisage de maintenir et, le cas échéant, de renforcer le dispositif de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage déjà en place. Au-delà de la prorogation prévue par la présente loi budgétaire, des dispositions légales venant à échéance le 31 décembre 1984, le Gouvernement dressera l'inventaire des mesures déjà prises, en évaluera l'impact sur le marché du travail et proposera les mesures complémentaires ou les modifications qu'il jugera appropriées.

5. Le financement de l'assurance-pension

L'introduction de la communauté de risque et l'abolition des certificats de la dette publique se soldent par une charge supplémentaire nette de 250 millions inscrite au budget de l'Etat dès l'année 1985. Compte tenu notamment du taux de natalité particulièrement basse des années 1915 à 1918, les cotisations pourront rester constantes au cours des années 80. Cependant, et à plus

long terme - horizon 90 - le vieillissement de la population ainsi que la stabilisation de la situation démographique propre à la CPEP entraîneront un accroissement sensible en besoins financiers. Même si la Commission des finances et du budget est allée quelque peu vite en besogne lorsqu'elle affirme que "l'augmentation prévisible du taux de cotisation à long terme rend inéluctable une réforme de la structure et des conditions d'octroi des prestations tant pour éliminer certaines lacunes dans la couverture sociale que pour supprimer des situations de sur-protection sociale non compatibles avec les possibilités de financement futures," le Gouvernement surveillera l'évolution avec une attention accrue et proposera, en temps utile, les remèdes nécessaires.

6. L'équilibre des caisses de maladie.

Bien que les mesures d'assainissement introduites en décembre 1982 aient permis de réduire le déficit des caisses de quelque 150 millions en 1983, le problème fondamental reste posé, à savoir celui de la dynamique des prestations qui est supérieure à celle de la masse salariale. Aussi les mesures d'assainissement se traduisent-elles par une certaine césure de la courbe des dépenses, mais, par extrapolation, on constate que la croissance reste inchangée. Le plan d'assainissement n'étant donc pas assez performant pour briser la tendance de la plus forte progressivité du coût de l'assurance-maladie, il est dès à présent possible de prévoir l'échéance où les cotisations deviendront insuffisantes.

L'action concertée devra concilier les intérêts d'une couverture médicale appropriée et d'une protection efficace des assurés avec les impératifs financiers des caisses de maladie. Elle devra également aboutir à l'établissement d'un plan pluriannuel d'équipement et de financement sanitaires.

L'adaptation des finances communales

La Chambre de commerce met en évidence l'évolution inquiétante de la dette communale qui, en 1982, s'élevait à 62% du total de la dette publique, alors qu'en 1970 sa part relative n'était encore que de 25%.

Le Gouvernement entamera des études pour une réforme des finances communales garantissant aux communes les moyens financiers nécessaires à la couverture des tâches qui leur incombent sans pour autant aggraver davantage la charge fiscale du contribuable. L'élément essentiel de cette étude sera constitué par une radiographie de la situation financière des communes, radiographie dont l'objectif sera de pouvoir apporter une correction aux participations étatiques dans le sens d'une prise en considération des problèmes structurels et des engagements à caractère régional de certaines communes.

8. La participation au budget communautaire

Les ressources propres, dont la Communauté dispose à l'intérieur du plafond de 1% de TVA, viennent de s'épuiser. Les Gouvernements des Etats membres se sont donc trouvés dans l'obligation de signer un accord intergouvernemental pour procurer à la Commission les moyens financiers requis en vue d'assurer le fonctionnement normal des politiques communes. Aussi le projet de loi visant à assurer la participation du Grand-Duché au financement du budget rectificatif et supplémentaire No 1 de 1984 - projet qui est sur le point d'être

déposé - propose-t-il l'inscription d'une dépense nouvelle de 114 millions au budget de l'Etat pour l'exercice correspondant. Le Parlement européen vient de proposer que le recours à ce type de financement par des avances sur ressources propres soit répété dans le cadre du budget pour 1985.

Vraisemblablement, ce ne sera en effet qu'à partir du 1er janvier 1986 que le relèvement du plafond de TVA pourra entrer en vigueur. Dans l'hypothèse de l'élargissement et d'un éventuel remboursement des avances versées par les Etats membres au titre des exercices 1984 et 1985, le plafond TVA de 1,4% risque d'être approché dès la première année d'application de la nouvelle décision. Dès 1986, les ressources propres à verser par le Grand-Duché au budget communautaire au titre de la TVA risquent donc, dans le pire des cas, de s'accroître d'un montant légèrement inférieur au milliard de francs. Je n'ai pas besoin de vous préciser que la quote-part de recettes TVA restant acquise à l'Etat grand-ducal se trouverait automatiquement réduite d'un montant équivalent.

Contrairement aux calculs erronés qui circulent de temps à autre dans la presse internationale, le Grand-Duché est et était d'ailleurs depuis toujours un contributeur net au budget de la CE. Il est évident que ni l'élargissement, ni le développement des politiques structurelles, ni la mise en oeuvre de politiques nouvelles de haute technologie, amélioreront notre solde budgétaire net, tant s'en faut. Aussi les avantages indubitables que notre pays tire de la Communauté se situent-ils sur d'autres plans, non budgétaires et qui sont notamment d'ordre économique et politique. D'où l'intérêt que nous portons à une meilleure discipline budgétaire, discipline qui doit cependant garantir le bon fonctionnement de la politique agricole commune révisée.

9. L'alimentation des fonds d'investissements publics

Si l'exceptionnel effort d'investissement accompli par l'Etat a été reconnu dans la plupart des avis, la Chambre de commerce - pour des raisons que je comprends d'ailleurs parfaitement - accuse le Gouvernement de pratiquer une politique régressive dans ce domaine. Sa démonstration culmine dans l'affirmation que le niveau réel des dépenses prévues pour 1985 ne se situe même pas aux deux tiers du volume effectivement atteint en 1980.

Personne ne nie que les investissements de l'Etat stagnent depuis plusieurs années déjà. Mais, et je le souligne avec force parce que c'est important, ils le font à un niveau particulièrement élevé. Il ne faut donc pas trop brusquer les faits. Or, c'est précisément ce que fait de ces calculs l'année 1980, c'est-à-dire précisément l'année où les investissements s'étaient accrus de 56% par rapport à l'année précédente et dépassaient de loin tout ce qui avait été connu auparavant. En se basant sur la classification économique du volume II et en déflétant ces chiffres, tout comme le fait la Chambre de commerce, par l'indice du coût de la construction, on peut constater que le volume des investissements de l'Etat prévus pour l'année prochaine dépassera encore de 3% le niveau élevé atteint en 1979!

Au lieu de jongler avec les chiffres caractérisant l'évolution du passé, mieux vaut se tourner vers l'avenir et prendre conscience des difficultés qui nous guettent. C'est pourquoi je rejoins le Conseil d'Etat lorsqu'il

affirme que "pour maintenir un certain rythme d'investissement en biens d'équipement et pour honorer ses engagements, échelonnés sur plusieurs années, l'Etat devra soit recourir à l'emprunt, soit pratiquer une politique d'économie accrue pour dégager un maximum d'excédents, soit être plus sélectif dans le choix de ces investissements à long terme." C'est sur l'ensemble de ces trois plans que le Gouvernement devra certainement composer à l'avenir.

Il lui paraît en effet indispensable de maintenir les investissements à leur niveau élevé. Etant donné qu'au fil des années les réserves de haute conjoncture se sont épuisées graduellement, la poursuite de l'exécution des programmes d'investissements ne peut être assurée que par le biais d'un recours accru, mais limité dans le temps, à d'autres moyens de financement.

Après avoir eu recours à l'emprunt pour financer une partie des dépenses à charge du Fonds des routes en 1983 et 1984, le Gouvernement aurait pu s'engager davantage encore dans la voie de l'endettement public, compte tenu notamment de la marge de manoeuvre qui continue d'exister en la matière. Un certain nombre de recettes supplémentaires étant cependant d'ores et déjà prévisibles au titre du compte 1984, le Gouvernement a opté - conformément au principe d'affectation des plus-values de recettes - pour la liquidation d'une partie de cet excédent, en l'occurrence 1,5 milliard, au profit des fonds d'investissements.

Comme le recours à cette voie de financement doit cependant être considéré comme exceptionnel, il importe de porter progressivement les crédits d'alimentation des fonds d'investissements à un niveau suffisant. Un premier pas dans cette direction vient justement d'être effectué dans la mesure où, par rapport aux crédits afférents du budget de 1984, l'alimentation normale des fonds proposée dans le cadre du projet de budget pour 1985 a été augmentée de 400 millions, passant de 2,1 à 2,5 milliards de francs. Ainsi donc le financement des opérations de l'ensemble des fonds d'investissements publics se trouve être assuré pour toute l'année 1985.

Le rééquilibrage des recettes et dépenses devra cependant s'étendre sur une période de 2 à 3 ans. Dans l'hypothèse où les plus-values de recettes viendraient à manquer, le Fonds des routes pourrait, en 1986, avoir recours à un emprunt, la couverture intégrale des dépenses par des dotations budgétaires normales ne pouvant probablement être réalisée qu'à partir de 1987.

Toute appréciation cohérente des finances publiques doit porter à la fois sur la situation actuelle qu'on peut qualifier de relativement saine, sur l'évolution sous-jacente qui est caractérisée par un déficit structurel mais limité, ainsi que sur les risques latents qui, objectivement, guettent les perspectives d'avenir.

C'est en ayant à l'esprit l'ensemble de ces éléments que le Gouvernement a procédé à la définition de sa politique budgétaire. Aussi, et en guise de conclusion à mon discours, voudrais-je vous exposer les objectifs qui ont guidé le Gouvernement et les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour les atteindre. Cette approche a recueilli, au moins dans ses grandes lignes, l'accord tant des chambres professionnelles que du Conseil d'Etat et de la Commission des finances et du budget. Je vous les exposerai de façon succincte en parcourant l'une après

l'autre les priorités clairement affirmées de la politique gouvernementale.

1. La politique de rigueur sur les dépenses de train de vie sera poursuivie. Conformément à sa déclaration du 23 juillet 1984, le Gouvernement intensifiera les efforts de restructuration, de modernisation et de rationalisation des administrations et services de l'Etat, mettra un accent particulier sur la mobilité du personnel et veillera à la stabilisation des effectifs. Il s'emploiera à simplifier les formalités administratives et à introduire des techniques modernes de gestion, en adaptant notamment l'usage de l'informatique à l'évolution technologique.

2. En matière de transferts, il s'agira d'accroître la sélectivité tant des dépenses que des recettes en adaptant les interventions à l'évolution des besoins et en délimitant les systèmes d'aides aux groupes-cibles de la population auxquels ils sont réellement destinés. Etant donné que vous me demanderez sans doute comment ce principe va se traduire dans les faits, je développerai ce point en relation avec deux domaines essentiels, à savoir l'économique et le social.

- Moderniser, diversifier notre appareil productif et lutter contre le chômage, tels sont les priorités de notre action politique. Ceci ne veut cependant pas dire que la politique de l'arrosoir devra l'emporter. La régionalisation de la loi-cadre d'expansion économique, l'instauration d'un système de "radiographie préventive" fonctionnant sur base de clignotants révélateurs de la situation d'un secteur ou d'une entreprise, l'attention particulière qui sera accordée, notamment pour les classes moyennes, à la création d'entreprises nouvelles et à l'accès de ces entreprises au marché des capitaux, l'encouragement à l'installation des jeunes agriculteurs et l'allègement des charges en cas de reprise de l'exploitation familiale constituent autant de preuves d'un effort visant l'accroissement de l'efficacité des principaux instruments de la politique économique.

- L'introduction d'une plus grande sélectivité dans le budget des dépenses sociales n'est absolument pas synonyme de démantèlement du filet de sécurité sociale. Je dirai même qu'elle en constitue tout le contraire, car elle ne fait que renforcer davantage encore la solidarité et la justice sociale. En réexaminant le rôle de l'Etat pourvoyeur d'un degré élevé de sécurité à des personnes déjà bien assurées, une sélectivité bien comprise permettra en effet d'apporter un secours plus substantiel aux couches défavorisées de la population. Elle se reflètera surtout dans la lutte contre la pauvreté, et notamment dans l'introduction d'un revenu mensuel garanti, mais aussi dans des domaines tels que l'intégration sociale de l'enfance - je rappelle à cet égard la majoration de 20% des crédits inscrits au projet de budget pour 1985 - et la lutte contre le chômage - une attention soutenue étant accordée au sort des catégories particulièrement défavorisées sur le marché du travail, notamment les jeunes et les chômeurs de longue durée.

- Je me permettrai de vous fournir un dernier exemple qui vous montrera la signification que le Gouvernement entend conférer à la notion de sélectivité budgétaire. Je cite le programme de mesures décidées récemment en vue de la relance du secteur de la construction. C'est l'objectif d'efficacité qui a amené le

Gouvernement à utiliser la politique du logement à la fois pour soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur de la construction et pour améliorer les conditions de vie des familles. Afin que les mesures produisent effectivement un effet de relance et ne comportent qu'un minimum d'effets pervers non recherchés, elles répondent à deux critères essentiels:

- elles sont axées sur une cible bien définie et exerceront donc un impact suffisamment important sur la tranche de la population proche du seuil de solvabilité;
- leur application est limitée dans le temps et elles ne dispenseront pas les entreprises du secteur d'adapter les capacités aux besoins prévisibles à moyen terme.

Je vous ferai l'économie de l'énumération de ces mesures de relance conjoncturelle axées principalement sur le logement social, étant entendu que vous aurez l'occasion de les examiner en détail dans le cadre des débats sur les amendements. Je vous signalerai cependant que l'incidence sur le budget de 1985 pour l'ensemble de ces mesures a été évaluée à environ 372 millions de francs, dont 229 millions seraient à insérer dans la provision globale pour amendements. Au-delà de ces mesures, le projet de budget pour 1985 prévoit évidemment déjà tout un ensemble de mesures qui vont dans le même sens, et notamment le maintien à leur niveau très élevé des investissements directs de l'Etat.

3. En ce qui concerne précisément ces dépenses d'investissements, je partage l'avis de la Commission des finances et du budget lorsqu'elle conclut "qu'une dépense d'investissement public n'est pas justifiée en tant que telle. Si elle ne crée pas de plus-value économique ou sociale du pays, et si au contraire elle n'engendre que de nouvelles dépenses de fonctionnement et d'entretien, elle a certainement raté son objectif."

Ce sont précisément des réflexions de cette nature qui ont amené le Gouvernement à rechercher une sélectivité accrue dans le chef de cette catégorie de dépenses. L'introduction de l'analyse coûts/avantages ainsi que la programmation et la coordination des différents programmes d'investissements entre tous les agents du secteur public constitueront les instruments principaux de cette politique.

Lors de la mise en oeuvre de ces instruments, le Gouvernement fera un meilleur usage des possibilités qui lui sont offertes par la législation régissant l'aménagement général du territoire. Dans le cadre du programme directeur, il développera notamment la partie centrale concernant la projection économique et sociale et y greffera une programmation générale des investissements publics. Y sera procédé à la définition des besoins quantitatifs et qualitatifs en investissements publics, à la localisation desdits investissements et à l'établissement d'une liste de priorités.

Ce programme, qui portera sur 10 à 15 ans, fournira les critères requis en vue des travaux de programmation financière pluriannuelle proprement dite. Quant à cette programmation, le Gouvernement rejoint la Commission des finances et du budget lorsqu'elle estime que "les tentatives passées n'ont pas tellement eu le résultat escompté. Au lieu d'instaurer une programmation générale fixe, il faudrait plutôt que le Gouvernement s'oriente dans la voie d'une projection pluriannuelle sur les grands programmes d'investissements publics qui

devraient également s'insérer dans le cadre des programmes d'aménagement général du territoire."

Dans le cadre des travaux de révision du programme directeur, le Président du Gouvernement a d'ores et déjà fait des propositions concrètes en vue de l'élaboration de ce programme d'investissements à long terme. Le Comité interministériel de l'aménagement du territoire sera appelé à jouer un rôle prépondérant dans ces travaux.

En ce qui concerne cet autre organe important que constitue le Comité interministériel des finances publiques - dont le principe a été arrêté dans le cadre du programme gouvernemental - il sera mis sur pied au plus tard au moment de la diffusion de la circulaire budgétaire pour 1986.

Dans le cadre des orientations du programme gouvernemental, ce comité, conçu comme un cadre de réflexion politique permanent, aura pour mission de réexaminer, dans le but d'une plus grande efficacité et d'une meilleure coordination interdépartementale, l'ensemble des crédits budgétaires et leur fondement législatif. Sur base des propositions de ce comité interministériel, le Gouvernement arrêtera les économies budgétaires et proposera, le cas échéant, les modifications législatives requises.

La troisième orientation qui figure au programme gouvernemental réside dans le renforcement du contrôle que l'Inspection générale des finances est appelé à exercer sur l'exécution du budget. Le Gouvernement envisage de doter l'IGF des moyens nécessaires pour lui permettre de vérifier en détail l'ensemble des dépenses effectuées directement ou indirectement à charge du budget de l'Etat.

A cette fin, les travaux de recherche ont d'ores et déjà démarré et un groupe de travail restreint sera institué sous peu en vue d'élaborer des propositions concrètes d'ici la fin du premier trimestre 1985.

Dans la perspective des conclusions de cette étude, j'entrevois d'ores et déjà une concertation avec la Commission des finances et du budget qui - et je m'en réjouis - se propose de préparer sous peu un débat approfondi sur l'ensemble des questions en rapport avec le contrôle de l'exécution budgétaire.

Permettez-moi de renvoyer dans ce contexte aux réflexions fort pertinentes que le Président de la fraction parlementaire chrétienne-sociale, M. François COLLING, a développé dans un article de presse publié récemment sous le titre "Überlegungen und Denkanstöße zur neuen Budgetprozedur". Je suis d'accord avec l'auteur de l'article lorsqu'il souligne que les attributions de la Chambre des comptes et de l'Inspection générale des finances sont complémentaires et que les deux organes doivent être mis en mesure de s'acquitter de leurs tâches dans de bonnes conditions. Quant à l'opportunité d'une éventuelle fusion des deux organes, j'ai cependant des doutes sérieux, ne serait-ce qu'en raison du principe de la séparation des pouvoirs.

Le problème profond qui vous occupe le plus en tant que parlementaires me semble bien être celui du contrôle externe de l'économicité et de l'utilité des dépenses et des recettes figurant au budget de l'Etat, et donc, par extension, des projets de loi qui vous sont soumis.

Le Gouvernement est disposé à s'associer à vos efforts en vue de trouver une solution acceptable à ce problème. Il se doit cependant aussi de vous inviter à faire un meilleur usage des possibilités de contrôle accrues qui vous sont offertes depuis 1983 et qui vous permettent de suivre de plus près, et en cours d'exercice, l'exécution du budget.

Je ne vais cependant pas me lancer plus en avant dans cette discussion et dans l'esquisse de scénarios envisageables étant donné qu'il appartient à la Chambre d'organiser son contrôle comme bon lui semble.

Il en sera de même pour la question de la réforme des débats budgétaires. Je tiens toutefois à souligner que je peux partager, au moins dans leurs grandes lignes, les idées que la Commission des finances et du budget vient de formuler à ce sujet. Aussi la proposition de calendrier budgétaire qui en découle me semble-t-elle cohérente et efficace. Elle a par ailleurs l'avantage d'agencer de façon irréprochable les diverses phases de la procédure que différents acteurs sont appelés à accomplir. En concentrant mon discours essentiellement sur les aspects financiers des problèmes, j'ai d'ailleurs déjà anticipé quelque peu sur la réforme globale que vous semblez envisager.

Le projet de budget pour 1985 qui vous est proposé, je le qualifierai d'un mot: Confiance. Confiance dans le redressement économique engagé, confiance dans la capacité de mobilisation de ce pays et dans son esprit de solidarité, confiance dans l'avenir. Eu égard aux muta-

tions structurelles qui se perpétuent et aux risques latents en matière de finances publiques, j'ajouterai cependant un deuxième qualificatif: Vigilance.

Aussi le budget pour 1985 est-il tout entier placé sous le signe de cette double idée: continuer l'assainissement sans sacrifier le long terme. Afin de garder des marges de manoeuvre, il faut absolument ne pas aller jusqu'au bout des dépenses possibles. Croire aux chances de notre pays, c'est aussi modérer les appétits. Car au-delà des intérêts spécifiques, il y a le bien-être général, objectif qui nous est commun et qui devrait nous unir en ces temps difficiles.

Qui dit confiance dit clarté. Le Gouvernement vient de vous tenir un langage clair et franc. Il a développé devant vous les évolutions significatives du passé, exposé les dossiers d'actualité, montré de quoi sera fait l'avenir et esquissé les grandes lignes de la politique budgétaire qu'il entend mettre en oeuvre. Dès lors, et à condition d'être objectifs et exempts de querelles partisans, les débats qui vont démarrer la semaine prochaine devraient permettre au pays de mieux apprécier les options budgétaires ainsi que les réalités économiques et sociales qui les sous-tendent.

Voilà l'état d'esprit qui guidera les interventions du Gouvernement au cours des semaines à venir et dans lequel je vous invite à aborder le premier débat budgétaire de la présente législature. Au lendemain des élections, le pays s'attend en effet à ce que ce débat l'éclaire sur les idées qui guident l'approche tant du Gouvernement que de la Chambre.

L'industrie bancaire en mutation

Les 22 et 23 novembre 1984 ont eu lieu à Luxembourg les 15e Journées d'Etudes financières organisées par l'Institut Universitaire International de Luxembourg. Lors de la séance d'ouverture de ce colloque consacré au thème „L'industrie bancaire en mutation“, un discours a été prononcé par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours:

C'est un anniversaire qu'il nous est permis de célébrer aujourd'hui puisque nous sommes réunis pour les quinzièmes journées d'études financières de Luxembourg, organisées par l'Institut Universitaire International. En relisant la longue liste des thèmes abordés au fil des années, l'on constate toute la richesse des débats menés lors de ces colloques, sur les déséquilibres des paiements et l'endettement international, sur l'intégration européenne et les investissements à financer, sur les valeurs mobilières et les fonds d'investissement, sur l'usage des unités de compte et les crédits à taux variables, à propos de mutations et de perspectives, de problèmes et de défis, de risques et de responsabilité.

Cette année, les exposés et les discussions traiteront de "l'industrie bancaire en mutation". La simple asso-

ciation du terme "industrie" à celui de "banque" risque déjà de paraître insolite, voire choquant, notamment pour les autorités monétaires. Il est vrai qu'au Luxembourg nous parlons depuis longtemps de notre place financière comme d'une industrie exportatrice de services.

La position à part réservée au négoce de l'argent s'explique pour une série de motifs, qui ne sont pas uniquement historiques mais qui relèvent généralement du rôle crucial que le crédit et la monnaie jouent dans l'économie nationale et dans le système financier d'un pays. Les besoins de la protection de l'épargnant et de la politique monétaire et du change, ainsi que le velléité des autorités publiques d'influencer l'octroi du crédit en faveur de certains usages et de certains secteurs, sont à l'origine d'une multitude de règles et de dispositions, de mécanismes de surveillance et de contrôle, voire de procédures d'autorisations préalables. A moins que l'activité bancaire n'ait été réservée à des entités du secteur public, ou que les banques existantes n'aient été nationalisées. Nous connaissons tous la large panoplie des instruments utilisés: ratios relatifs à l'importance des fonds propres et à la limitation des immo-

bilisations, coefficients de solvabilité, de trésorerie et de liquidité, placements obligatoires en fonds d'Etat ou autres usages imposés, dépôts de réserve auprès de la Banque Centrale, plafonnement du crédit en général ou de certaines catégories de crédit, réglementation des taux d'intérêts, pénalisation de certains instruments financiers, etc., etc.

Ces contraintes représentent, d'un point de vue commercial, autant de coûts à supporter par les banques et leur clientèle. Et il est normal que ces coûts soient ressentis avec d'autant plus d'acuité que certains concurrents n'ont pas à les subir parce qu'ils échappent aux règles en question pour une raison ou une autre, par exemple en étant implantés à l'étranger ou en possédant un statut non-bancaire.

Avec le développement des services en général et des services financiers en particulier, sont apparus une multitude d'activités para-bancaires, parfois mal définies et mal délimitées, tout à fait disposées à grignoter le pain des banques. Certes, en principe, l'activité bancaire proprement dite a toujours été et demeure réservée aux seules banques, mais toute définition légale reste forcément en retard par rapport aux développements sur les marchés. Les banques quant à elles ne se sont jamais limitées au seul commerce des dépôts et crédits, mais elles ont toujours essayé, dans la mesure des possibilités légales, d'étendre leurs activités en direction de domaines non spécifiquement bancaires, au sens restreint du terme, par exemple pour faire des opérations de change et de bourse, de la gestion de fortune et du négoce en métaux précieux, pour se faire conseil en investissement, gestionnaire de sociétés holding, dépositaire de fonds d'investissement, participant à des consortiums de placement d'emprunt, agent payeur de coupons et de titres, dépositaire d'objets de valeur, émetteur de cartes de crédit, et j'en passe. Les efforts des banques pour monopoliser ces fonctions entre elles, et pour en exclure les non-banques, ont connu des succès très inégaux.

Les limites entre le bancaire et le para-bancaire n'ont jamais été univoques tel pays connaissant la banque de type universel, tel autre interdisant à ses banques les opérations du long terme et les prises de participation. Sous un régime juridique donné, les banques ne peuvent devenir agent de change, sous un autre - comme chez nous - la grande majorité des sièges en bourse sont aux mains des banques. La distinction entre banques et caisses d'épargne a commencé, il y a déjà des décennies, à s'estomper, les caisses d'épargne possédant un système de virements de fonds et les banques offrant des livrets d'épargne et s'intéressant aux prêts hypothécaires.

Dans le domaine des cartes de crédit nous voyons comme émetteurs côte à côte des banques et groupements de banques et des organismes non bancaires. Pour le crédit à la consommation des établissements spécialisés sont en compétition avec les banques; il en est de même pour les prêts hypothécaires, pour le factoring et le leasing. Les administrations postales sont en concurrence avec les banques dans le domaine des virements et chèques et des appareils dispensateurs de billets - donc dans la collecte des dépôts à vue - et parfois même dans le domaine de l'épargne et du crédit. L'épargnant individuel et le trésorier d'entreprise sont sollicités non seulement par les banques avec leurs mul-

tiples instruments de placement, mais également par les marchés des capitaux et les fonds communs de placement, dont récemment les fameux "money market funds".

Je ne veux pas prolonger la description de ces développements et vous en faire un inventaire exhaustif. Les exemples cités suffisent pour démontrer le potentiel en tensions et en risques et pour montrer comment ces affrontements sont susceptibles de modifier continuellement les limites et les structures du secteur bancaire. Les risques de l'intrusion de nouvelles entreprises, souvent peu capitalisées et parfois peu expérimentées, dans des domaines financiers sensibles ont été reconnus par les autorités et ont partout suscité de nouvelles réglementations pour les différents compartiments du secteur financier non-bancaire. Parallèlement, les banques ont tenté de se ménager si possible, éventuellement par la création ou l'acquisition de filiales spécialisées à statut non-bancaire, une chance de se battre à armes égales sur tous les champs de bataille.

En même temps les établissements bancaires ont fait éclater le carcan national, surtout là où les contraintes exercées par les pouvoirs publics étaient particulièrement lourdes. L'internationalisation de l'activité bancaire a de ce fait pris une nouvelle dimension. Il ne s'agissait plus simplement de suivre et de continuer à servir à l'étranger les clients nationaux étendant leurs activités au-delà des frontières. Au contraire: on a activement essayé d'échapper aux restrictions monétaires, à l'encadrement du crédit, aux contraintes fiscales, aux réglementations, aux lourdeurs administratives, aux brimades et aux faux-frais de toute nature, et ceci par l'établissement de filiales et de succursales opérant au-delà des limites de la compétence territoriale de la banque centrale, de l'autorité de surveillance, du fisc national.

C'est la naissance des euro-marchés des monnaies et des capitaux c'est l'éclosion de centres offshore exotiques, mais c'est également le développement de places financières internationales comme Londres et Luxembourg. Il y a un phénomène additionnel: beaucoup de banques ne se sont pas contentées d'exporter des activités impliquant leurs clients nationaux, mais elles se sont, devant les limitations imposées sur le marché domestique intéressées plus agressivement aux clients étrangers, démarchant le terrain de leurs collègues étrangers, et ayant en réplique à subir une concurrence analogue chez elles. Inutile de souligner que l'industrie bancaire de tous les pays a été, à des degrés divers il est vrai, affectée durablement par l'internationalisation des structures et l'interpénétration des marchés.

Un facteur important, qui a accéléré ces mutations de la scène bancaire et para-bancaire, doit être vu dans la sophistication croissante de la clientèle et dans les moyens accrus des clients les plus importants, à l'ère de l'informatique et des télécommunications modernes. La facilité et la rapidité avec laquelle il est désormais possible de passer d'un instrument financier dans un autre pour le placement de ses fonds, d'accéder à des informations fiables et détaillées sur les marchés les plus divers font que les "rentes de situation", dont les banques jouissaient longtemps en tant que seuls dépositaires de la science et de l'information bancaires, ont simplement disparues. La concurrence entre banques s'est accrue dans tous les compartiments des marchés finan-

ciers. Il est évident que les banques ont été contraintes à repenser leur stratégie commerciale, à innover quant aux produits et aux tarifs, quant au marketing et à la publicité, quant à l'organisation interne et aux moyens techniques à mettre en oeuvre. Vous êtes familiers avec les nombreuses innovations que nous a valuées la fertilité de l'imagination des banquiers, lesquels ont créé au sein de leurs établissements des départements multiples, à même de conseiller leurs clients à propos de tous les aspects des finances modernes: réglementation du change, marchés à terme, project financing, venture capital etc.

Je viens de mentionner les moyens techniques utilisés par les banques: voilà un autre aspect de la révolution dans le monde bancaire. Les nouveaux moyens électroniques ont connu un succès exceptionnel dans nos banques en raison de la nécessité de réduire les frais de personnel dans l'environnement de plus en plus concurrentiel que j'ai décrit tout à l'heure. Dans une première phase l'informatique a servi à accélérer le traitement des opérations à caractère répétitif et standardisé, à venir à bout du flot toujours croissant de transferts et à étendre et améliorer les moyens d'information et de surveillance internes, mais également à rationaliser les transferts de fonds entre banques et les procédures de clearing de toutes espèces. Elle atteint désormais le client lui-même, qui est déjà muni d'une carte en plastique à inscription magnétique et invité à utiliser des appareils dispensateurs de billets et des guichets automatiques. Et voilà venir les procédures du télébanking, permettant aux particuliers d'accéder directement à l'ordinateur comptable de la banque, pour faire leurs virements depuis le fauteuil de leur domicile ou depuis les

caisses du magasin où ils font leurs achats. Et demain nous pourrons afficher chez nous sur notre poste de télévision, grâce au vidéotex et à un coût dérisoire, les informations les plus récentes sur les marchés auxquelles n'accèdent pour le moment que les directeurs financiers des grandes entreprises.

Le défi lancé à l'industrie bancaire ne risque donc pas de s'essouffler de sitôt. Et les mutations qui en résultent depuis des décennies et qui se sont accélérées ces dernières années vont continuer dans l'avenir prévisible. Faut-il s'en inquiéter? Je ne le pense pas: les clients profiteront de toutes les améliorations qui résultent des efforts que les banquiers auront à déployer. Et vous autres banquiers, vous vous consolerez d'avoir une grande tâche devant vous, et donc un moyen pour utiliser votre savoir-faire acquis et exercer vos talents innés.

Voilà quelques idées que m'a inspirées votre thème de ce jour, l'industrie bancaire en mutation. N'étant pas banquier, je n'avais pas la prétention d'épuiser le sujet sous quelque aspect que ce soit, et je me suis en quelque sorte limité à exposer, de façon superficielle et artisanale sans doute, les symptômes d'une évolution en profondeur, que les éminents orateurs, engagés par les organisateurs de ce colloque, analyseront dans leurs origines profondes, leur signification réelle, leurs relations et corrélations complexes et leurs conséquences ultimes, et dont vous tirerez avec eux des leçons pour votre travail quotidien et pour la planification à moyen et à long terme de vos entreprises.

Permettez-moi de vous souhaiter encore, pour aujourd'hui et demain, un travail fructueux et enrichissant.

La nouvelle mensuration de la frontière germano-luxembourgeoise

Le 6 décembre 1984 les résultats de la nouvelle mensuration de la frontière germano-luxembourgeoise ont été présentés officiellement au cours d'une cérémonie au Palais du Prince-Electeur à Trèves. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, et par Monsieur Kurt Böckmann, Ministre de l'Intérieur de Rhénanie-Palatinat qui ont retracé l'aspect historique, politique et technique de la nouvelle mensuration de la frontière commune, avant d'inaugurer une exposition retraçant les travaux de la mensuration. Relevons que le traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne sur le tracé de la frontière commune a été signé à Luxembourg le 19 décembre 1984 par Monsieur Jacques Poos, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Günter Knackstedt, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours pro-

nocé par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, le 6 décembre 1984 à Trèves:

Die deutsch-luxemburgische Grenzvermessung *Die historische Grenzziehung und ihre Auswirkungen*

Als die völkerrechtlichen Vereinbarungen des Wiener Kongresses die Gebietszugehörigkeiten zu Beginn des 19. Jahrhunderts neu regelten, wurden auch die zusammenhängenden, einheitlichen Lebensräume beiderseits von Our, Sauer und Mosel davon nachhaltig betroffen. Der auf den Regelungen des Wiener Kongresses basierende Grenzvertrag vom 26. Juni 1816 zwischen den Niederlanden und Preußen legte mit Ausnahme eines etwa 6 km langen Abschnittes bei Vianden Teilstrecken der Wasserläufe Mosel, Sauer und Our als Staatsgrenze fest. Diese Grenze, die heute die Staatsgrenze zwischen der Bundesrepublik Deutschland und

dem Großherzogtum Luxemburg bildet, ist 135 km lang. Auf einer Länge von 10 km grenzt das Saarland an das Großherzogtum Luxemburg, auf dem weitaus größeren Abschnitt ist das Land Rheinland-Pfalz Grenznachbar Luxemburgs.

Mit der historischen Grenzziehung wurden die gemeinsamen Lebensräume in den Flußtäälern durchschnitten. In der Folgezeit verursachte die Entwicklung der Nationalstaaten in Abhängigkeit von der Intensität dieses Einflusses zeitweise stärkere oder schwächere durchwegs aber negative menschliche und wirtschaftliche Folgen für die Räume beiderseits der Grenze. Das bis dahin verbindende Element des Wassers für die Menschen, die Gemeinden und Unternehmungen diesseits und jenseits der Flußläufe Our, Sauer und Mosel war mit dem Vertragsabschluß von 1816 plötzlich zur Trennungslinie geworden.

Our, Sauer und Mosel begrenzen seit diesem Zeitpunkt das luxemburgische und das deutsche Staatsgebiet; mit ihrer Lage bestimmen sie die Bereiche für hoheitliches Wirken in eigener staatlicher Verantwortung diesseits und jenseits ihres Verlaufes.

Bemerkenswert ist die zentrale Aussage des Grenzvertrages von 1816, nach der die Grenzwasserläufe beiden Staaten gemeinschaftlich gehören; sie hat sich in der Vergangenheit vorteilhaft ausgewirkt. In allen praktischen Fragen und Entscheidungen ist diese Gemeinschaftlichkeit respektiert worden. Damit konnte die gemeinsame Handlungsverantwortung in wichtigen Fragen der wirtschaftlichen Nutzung der Grenzwasserläufe auf beiden Seiten erhalten und zum beiderseitigen allgemeinen Wohle gefördert werden.

Die nominale Grenzfestlegung von 1816 und der daraus folgende Regelungsbedarf

Der im Grenzvertrag von 1816 nominal beschriebene Grenzverlauf hat seinerzeit gewiß den Erfordernissen insbesondere zur Abgrenzung der hoheitlichen Verantwortungsbereiche genügt. Nur so ist es verständlich, daß eine Grenzvermessung und eine vermessungstechnische Dokumentation der Grenze damals unterblieben sind. Der genaue Verlauf der grenzbildenden Wasserläufe im Zeitpunkt des Vertragsabschlusses von 1816 und ihre natürlichen und künstlichen Veränderungen im Laufe der letzten 168 Jahre sind daher hinsichtlich ihrer Lage in den Flußtäälern in weiten Abschnitten nicht nachvollziehbar. Mit dem näheren Zusammenrücken in Europa, mit der zunehmenden wirtschaftlichen Erschließung und Nutzung auch der Grenzregionen und ihrer naturräumlichen Ressourcen ergaben sich aus dem in Einzelabschnitten bis zu 200 m unsicheren Grenzverlauf wachsende Schwierigkeiten rechtlicher und tatsächlicher Art. Ursache dieser Probleme war stets die aus den Vertragsdokumenten nicht beantwortbare Frage nach dem vertragskonformen detaillierten Grenzverlauf. Der Grenzverlauf im Detail war nämlich wegen der fehlenden vermessungstechnischen Beurkundung nicht nachweisbar. Bei allen zwischenstaatlichen Verträgen der Vergangenheit über die wirtschaftliche und technische Nutzung der Grenzgewässer ist deshalb die Frage nach dem Grenzverlauf in langwierigen und mühsamen Verhandlungen ausgeklammert und einer späteren Regelung vorbehalten worden.

Im Interesse einer gutnachbarlichen Zusammenarbeit mußte die Frage der Gebietszugehörigkeit der

Ourtalfläche bei Heinerscheid, der Sauertalfläche bei Mesenich, der Uferflächen bei Vianden / Stolzenbourg, der natürlichen Inseln in Sauer und Our sowie der Bauwerke in den Grenzwasserläufen geklärt werden. Die Lösung dieser Fälle war im Hinblick auf die Rechtssicherheit bei zunehmender wirtschaftlicher und technischer Nutzung der unmittelbaren Grenzräume unaufschiebbar und dringlich geworden ebenso wie die einvernehmliche Klärung der Ausdehnung des gemeinschaftlichen Hoheitsgebietes der Grenzwasserläufe und des Verlaufes seiner Grenzen.

Einer zufriedenstellenden und allen Anforderungen genügenden Regelung mußte eine eingehende Auseinandersetzung mit der geschichtlichen Entwicklung des Grenzgebietes und der Grenzfestlegung vorausgehen; sie erforderte eine intensive Suche nach Hinweisen oder Dokumenten, Karten und Situationsplänen über den Grenzverlauf und die Regelung von Problemen, die den Grenzverlauf während der letzten 168 Jahre tangierten. Schließlich war der Grenzverlauf vermessungstechnisch im Detail zu ermitteln und zu dokumentieren, um völkerrechtliche Vereinbarungen vorbereiten zu können.

Das gemeinschaftliche deutsch-luxemburgische Hoheitsgebiet - praktischer Ansatz einer gemeinsamen gutnachbarlichen Verantwortung für einen Grenzraum.

Lebenserfahrung und Geschichte lehren, daß die Grundstücksgrenze wie die Staatsgrenze neben trennenden auch verbindende Wirkungen erzeugen können. Streit und Auseinandersetzungen haben im Privatleben wie im Zusammenleben der Völker nicht selten ihre Ursache in unklaren Grenzverhältnissen.

Eine wie an der deutsch-luxemburgischen Grenze jetzt herbeigeführte einvernehmliche Klärung des Grenzverlaufs und seine gemeinsame Sicherung sind Ausfluß und Zeichen gutnachbarlicher Beziehungen. Zugleich bilden die Grendokumente die objektive Grundlage für künftiges friedliches Zusammenleben und Zusammenwirken im Grenzraum.

Die Ermittlung und Vermessung der deutsch-luxemburgischen Staatsgrenze verfolgte den Zweck, die verbindenden Wirkungen der gemeinsamen Berührungsfäche weiter zu fördern. Mit ihrer tatsächlichen und rechtlichen Bestandsaufnahme bildet die Grenzvermessung die Grundlage und schafft die Voraussetzungen für eine noch engere technische und wirtschaftliche Zusammenarbeit. Durch die Klärung der territorialen Gebietshoheit ist die Basis für jedwede unbeschwerter technische Zusammenarbeit im staatlichen, im kommunalen und auch im wirtschaftlichen Bereich geschaffen. Der durch die Grenze 1816 getrennte Lebensraum in den Flußtäälern kann über die Grenze hinweg nunmehr wieder zusammenwachsen. Die Grenze und ihr vormals - ungewisser Verlauf ist für technische und wirtschaftliche grenzüberschreitende Vorhaben nicht länger Hindernis oder Hemmnis.

Im Rahmen der deutsch-luxemburgischen Grenzvermessung ist es aber darüber hinaus gelungen, die gutnachbarliche Verantwortung für einen begrenzten Raum festzulegen und in besonderer Weise deutlich zu machen. Our, Sauer und Mosel bestimmen mit ihrem Verlauf im deutsch-luxemburgischen Grenzraum nicht nur die Staatsgrenze sondern sie sind auch gemeinschaftliches deutsch-luxemburgisches Hoheitsgebiet.

Zur Abgrenzung der alleinigen staatlichen Souveränität auf beiden Seiten dieses gemeinsamen Verantwortungsbereiches konnte eine zweckmäßige und technisch praktikable Linienführung vereinbart und erfaßt werden. Das verbindende Element des Wassers hat damit seine Wirkung für die Menschen, die Gemeinden und Unternehmungen in den Talauen der Grenzgewässer wiedergewonnen. Das durch die Grenzvermessung näher definierte und beschriebene deutsch-luxemburgische Hoheitsgebiet mit seinen Wasserflächen, Inseln und Bauwerken ist Dokument und Verpflichtung für gemeinsame Verantwortung und gemeinsames Handeln.

Vermessung und Grenzdokumentation

- Beispiel und Grundlage handfester zukunftsorientierter europäischer Zusammenarbeit

Die Katasterverwaltungen diesseits und jenseits der Staatsgrenze erbringen ihre Dienstleistungen für den Bürger und die Allgemeinheit unauffällig und im allgemeinen außerhalb des Rampenlichtes der breiten Öffentlichkeit. Ihre Sach- und Objektbeschreibungen in Karten, Rissen und technischen Verzeichnissen sind aber für die Friedenssicherung und die Rechtssicherheit im privaten Bereich ebenso unverzichtbar wie für staats- und völkerrechtliche Vereinbarungen. Die hier durch die Obere Katasterbehörde für den Regierungsbezirk Trier und die Administration du Cadastre et de la Topographie Luxembourg vorgelegte Schrift "Grenzvermessung Deutschland-Luxemburg" und die dazu vorbereitete Ausstellung sollen in ein Teilgebiet des Tätigkeitsfeldes dieser Verwaltungen Einblick gewähren. Es wäre erfreulich, wenn es gelingen würde, mit den von diesen Dienststellen vorgelegten Ergebnissen über die deutsch-luxemburgische Grenzvermessung einer breiteren Öffentlichkeit die Bedeutung und den Stellenwert dieser Arbeiten für gutnachbarliche Zusammenarbeit in einer europäischen Zentralregion näher zu bringen und verständlich zu machen. Zukunftsorientierte europäische Zusammenarbeit vollzieht sich wie auch bei anderen wichtigen Strukturveränderungen nur selten in großen spektakulären Ereignissen. Es ist vielmehr die oft im Stillen zu lei-

stende tatkräftige und praktische Arbeit, die die Entwicklung Europas weiterbringt. Von dem hier ausgetesteten Teilgebiet geht sicher eine Vorbildwirkung auch für andere Bereiche unseres staatlichen Zusammenlebens in unseren Grenzregionen aus. Die Grenzvermessung Deutschland-Luxemburg und die Herstellung der modernen Grenzdokumente war in der für solche Arbeiten erstaunlich kurzen Zeit von etwas über vier Jahren nur möglich, weil die beteiligten Stellen und Behörden auf beiden Seiten, insbesondere die Katasterverwaltungen, zielstrebig Hand in Hand gearbeitet haben. Die Arbeitsergebnisse sind auch ohne bürokratische Normung in Aussehen, Gestaltung und Inhalt gleichförmig und ansprechend, obwohl die Ausgangssituation in der Grundlagenvermessung auf beiden Seiten und in den einzelnen Grenzabschnitten sehr unterschiedlich war und die Vermessungsdaten von luxemburgischen, rheinland-pfälzischen und saarländischen Vermessungsbehörden erfaßt, berechnet und kartiert worden sind. Hier ist von der Organisation der Arbeitsabläufe bis zum Zusammenstellen der Grenzkunden Teamarbeit im besten Sinne des Wortes geleistet worden. Grenzvermessung und Grenzdokumentation sind, so betrachtet, Beispiel einer gutnachbarlichen und europäischen Zusammenarbeit auf dem Gebiete des Vermessungswesens. Beispielhaft ist auch die Konzeption einer einheitlichen Katasterführung für das 700 ha große gemeinschaftliche deutsch-luxemburgische Hoheitsgebiet und die für die Grenzflüsse Our und Sauer vorgenommene Längskilometrierung. Sie sind in Verbindung mit dem Grenzkarten- und dem Grenzrißwerk entscheidende Hilfen zur Verbesserung der technischen und administrativen Kommunikation auf beiden Seiten der Grenze. Die Bestandsaufnahme in den Grenzkarten, den Grenzrissen und in der Grenzbeschreibung liefert für 153 Quadratkilometer deutsch-luxemburgischen Grenzgebietes objektive und exakte technische Entscheidungshilfen für alle grenzberührenden oder grenzüberschreitenden Vorhaben. Die Ergebnisse der Grenzvermessung stellen damit einen bedeutenden Beitrag für eine weitere positive Entwicklung der Gemeinwesen beiderseits der Grenze dar. Sie liefern Grundlagen für handfeste partnerschaftliche Zusammenarbeit im Geiste guter europäischer Nachbarschaft.

Conférence du Forex-Club Luxembourg consacrée à l'ECU

La conférence d'automne du Forex-Club Luxembourg qui s'est tenue le 22 novembre 1984 à Luxembourg était consacrée cette année à l'ECU. Le discours d'introduction de cette conférence a été prononcé par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours:

Après l'organisation d'une conférence remarquée sur l'or en novembre 1983, voilà que votre organisation

nous propose sa désormais traditionnelle conférence d'automne sur le thème de l'ECU, un sujet dont l'actualité et l'intérêt pour la place financière sont prééminents.

Je n'ai en effet jamais hésité à affirmer ma conviction que l'ECU est un instrument financier approprié au stade de développement de l'intégration européenne et susceptible de la renforcer, à condition de ne pas être entravé dans son développement dynamique par des

mesures administratives nationales n'avouant pas leur véritable but.

Itérativement j'ai eu l'occasion d'exprimer ma satisfaction devant le rôle de promoteur de l'ECU assumé par des personnalités et des institutions opérant sur la place financière de Luxembourg.

Il y a de cela à peine 15 jours, j'ai pu exposer mes vues quant au développement de l'ECU dans le domaine privé comme dans le champ public. Comme en matière d'ECU officiel rien n'a bougé officiellement entre-temps et comme l'intérêt de la grande majorité d'entre vous se concentre sur l'ECU privé je me contenterai en guise d'introduction à la Conférence à quelques constats et réflexions personnelles concernant l'usage privé de l'ECU:

Un Constat de Succès

Il est presque devenu une banalité de rappeler que l'ECU s'est propulsé depuis 1981 en première ligne des devises utilisées dans les Euroémissions, mais c'est la progression en volume et la diversification des techniques des émissions en Ecus qui me paraît témoigner le mieux de son succès. Une centaine d'émissions, 5 milliards en volume ou presque 8 en incluant les opérations du Trésor italien sur le marché national, un marché secondaire actif: il faut avouer que l'ECU à la cote d'amour auprès des émetteurs comme des investisseurs.

Ce succès résulte avant tout d'une stabilité plus grande d'un panier de devises que celle de toute une chacune des composantes de ce panier. Les intérêts en Écus paraissent également attractifs, de sorte que l'ECU représente un meilleur rapport des risques de cours de change et de taux d'intérêts que les monnaies nationales. L'ECU offre aussi une opportunité de diversification. Dans certains pays, l'ECU permet des opérations de couverture qui en raison d'accès limité à certains marchés ne seraient pas réalisables par des non-résidents dans ces monnaies. Finalement l'ECU permet de répartir les risques de change entre l'importateur et l'exportateur comme il allège toutes les opérations transfrontalières, et a tendance d'homogénéiser certains prix, notamment des matières premières. Vous en discuterez certainement plus en profondeur.

Si donc le succès de l'ECU s'est d'abord manifesté dans les opérations à long terme, le court et le moyen terme ont également connu une évolution dynamique. Il semble surtout que le vaste marché interbancaire estimé à quelque 7 milliards d'Ecus ait encouragé les banques de multiplier leurs efforts à destination de l'usage commercial et surtout d'intéresser le grand public. Comme véhicule commercial l'ECU se développe, mais des progrès restent à faire par les milieux privés mais aussi par les institutions communautaires et les pouvoirs publics.

Cette constatation vaut également pour l'extension de l'usage de l'ECU dans le public, malgré la voie indiquée des formules de dépôt à vue et à terme avec des seuils minima décroissants qui se multiplient. Je me dois également de citer à cet égard le livret d'épargne et la carte de crédit en ECU proposé par une banque luxembourgeoise à sa clientèle. Il en va de même des propositions en vue d'un chèque de voyage ou d'une assurance-vie libellés en ECU.

Pour clore cette énumération de succès, je souhaiterais rappeler l'extension géographique grandissante de l'utilisation de l'ECU, vers l'Asie, l'Amérique, l'Océanie, ainsi que l'intérêt grandissant témoigné en Suisse, ce qui tendrait à infirmer l'opinion que les pays à monnaie forte ne porteraient aucun intérêt à l'ECU.

La Voie de Développement

Tout n'est toutefois pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. La neutralité - que l'on la qualifie de bienveillante ou de désintéressée - des autorités publiques face à l'essor extraordinaire de l'ECU doit se mouvoir pour refléter une volonté des Gouvernements de progresser dans la voie de l'intégration européenne qui ne soit pas en retrait par rapport aux désirs et aux besoins des milieux privés et du grand public.

Une action plus volontariste en accord avec la dynamique des marchés pourrait se manifester dans différentes directions.

Tout d'abord les politiques engagées dans les différents Etats-membres indiquent une convergence plus stable et plus profonde que pendant toute la décennie précédente. Résultat acquis en partie grâce aux contraintes du système monétaire européen et qui doit être consolidé par un approfondissement de ce système p. ex. en conférant un rôle accru à l'ECU à l'intérieur du système Monétaire Européen en matière d'acceptabilité, de convertibilité, d'exclusivité et de négociabilité.

Bien que l'ECU officiel et l'ECU privé appartiennent à des circuits séparés, le renforcement de l'ECU officiel cimentera la crédibilité de l'ECU privé.

Tôt ou tard, il faudra également se prononcer sur le caractère temporaire qui affecte toujours la création des Ecus, la création selon des apports différents de l'ECU officiel et de l'ECU privé, le rôle accru du FECOM dont le siège statutaire se trouve à Luxembourg, et j'en passe. Tous ces développements se situent bien avant la deuxième étape du système monétaire européen, mais s'inscrivent dans cette perspective à laquelle le Gouvernement luxembourgeois reste fermement attaché.

Dans l'immédiat, je pense que les milieux financiers sont en droit d'attendre que les restrictions principales à l'usage privé de l'ECU soient levées soit en allégeant les restrictions aux mouvements de capitaux autorisés de façon temporaire en vertu d'une clause de sauvegarde, soit en reconnaissant à l'ECU le statut de devise et en introduisant une cotation officielle de l'ECU dans tous les pays de la communauté. Il faudrait donc dans tous les pays laisser chacun libre de la décision d'ouvrir un compte en Ecus et de l'utilité qu'il peut en tirer.

Certains vont jusqu'à espérer qu'une partie de l'épargne qui est actuellement drainée en dehors de la Communauté, pourrait ainsi être ancrée pour le bien du développement économique européen.

Mais la balle n'est pas dans le seul camp des Gouvernements.

Les instances communautaires pourraient examiner l'opportunité de renforcer l'exclusivité qu'elles accordent à l'ECU et ne plus procéder à un éclatement d'Ecus pour effectuer des paiements libellés en Ecus. Il appartiendrait alors au cocontractant ou bénéficiaire final d'Ecus d'équilibrer sa position ou de trouver de

nouveaux usages comme alternative à un éclatement du panier. Et c'est là que le système bancaire pourrait intervenir pour améliorer la gamme des formules offertes pour l'usage de l'ECU. J'ai cité les initiatives prises en ce sens par certaines banques. Leur exemple mériterait d'être repris sur une base plus large.

Au lieu d'attendre passivement que l'utilisation de l'ECU comme véhicule commercial se répande d'une façon plus généralisée, est-ce que les intermédiaires financiers n'auraient pas intérêt à stimuler ce marché naissant en promouvant dorénavant et déjà l'infrastructure nécessaire à cet effet?

Une commission de travail composée de banques qui a publié en septembre 1984 une étude intitulée: "Groupement pour la coopération monétaire européenne - Le Statut de l'ECU" a témoigné de l'intérêt que portent les milieux bancaires à la question. En la formulant d'une façon plus précise et en apportant des éléments de réponse, je pense que cette conférence aurait l'immense mérite d'apporter une pierre importante à la mosaïque de réflexion monétaire que nous sommes tous en train de mener avec l'objectif de contribuer à un progrès économique plus stable en Europe.

International Banking Supervision

Le 26 novembre 1984, l'association "Business Research International" avait organisé à Luxembourg une conférence dont le thème était le contrôle bancaire international. Nous reproduisons ci-après le texte du discours que Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé à cette occasion:

On the 13th and 14th of September 1984 the Bank of Italy organized in Rome the 3rd International Conference of Banking Supervisors in close collaboration with the Basle Committee on Banking Regulations and Supervisory Practices. This conference, attended by banking supervisors from nearly 100 countries, has given once more a solid testimony to the attention which an ever-increasing number of countries are paying nowadays to the problems of international banking supervision. By endorsing the guidelines of the Concordat, the participants have witnessed their readiness to achieve concrete progress in a common effort to improve banking supervision worldwide.

Today, the great majority of national supervisory authorities have indeed realized that both a greater degree of practical bilateral and multilateral co-operation between national supervisory authorities and a minimum of coordination of national supervisory rules are necessary, if an effective supervision on the international banking world should be maintained. This is the response to be given to the increasing pace of internationalisation of banking business, the lack of transparency of some particularly complex banking groups with ramifications all over the world, the growth of the euro-markets, the variety and extent of risks taken by some banks and inadequate supervisory standards in certain countries.

Let us briefly turn to the most recent history. The crisis of 1974 with the breakdowns of Bankhaus Herstatt, Banca Privata Italiana and Franklin National Bank revealed suddenly what potential disruptive effect a bank crisis could exert on the international banking community and on the world economy in general. Indeed, due to the increase in international lending and in linkages between banks through the interbank market, the consequences of a single bank failure could rapidly spread to the entire financial community.

Yet most recently, in 1982, the international credit markets came so close to a general crisis as they never did before. It was when major country borrowers from Eastern Bloc and Latin America failed to pay on schedule their foreign debt, both principal and interest. For a long time banks and supervisory authorities had considered that sovereign borrowers almost had unlimited creditworthiness and that by reasonable assumption one could eliminate any solvency problems with respect to sovereign lending. Country risk thus was undervalued and the obvious consequence was that no special control over this area was put into effect. By overcoming the worst of the 1982 crisis, the international banking system has doubtlessly proved its efficiency and resilience.

The real stability of the financial system however will depend on more fundamental factors, among others on the gradual reduction of excess of debt accumulated by less developed countries, on an adequate provisioning of these assets and on an effective supervision of all international bank operations and their potential risks, i.e. solvency or liquidity risk, interest rate risk, interbank risk, country risk, foreign exchange risk and so on.

The economic recovery must be fostered because this is the only way to alleviate the burden of existing debt and there must be improved prudential regulation and supervision of the banking system to watch closely its condition of stability.

I will dwell on this last idea as a prospect for strengthening the international financial system.

Up to a decade ago, stability was primarily viewed as a problem domestic in scope which, as such, ought to be faced only by domestic authorities.

Nowadays the primary basic aim of banking supervisory authorities must be to assure the soundness of international bank groups and of the credit system as a whole and not only of individual banks established under their jurisdiction. In order to reach this aim, it is not sufficient that various national supervisory systems, however efficient they may be, simply co-exist.

International banking supervision must be based on mutual co-operation between host and parent control

authorities, and must be organized in a way that no international banking operation, no foreign establishment can escape adequate supervision.

Supervisory authorities must be enabled to adequately supervise all banks' business worldwide. This can be reached mainly by the technique of consolidated supervision. In order to put such a supervision into practice however, and this is known by all of you, numerous obstacles have to be overcome, particularly concerning exchange of the necessary information between foreign establishments and parent bank and between supervisory authorities themselves.

In the last decade, considerable efforts have been made on different levels, in order to ensure real supervision of international banking operations, both regionally and worldwide. These efforts have been and will be strongly encouraged by the Luxembourg authorities.

The international supervisory system is like sitting in the same boat and the shipwreck can only be avoided by a careful coordinated supervision where leakages are prevented, whatever the end of the boat is we are looking at. It would be irresponsible and dangerous for the whole financial system if some supervisory authorities would try to make their country particularly interesting and attractive to banks by instituting an inadequate supervisory system or by refusing an international cooperation in supervisory matters. Fortunately there have already been significant achievements by supervisors in a large number of countries within and outside the Group of Ten by developing together effective ways of supervising some particularly complex types of banking risks and banking groups. But, still further efforts have to be undertaken.

I think that the best examples to illustrate the enactment of these efforts are the Basle Supervisors Committee and the EEC contact groupe which, without undertaking a formal supranational role, can however be recognized as two of the most successful groupings dealing with supervisory matters.

It is particularly interesting to analyse briefly the aims of these groupings, the actual results obtained and the future work they are facing.

At the end of 1974, the Basle Supervisory Committee was established by the Centralbank Governors of the Group of Ten industrial countries, Switzerland and Luxembourg. This Committee provides at last a forum for regular co-operation between its members on banking supervisory matters. Its main purpose is to work towards improving the cohesion of arrangements for supervising the activities of banks operating in international markets. It seeks to do this by improving the general coverage and effectiveness for supervising international banking business, by addressing particular prudential problems affecting banks operating internationally, and by exchanging information on national supervisory arrangements with the object of improving the quality of the banking supervisory worldwide.

A financial center like Luxembourg expects that national supervisory authorities will implement on a worldwide basis the broad supervision principles and guidelines recommended by the Basle Committee and in particular in the "revised Concordat", a document produced by it.

I will not go into details on the principles contained in the first Concordat of 1975, that was not really known to a larger public, but has constituted nevertheless the first major step in international supervisory co-operation.

In the light of developments, since 1975, in banking practice, market-place and supervisory techniques and as a result of experience in applying the principles contained in the 1975 Concordat, the document was reviewed and the "revised Concordat" was endorsed on May 10, 1983 by the Central Bank Governors of the Group of Ten, Switzerland and Luxembourg.

To a non-expert reader, a few main points appear. The two objectives of the "revised Concordat" may be described as follows:

- ensure that no foreign banking establishment could escape supervision.
- ensure that the supervision should be adequate.

The principle of consolidated parental supervision is incorporated as an important technique of supervision to enable parent authorities to monitor the overall risk exposure and capital adequacy of banking groups, which may comprise foreign subsidiaries and participations in other banks as well as branches, to assess the soundness of the group on the basis of the totality of its business wherever conducted.

The adoption of the principle of consolidated supervision doesn't however eliminate or reduce the responsibilities of host authorities, but enhances the parental control which should evaluate the state of all their banks on the basis of the totality of their international activities. Furthermore the "revised Concordat" recognizes that the responsibilities of host and parental authorities should complement and overlap each other and contains recommended guidelines for the division of their responsibilities to overcome the lack of uniform legal regulations. One of the key elements of the new Concordat, is the emphasis laid on close bilateral contacts between individual host and parent supervisory authorities.

In my opinion, the Basle Committee has managed to find an acceptable compromise so as to elaborate a careful balance between the view of the different national supervisory authorities. The process of developing such contacts has been going on for several years and there are nowadays very few areas in the world where the supervisory authorities are unwilling to assist other national authorities in the supervision of the banks for which they are responsible.

Nevertheless it is necessary to make further progress in the relationship between host and parent authorities in order to clarify the degree of supervision exercised by the other part or to decide how to deal with difficult cases. Certain conditions still need to be fulfilled before the full implementation of the principles set out in the Concordat becomes possible.

In a first instance, a formal basis has to be laid for this implementation. It is a fact that in many countries, the national law doesn't yet provide for supervision on a consolidated basis nor does it explicitly empower the authorities to request banks to draw their annual accounts and prudential returns on an internationally consolidated basis. I therefore wish to underline especially, how important it is that in 1983, the Ministres of Economics and Finance of the E.E.C. have adopted a

new Directive requiring member states to undertake consolidated supervision. I will later on return to this initiative.

In a second instance, the concrete aspects of the implementation of the Concordat have to be worked out. In this respect, the Basle Committee recently developed a questionnaire remitted to the supervisory authorities in the course of the Rome meeting to which I referred at the beginning of this address, and which asks for information on how they supervise foreign banks operating in their territories and their own banks operations abroad.

This document, in providing a very careful insight into the supervisory practices and standards in different countries, will be of interest to supervisors in seeking to apply the principles of the Concordat.

In a third instance, the countries will have to address the very touchy problem of banking secrecy. The implementation of the recommended guidelines largely depends indeed of the degree by which national banking secrecy laws impede the free passage of information required for a consolidated supervision.

In many countries, bank secrecy laws or regulations don't allow a free flow of information between the parent bank institution and its foreign affiliates and between host and parent supervisory authorities. But the transmission of information effectively required by the parent bank and its authorities for a consolidated supervision must not necessarily create major problems. Indeed, the required informations don't have to reveal details of the liabilities of banks to individual customers. The information required is of a more general nature and must allow the parent supervisory authorities to analyse the financial statement of a bank group. Thus the essence of banking secrecy, i.e. assure a total confidentiality of individual customers bank deposits, remains untouched.

I think however, that the transmission of the necessary information should be organized on a reciprocal basis. Furthermore, the law in the parent country should fully protect the confidentiality of the information transmitted and limit its use only to supervisory purposes.

The aforementioned directive of the E.E.C. on consolidated supervision, to which I come back later, obliges the member States of the E.E.C. to change their national law in a way to make the transmission of informations needed for a consolidated supervision possible. The national authorities throughout the world should bear in mind, following the example of this directive, that it is in their own interests to make the legislative changes necessary to enable them to implement the principles suggested.

As Prime Minister of a country which is a member of the E.E.C., I now would like to trace briefly the considerable efforts made on E.E.C. level in supervisory standards and techniques, particularly the work of the E.E.C. directive on consolidated supervision, adopted in June 1983.

The E.E.C. contact group was one of the earliest international groupings and played a central role in the establishment of informal links and in the development of practical co-operation between the banking supervisory authorities in the 10 Member States.

The basic aim of the E.E.C. Group is to develop an informal and personal relationship between supervisors, as a basis for the exchange of informations about specific cases and for the sharing of experience and problems. Especially, the activities of the E.E.C. Contact Groupe make it possible that its members are aware of the supervisory arrangements in each others' countries. Furthermore, the comparative studies of different aspects of supervisory practice in the Member States are a good means of detecting the weaknesses and advantages of each national supervisory system. More recently, the Contact Group has become an important partner in the work of the more formal EEC Advisory Committee. If it is true that the activities and interest of these groups are geared primarily towards the E.E.C., they maintain however also particularly close links with the Basle Committee.

It goes without saying, that both groups play an essential role in the process of harmonizing the community banking law and especially in supervisory matters. I will highlight the most recent products of this harmonization process.

On June 1983, the Ministers of Economics and Finance of the European Communities have adopted a directive requiring Member States to undertake consolidated supervision and the Member States have a delay until 1 July 1985 in which to adapt their legislation to the directive.

This directive lays down the principle that any credit institution established in the Community which has a participation in another credit institution or in a financial institution, established as the case may be outside the Community, must be subjected in all cases required by the directive at least once a year to supervision on the basis of the consolidation of its financial situation with that of the credit or financial institution in which it has such participation. The consolidated supervision will be carried out by the competent supervisory authority of the Member State in which is situated the principal office of the parent credit institution and doesn't reduce in any way the responsibility of the host supervisory authority.

Pending any further co-ordination, the supervision required by the directive is carried out in accordance with the procedures applicable in the country of the parent credit institution. In order to make this supervision possible, the directive provides that Member States must eliminate in their national laws all legal obstacles to the transmission of necessary informations between the control authorities of the different Member States.

Turning to the underlying question of the banking secrecy, I understand that national authorities are not supposed to request informations extraneous to the consolidated supervision of credit institutions, like informations concerning the identity of persons who made deposits. Furthermore, the informations received can only be used for the purposes of consolidated supervision and must be subject to the obligation of professional secrecy. It is in the light of this interpretation that E.E.C. countries have to organize a supervisory system which enables the free flow of necessary informations for consolidation purposes but at the same time preserves the banking secrecy related to the liabilities of banks to individual customers.

It appears that the system of supervision such as organized by the directive especially with respect to the distribution of jurisdictions between the control authorities of the country of the parent credit institution and the control authorities of the country of the subsidiary, largely trace from the Basle Committee on Banking Regulations and Supervisory practices.

It has been criticized that the directive gives no definition of the matters which come within supervision on a consolidated basis, but one must bear in mind that it is only an intermediary phase and that the establishing of the means of such a supervision constitutes without doubt a considerable progress.

A further step in co-ordination will surely be to search an uniform definition of the meaning of supervision on a consolidated basis.

After having highlighted some general developments in international banking supervision, I would not miss the opportunity to say a word about a highly acute topic that is, and I'm afraid will remain a certain time, in the center of supervisors' preoccupation: the problem international loans and the supervisory approach to banks' provisioning against such loans.

Over the past decade, we could see a huge increase in international bank lending and the emergence of persistent external debt servicing problems in a considerable number of countries, most of them in the developing world.

Supervisory authorities have an obligation to ensure that the soundness of banks for which they are responsible is not impaired by the deterioration in the quality of their international assets.

For this reason, they are confronted with a dilemma in seeking on one hand, to urge banks to provide more against the risks involved in their international lending, if not to discourage them from maintaining a loan book of that poor quality, but on the other hand, in stressing the need to sustain the working of the international payments mechanism and the crucial role of the banks' intervention therein.

Any pressure to discourage further lending or to require excessive provisioning could make banks reluctant to sustain the necessary continuing flow of new finance to problem debtor countries. The supervisory authorities need to strike a balance between these conflicting aims.

They need to understand the importance for banks to secure their outstandings by keeping their borrowers liquid, thus contributing also to avoid a disruption in the international financial system; they ought to foster at the same time all efforts for covering risks arising from this policy.

The approach in Luxembourg is that the primary responsibility for recognizing and accounting appropriately for, a deterioration in the quality of the banks' assets should rest with the managements of the banks concerned. Banks' provisioning policies, should of course be reviewed regularly in order to allow the authority to form a view about the adequacy of these policies, and in case it judges the provisioning inadequate in general terms, to ask banks to strengthen their provisions against problem international loans to the full extent of their capacity.

If you look at the high level of provisioning in Luxembourg banks, you will notice that the practice of this system shows, that the banks are fully aware of the country risk problems and of their responsibility.

But I want to point out that the banks ability and willingness to create the necessary provisions are not only influenced by the level of their profitability and by the extent of their country exposure but also largely by the degree of tax deductibility of such provisions.

Today significant differences exist from country to country concerning the countries' debts which call for provisioning and the level of provisioning. It is desirable that worldwide banks should respond in broadly comparable ways to a deterioration in the quality of their international debts and consequently supervisory authorities should in the future work towards some greater convergence of approach to provisioning.

As a conclusion to the supervisory problem, I would say that supervisors worldwide should continue to encourage their banks to make adequate provisions against problem international loans. In judging the appropriate level of provisioning, the supervisory authorities need however to take into account that a too large provisioning could reduce banks' willingness to provide new finance to the problem countries.

The last reflexions on an approach to provisioning lead me to some thoughts about the self-regulatory effects of the market. The supervisory rules must in no case be unreasonably rigorous or set up without a particular ground. The Luxembourg authorities, without tolerating an unrestricted "laissez-faire", believes in the free market and its competition rules, and therefore the supervisory authorities should not excessively constrict the banks' business policy.

Supplementary to the necessary supervisory rules, the supervisory authorities worldwide should require, without making any concessions, a professionally impeccable and careful management by reliable managers. Indeed, in this case, the banks' self regulation forces can maximally work and together with the supervisory authorities and adequate supervisory rules, it will then be possible to prevail bank failures dangerous for the whole banking system.

Concerning international banking supervision in general, the final aim must be that worldwide all supervisory authorities work closely together. The Basle Concordat is a first step in the right direction, without being a definite answer to the problems of international regulation.

However, yet today, optimism brings to say that the common work in Basle has opened a new area of cooperation between supervisory authorities.

Indeed, never in the past, central banks worked so close together as in the last two years to search rapid and workable solutions.

In the decade to come, the central banks must complete the remaining path of the way they turned into ten years ago.

La réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles

Les 13 et 14 décembre 1984, le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Bruxelles en session ministérielle. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par Monsieur Jacques Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final ainsi que des passages destinés à la publication du procès-verbal de la réunion:

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 13 et 14 décembre 1984. Les Ministres ont déclaré ce qui suit:

1. Les dernières années ont été des années difficiles pour les relations Est-Ouest. Ces difficultés ne sont pas de notre fait. En particulier, l'accumulation constante d'armes de toutes sortes à laquelle se livre l'Union soviétique nous oblige à maintenir des forces propres à garantir notre sécurité collective et à préserver la paix. L'Alliance a continué à faire montre de fermeté et de cohésion politique, éléments fondamentaux de notre sécurité.

2. Les principes exposés dans la "déclaration de Washington sur les relations Est-Ouest" de mai 1984, qui réaffirme notre attachement au rapport Harmel, continuent à guider l'Alliance. La dissuasion et la défense associées à la maîtrise des armements et au désarmement, ainsi qu'un dialogue constructif avec les pays de l'Est sont pour nous partie intégrante d'une politique cohérente visant à une paix stable. Nous restons prêts à jouer pleinement notre rôle dans un effort réaliste pour établir de meilleures relations entre l'Est et l'Ouest et accroître la coopération. Des contacts bilatéraux réguliers de haut niveau peuvent y contribuer. Nous appelons l'Union soviétique et ses alliés à adopter une approche aussi positive dans le sens d'une détente authentique.

3. Nous maintiendrons nos étroites consultations sur toutes les questions d'intérêt commun. A l'approche de ce qui pourrait être une nouvelle phase du processus de maîtrise des armements, les consultations sur la maîtrise des armements et le désarmement restent d'une importance particulière.

4. Nous nous félicitons de la rencontre prochaine de MM. Shultz et Gromyko, qui vont discuter de nouvelles négociations sur l'ensemble des problèmes concernant les armes nucléaires intercontinentales et à portée intermédiaire et les armes spatiales.

Les armements nucléaires doivent être considérablement réduits par des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique menant à des accords équitables, vérifiables et équilibrés en lesquels tous les intéressés puissent avoir confiance.

5. Les Alliés concernés sont disposés à inverser, arrêter ou modifier le déploiement des missiles des FNI à longue portée - et notamment à démonter et retirer les missiles déjà en place - dès la conclusion d'un accord

équilibré, équitable et vérifiable prescrivant de telles mesures. Faute d'obtenir par la négociation un résultat concret rendant les déploiements inutiles, les Alliés concernés soulignent leur détermination de poursuivre le déploiement de missiles des FNI à longue portée comme prévu. (1)

6. La meilleure façon d'aborder le problème des armes chimiques est la plus radicale: il faut les éliminer dans le monde entier. Nous demeurons gravement préoccupés par l'utilisation qui est faite de ces armes. Nous appelons la communauté internationale à poursuivre l'objectif d'une interdiction des armes chimiques qui soit vérifiable, complète et applicable à l'échelle mondiale. Nous accordons une haute priorité aux efforts entrepris en ce sens à la Conférence du désarmement à Genève.

7. La confiance et la sécurité sont complémentaires. A Stockholm (CDE), nous recherchons un accord sur des mesures de confiance et de sécurité militairement significatives et concrètes devant être appliquées dans l'ensemble de l'Europe, de manière à donner un nouvel effet et une nouvelle expression au devoir déjà existant qu'ont tous les Etats participants de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. A Vienne, les Alliés qui participent aux négociations sur les MBFR oeuvrent pour la conclusion d'un accord vérifiable prévoyant des réductions des forces classiques et visant à établir la parité à des niveaux plus bas, ce qui renforcerait la confiance et améliorerait la stabilité militaire en Europe.

8. Nous restons fermement attachés à un développement équilibré du processus de la CSCE. La réunion d'experts sur les droits de l'homme qui aura lieu à Ottawa en mai 1985 sera une étape importante dans cette voie. La pleine application par tous les Etats participants des engagements politiques pris à Helsinki et Madrid est essentielle. Le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final, en août 1985, devrait être marqué par une réunion des Etats participants au niveau politique, pour autant que cela soit approprié compte tenu du climat international. Ceci permettrait de donner une impulsion nouvelle au processus de la CSCE.

9. Il est inacceptable que l'Union soviétique, au mépris des engagements de non-recours à la menace et de non-usage de la force auxquels elle a souscrit, continue de mettre en cause l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.

D'autres problèmes demeurent pour nous gravement préoccupants. Les récents événements de Pologne confirment la nécessité d'une réconciliation nationale.

Nous respectons la souveraineté et l'indépendance des Etats partout dans le monde. Nous resterons vigilants et nous nous consulterons sur les événements survenant en dehors de la zone du Traité qui sont susceptibles de menacer notre sécurité commune.

(1) Le Danemark et la Grèce réservent leurs positions respectives sur le paragraphe 5.

10. Le maintien d'une situation calme à Berlin et alentour demeure un élément essentiel dans les relations Est-Ouest. A cet égard, une circulation sans entraves sur toutes les voies d'accès est d'une importance fondamentale.

Nous soutenons les efforts de la République fédérale d'Allemagne pour poursuivre et développer le dialogue et la coopération avec la République démocratique allemande comme contribution au renforcement de la paix en Europe et à l'obtention de nouvelles améliorations concrètes au bénéfice des Allemands et en particulier des Berlinoises. Sur la question de la division de l'Allemagne, nous rappelons notre déclaration de Washington en date du 31 mai 1984.

11. Nous entendons améliorer la qualité de la paix. Formant une communauté de nations libres attachées aux mêmes valeurs, nous demeurons pleinement résolus à renforcer les libres institutions et à promouvoir la stabilité, le bien-être et la coopération économique, dans l'esprit de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord.

Nous restons déterminés à prévenir et à éliminer le terrorisme, qui cherche à saper la stabilité et à détruire nos institutions démocratiques.

12. La poursuite du développement du potentiel militaire soviétique reste pour les Alliés un sujet de préoccupation majeur. Nous sommes donc résolus à maintenir à des niveaux suffisants les forces tant classiques que nucléaires afin d'assurer la crédibilité de la dissuasion. Les pays faisant partie de la structure militaire de l'Alliance s'emploieront en particulier à renforcer leurs moyens classiques.

La sécurité que nous recherchons pour nous-mêmes n'est pas une sécurité assurée aux dépens de l'Union soviétique ou de quelque autre pays. Aucune de nos armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. Notre Alliance a pour vocation de prévenir la guerre et de préserver la paix dans la liberté.

13. La réunion du printemps de 1985 du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle se tiendra à Lisbonne au mois de juin.

* * *

Le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne réserve la position de son gouvernement sur le présent communiqué.

Passages du procès-verbal du conseil en session ministérielle destinés à la publication

En plus du communiqué, les Ministres des affaires étrangères ont décidé de publier les passages suivants du procès-verbal de leur réunion des 13 et 14 décembre 1984.

Coopération en matière d'armements

Les Ministres ont examiné le rapport de la Conférence des directeurs nationaux des armements

(CDNA). Réaffirmant l'importance qu'ils attachent au dialogue transatlantique entre les pays européens et leurs alliés nord-américains, ils sont convenus que la décision d'utiliser la structure de la CDNA comme cadre principal de ce dialogue apportait une nouvelle preuve de l'efficacité des mécanismes de consultation de l'OTAN. Les Ministres se sont félicités des efforts résolus que fait la CDNA pour exploiter les technologies naissantes afin d'améliorer la défense classique, et ils ont étudié la suite donnée par la Conférence à la réunion ministérielle de Luxembourg et au sommet de Bonn de 1982 dans les domaines de la planification des armements et du partage et du transfert des technologies. Les Ministres ont également pris note avec satisfaction de réalisations majeures au titre de projets de la CDNA, telles que la signature, respectivement par sept et par trois pays, de protocoles d'accord sur deux études de faisabilité, celle du missile antirayonnement à courte portée (SRARM) et celle du missile à longue portée lancé à distance de sécurité (LRSOM). De même, ils ont pris note avec intérêt des travaux de la CDNA sur l'amélioration des matériels actuellement à l'inventaire, qui peut compléter utilement l'acquisition de systèmes nouveaux.

Les Ministres ont souligné la nécessité d'un effort spécial afin de faciliter la participation des pays à industries moins développées dans les projets communs.

Coopération et aide économiques au sein de l'Alliance

Les Ministres ont pris note du rapport personnel du Secrétaire général sur la coopération et l'aide économiques au sein de l'Alliance, qui examine la situation et les perspectives économiques des trois pays membres les moins prospères, en accordant une attention particulière à leurs besoins et en appelant tous les pays en mesure de le faire à accroître leur assistance afin de donner une preuve tangible de solidarité entre Alliés et d'aider ces trois pays à surmonter les problèmes les plus pressants qui les empêchent de procéder à la modernisation indispensable de leur économie et de leur défense.

Terrorisme

Se référant au paragraphe 11 de leur communiqué de décembre 1984, les Ministres ont une nouvelle fois condamné avec force les actes de terrorisme qui se multiplient dans le monde. Ils ont noté avec une profonde préoccupation que ces actes mettent en cause les institutions libres et démocratiques ainsi que la conduite de relations internationales normales. Les Ministres ont à nouveau souligné que la coopération la plus efficace est nécessaire pour prévenir et éliminer ce fléau.

Comité sur les défis de la société moderne (CDSM)

Les Ministres ont pris note du rapport annuel du Secrétaire général concernant les travaux du Comité sur les défis de la société moderne et exprimé leur satisfaction quant au maintien à un haut niveau de ses activités. Une étude pilote sur la remise en état des terrains contaminés a été achevée avec succès; une autre, traitant de la modélisation de l'impact de la pollution de l'air, est en cours d'achèvement. Deux nouvelles études, portant sur la préparation sanitaire et médicale aux situations de catastrophe et sur la gestion des estuaires

(phase II), ont été lancées. Deux nouveaux séminaires ont été organisés, concernant l'un et l'autre l'impact des emprises militaires sur l'environnement.

La situation en Méditerranée

Les Ministres ont pris note du rapport sur la situation en Méditerranée. Compte tenu des répercussions qu'ont et que peuvent avoir sur la sécurité de l'Alliance les événements se produisant dans cette région, ils ont prié le Conseil permanent de continuer ses consultations à ce sujet et de leur présenter de nouveaux rapports à leurs futures réunions.

Problèmes hors zone

Se référant au paragraphe 9 de leur communiqué de décembre 1984, les Ministres ont réaffirmé que des événements se produisant en dehors de la zone du Traité peuvent affecter les intérêts communs de leurs pays en tant que membre de l'Alliance. Des consultations seront organisées en temps opportun sur de tels événements s'il est reconnu que ces intérêts communs sont affectés. Des moyens militaires suffisants doivent être disponibles dans la zone du Traité pour maintenir un dispositif de défense adéquat. Les Alliés qui en ont la possibilité s'efforceront d'apporter un soutien aux Etats souverains demandant une aide face à des menaces dirigées contre leur sécurité et leur indépendance.

Ceux des Alliés qui sont en mesure de faciliter le déploiement de forces hors de la zone du Traité pourront le faire sur la base de décisions nationales.

Commerce Est-Ouest

Rappelant ce qu'ils avaient indiqué dans de précédents communiqués, les Ministres ont réaffirmé que des échanges menés sur une base commercialement saine et mutuellement avantageuse, de façon à éviter d'accorder un traitement préférentiel en faveur de l'Union soviétique, concourent à l'établissement de relations Est-Ouest constructives. Dans le même temps, il convient que les rapports économiques bilatéraux avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est demeurent compatibles avec les préoccupations générales des Alliés en matière de sécurité. Celles-ci comportent la nécessité d'éviter de créer une dépendance à l'égard de l'URSS ou de contribuer à son potentiel militaire. Il convient donc d'encourager le développement à l'Ouest de ressources énergétiques. Afin d'éviter que l'Union soviétique continue d'utiliser certaines formes d'échanges pour renforcer sa puissance militaire, l'Alliance demeurera vigilante dans son examen régulier des aspects de sécurité des relations économiques Est-Ouest. Ses travaux contribueront ainsi à éclairer les gouvernements alliés dans la conduite de leur politique dans ce domaine.

Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouvernement

Un message de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc a été diffusé le 23 décembre 1984 au début du journal de midi du programme en langue luxembourgeoise de Radio Luxembourg et au début de l'émission télévisée "Hei Elei-Kuck Elei".

Le 30 décembre 1984 un message de Nouvel An de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a été diffusé au cours du journal de midi du programme en langue luxembourgeoise de Radio Luxembourg et au début de l'émission télévisée "Hei Elei-Kuck Elei". Un message télévisé du Président du Gouvernement a également été diffusé le 31 décembre 1984 au cours du journal de Télé-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages:

Allocution de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Léif Matbierger,

E Jor geet op en Enn, en anert steet virun der Dir.

Dat Jor dat kënnst soll um internationale Plang ënnert dem Zeeche vun der Jugend stoen. Dëst as gutt, well

d'Jugend muss zueleméisseg staark sin an och motivéiert kënnen an d'Zoukonft kucken. Mä op béide Gebitter hu mer Suergen: et as fir déi verschidde Generatiounen nët vum Gudden, wann eng Bevölkerong ofhëllt; et as noch nët gutt, an t'Häerz deet engem wéi, wa mer an de Statistiken déi grouss Zuel vun onse jonke Chômeure gesin.

Mir mussen de Chômage meeschter gin, an et kann ee roueg soen, datt all Institutiounen a Verwaltongen un der Léisong vun deem Problem schaffen. Ons Jugend selwer, grad wéi d'Eltere mussen natiirlech mathëllefen souwail se kënnen, well een Deel vum Chômage - ech sot et schons zejor - kënnst vun der Léier hier, déi dacks nët duergeet. Dëst soll e grousst Uleies vun de Familje sin a vun ons alleguren. Dat vergaangent Jor war och dat vun engem Staatsbesuch a Portugal, engem Land, mat deem mir enk verbonne sin, wéinst denen 30.000 Portugisen, déi ënnert ons schaffen a liewen. De Staatsbesuch an Amerika am November war e besonnesch grousst außenpolitescht Evenement; dee Besuch as entstanen duerch ons politesch, wirtschaftlech an och mënschlech Bezéiungen, beson-

nesch ower och duerch d'Erënnerong un ons Libera-
tioun an, haut ganz apaart, un d'Schluecht an den
Ardennen. Am nämlechte Sënn ënnersträichen d'näxt
Jor heiheim d'Visite vum Poopst a vum Prësident vun
der franséischer Republik d'Positioun vun onsem Staat
ënnert de fräie Länner.

1984 war bei äis e Jor vu Wahlen, sou wéi dat an
engem fräien demokratesche Staat soll sin. Onst poli-
tescht Liewe geet mat enger anerer Majoritéit weider;
ower d'Majoritéit wéi d'Oppositoun, a mat hinnen
d'ganzt Vollek, sti virun deene grouse Problemen, déi
d'Weltkris ons schon zënter Jore stellt.

Et sin elo 20 Jor hir zënterdeem ech t'Geschäfte vum
Staat aus den Hänn vu menger héichveréierter Mamm,
der Grande-Duchesse Charlotte, iwerholl hun. Ennert
deenen 20 Jor gouf et, wirtschaftlech gesin, zéng gudder
an zéng manner gudder, fir nët ze soe schlechter.

An deem Jor dat mer hannerun ons hun, konnt ee
mengen, um Stolmaart géng et besser. Mä nach ëmmer
laascht op ons de Chômage mat séngen haarde Fuerde-
rungen: d'Schafung vun Aarbechtsplazen an d'profes-
sionnel Formatioun. Méi wéi jee mussen mer den Embau
vun onser Stolindustrie weiderdreiwen an ons beméien,
fir méi e breede Fächer vun Industrien ze schafen,
doduerch datt mir uechter d'Welt no Betreiber siche
gin, déi wëlles hun sech an onsem Land opzebauen. Ech
si frou, datt de Prënz Henri der Regierung an dem Land
op deem Plang mat Rot an Dot hëlleft.

An dësem Zesummenhank hoffe mer och, datt dat
näxt Jor ons virubréngt um wichtege Plang vun der
Televisioun, esou datt onst Land op dem Gebitt vum
Radio an der Televisioun weider déi grouss Plaz
behält, déi Radio-Télé-Lëtzebuerg sech zënter Jor-
zénge geséichert hat.

Fir d'Bauren a fir d'Wënzer war dat lescht Jor nëtt
gutt, mä duerch hir Kompetenz an hirt Schaffen konnt
dat Schlëmmst verhënnert gin.

Als Lëtzebuenger hu mer ëmmer en A op Europa
geriicht, well d'Lous vun den eenzele Länner beson-
nesch vum europäeschen Zesummenhalen ofhänkt. Et
gët eng grouss Aufgab vu ménger Regierung a vun de
Verwaltungge fir d'näxt Jor de Ministerrot vun den
Europäesche Communautéiten ze leeden. Dës Tatsach
ënnerstraicht déi aussepolitësch Positioun an d'Enga-
gement vun onsem Land an engem europäesche Raum
vun iwer 270 Milliounen Leit.

Léif Lëtzebuenger,

Dëst Jor geet op en Enn, en anert as um Kommen.
Mat menger Fra an onse Kanner wënschen ech Iech
schéi Feierdeeg an e gutt neit Jor.

Mes vœux de Noël et de Nouvel An vont également
vers toutes les familles étrangères qui vivent et travail-
lent avec nous; ils s'adressent aussi à tous ceux qui
m'écoutent au-delà des frontières.

Usprooch fir Neiooschdag 1985 vum Präsident vun der Regierung, dem Här Staatsminister Jacques SANTER

Méng léif Matbierger,

Déi lescht Deeg an engem Joer gin äis alleguer
ëmmer d'Geleënheet iwer dat nozedenke wat dat aalt
Joer äis bruecht huet, et gët ower och grad an dësen
Deeg fir dat neit Joer vill Pläng opgestallt an sech e sël-

lechen virgeholl, wat ee besser wëllt maachen, djee: et
sin Deeg vum Nodenken, vum Erwaarden a vum Hof-
fen.

Fir vill vun Iech bleift vun dësem Jor e battere
Geschmaach iwreg, e goût vu Misär duerch Krankheet
oder Stierfall, duerch Aarbechtslosegkeet oder
Ongléck; fir dee Fall wënschen ech Iech éierlech, datt
d'Joer 1984 séier an de Vergiess kënn, an datt dat neit
Joer Iech erëm op d'Kéier kritt.

Vill Jonk Leit hun 1984 hiren éischte Schrack an d'be-
rufflech Liewe gewot, mat all deem, wat fir si an hir
Elteren vun Ängschten an Erwaardungen domat ver-
bonnen as: Si solle mat Courage a mat Vertrauen an
d'Joer 1985 eragoen.

Gewëss, d'Joer 1984 huet äis no laange Joeren vu
Rezessioun a Kris um wirtschaftleche Plang e liichten
Opschwonk bruecht. Mir hun am Laf vun de leschte
Joeren e Fëllement geluegt, dat mir nach méi zolitt
musse maachen, fir datt mir op deem séchere Fong eng
besser Zoukonft kënnen opbauen. Just wa mir elo men-
gen kënnen, d'Enn vun deem däischteren Tunnel ze
erblécksen, dann därefer mir äis grad an dësen Zäiten
näischt zouginn. Déi lescht Joeren a Méint hun äis geléi-
ert, datt an enger kalbiddeger Welt, wou jidferen nëm-
men drop aus as, séng eege Rechnung opzékriegen, och
engem klenge Land näischt wäerd geschenkt gin. Mir
musse vrun Aen a Verstand behalen, datt äis nun emol
Grenze gesat sin, iwer déi mir nët eraus kënnen kom-
men. Ouni déi eng oder aner geféierlech Hypothék op
Zoukonft vun äis an eise Kanner ze lueden.

Gewëss, dat wirtschaftlecht an och dat soziaalt Bild
gesäit méi schéin aus ewei vrun engem Joer, mä et sin
nach eng Parti Rëss dran! Eis Stolindustrie as no laan-
gem a komplizéiertem Dokteren zesoen erëm op der
Kéier: ower déi gewalteg Upassongen an Emschichtun-
gen déi domat verbonne sin, déi wäerde mir nach jore-
laang spiren.

Bestëmmt Gebitter aus der Wiirtschaft hu sech liicht
erkritt, mä mir mussen alles drusetzen, datt si an den
nächste Méint nach méi staark gin an déi ëmmer méi
haart Konkurrenz mam Ausland aushale kënnen. Aner
Secteur sin nach ganz schwach op de Been, dat as
besonnesch de Fall fir de Bau: De Budget 1985 huet
speziell Mëttelen dofir prett fir just do ze hëllefen, an
och an engems ville vun Iech en eegent Haus oder eng
besser Wunnéng ze verschafen. En etlech Secteuren
hun nach aussergewéinlech Leeschtongen a Resultater
opweises, déi allerdéngs duerch déi international Ent-
wécklung ufällig kënnen gin.

Och eise sozialen Tableau weist ënnerschiddlech
Nuancen an huet muench jäizeg Téin, déi engem Kapp-
brieches maachen. An deene leschte Méint trëppelt
d'Aarbechtslosegkeet zwar op der Plaz - mat knapps
2% vun de Leit am Aarbechtsalter sti mir relativ am
béschten do ënnert de Länner aus der Europäescher
Communautéit, a mir gin och vun allen Industriesta-
ten dofir beneit - mä hannert deene sprocken Zuelen
steet d'Verzeifelong vu Jongen a Meedercher, déi no
Aarbecht sichen a keng fannen an sech zugudder lescht
géint eis Gesellschaft stellen; aus deem Zuelematerial
gesäit een och d'Suerg vu Familjepappen nët, déi fir
den Ennerhalt vu Fra a Kand mussen astoen.

Alles dat weist äis klor wéi ufällig a kleesper, wéi
wackeleg a verwondbar de Stack vun eise Wuelstand

as. Dofir loosst mer d'Joer 1985 ënnert de Motto vun der sozialer Ofstëmmung an Zesummenaarbecht setzen, ënnert d'Zeeche vum Dialog a vun dem Wëlle fir de Kompromëss, an engem Kader vu Solidaritéitsgefill bannent enger klenger Natioun.

D'Alternativ heescht nun emol:

Entweder haut aus éierlech verstanenem Solidaritéitsgefill op mueneches verzichten. oder duerch steenhäerzege Gruppenegoismus d'Zoukonft vun eise Kanner an eise Land op d'Spill setzen.

Et geet nët ëm méi ower och nët ëm manner wéi grad dëser Zoukonft eng Chance an e Wee ze gin; dofir musse mir Neiland erschléissen an mat all eiser Imagination un déi nei Technologien erugeen an apaart dofir e verstännege Risiko fir de Fortschrëtt an d'Besserung op äis huelen. D'Chancen sin do, ower et as un äis fir déi nët brooch leien ze lossen an d'Viraussetzungen ze schaafen, datt mir muer nach grad esou gutt liewe kënnen ewéi haut.

Dat geet klorerweis fir d'éischt eise Jonktem un, eis Jongen a Meedercher, déi am Joer 1985 an e Beruff eragin; dat as och fir d'Schüler a Stodente gemengt, déi sech an eise groussen Fächer vun Erzéiungs- a Léierméiglechkeeten op d'Liewe virbereeden. D'Joer 1985 as op internationaler Basis als d'Joer vun der Jugend declaréiert gin: Mir wëssen, datt eis Kanner nët onbedéngt direkt mat eise Milieu eens gin; dat huet außer natürléche psychologiesche Grënn och bestëmmt nach aner; an hirem positive Schwonk vun Idealismus verstin si nët ëmmer a kënnen nët ëmmer verstoen, datt eis Gesellschaft op deer enger Säit dem Materialismus nogeet, an datt op deer anerer Säit Dag fir Dag dausende vu Leit a Kanner vun Hunger stierwen. D'UNO an aner Organisatiounen huelen an engem Stéck Resolutioun fir Fridden, Fräiheet a Gerechtegkeet, an ower wësse mir all, datt Milliounen vu Mënschen op dëser Welt an eiser Zäit dat elementairst Mënscherecht nët hun: D'Fräiheet. Loosst mir dofir deene Jonken d'Schold nët eleng gin, datt si kritesch sin a sech nët liicht an dëser Welt erëmfannen; Loost mir hinne léiwer hëllef a kucke wat mir och weider kënnen maache fir den Hunger an der Welt meeschter ze gin; loosst mir äis froe wat mir selwer maache kënnen fir äis vrun d'Mënscherechter ze stellen a géint den Aarmut ze goen. Wat hu mir fir d'Suergen iwreg, déi eis jonk Leit sech ëm d'Natur an d'Ëmwelt maachen? Sin dat nët deer Grondwäerter, déi fir äis all als wichteg Elementer vun enger europäescher humanistescher Zivilisatioun musse gëllen?

Grad dës Deeg hun et a sech, fir heiriwer nozedenken, an de Wert vu verschiddene Prinzipen nei ze analysieren; just dës Zäit solle mir och déi Prinzipen iwerdenken, fir déi vru 40 Joer Dausende vu Leit an den alliierten Arméien wéi an der Resistenz hirt Liewen agesat a verluer hun; de Leit vun Heiheim an aus der Friemt si mir e Merci schëlleg, datt mir haut an engem fräien demokratesche Lëtzebuerg kënnen liewen an op der ganzer Welt respektéiert sin. Wann d'Erënnerungsfeierlechkeete vun de 40 Joer Liberatioun, vun der Rundstedt-Offensiv, grad ewéi an e puer Méint déi fir d'Liberatioun aus de Kazetter an d'Heem - Kommen vun eisen Zwangsrekrutéierten nach e Sënn sollen hun ... da kann dat nëmnen sin, datt dës Feieren äis drun erënnere mussen, datt d'Fräiheet nët ëmmer an iwerall en normalen Zoustand as. Si muss dacks schwéier kaaft

an deier bezuelt gin; Loosst mir wéinstens doduerch en Deel vun eiser Schold vis-à-vis vun den Affer vun deemools an deem Sënn bezuelen, datt mir iwerall mussen haart do protestéieren, a solidaresch sin wou d'Mënscherechter an eiser Zäit mat Féiss gerannt gin.

Meng Léif Matbierger,

Dës puer Gedanken - och wann se eescht sin - solle mech awer nët dovun ofhalen, Iech alleguer perséinlech an ärer Famill dat bescht fir d'neit Joer ze wënschen. Dat wat Dir Iech erwaart, soll esou wäit ewéi méiglech an Erfëllong goen; ech wënschen äis d'Méiglechkeet fir äis gutt Virsätz anhalen ze kënnen ower vrun allem déi néideg Gesondheet, Zefriddenheet an der Famill a Weiderkommens am Beruff.

Ech schwätze fir Iech alleguer, wann ech bei dëser Geleënheet och eise Groussherzog Jean, der Groussherzogin an hirer ganzer Famill mat eise déiwe Respekt eis warem Wënsch fir dat neit Joer presentéieren.

Message de Nouvel An de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Pour beaucoup d'entre nous, l'année qui s'achève n'a pas apporté les espoirs auxquels nous nous attendions. Trop nombreux sont encore ceux qui ont souffert cette année sous les effets de la crise économique ou sous le poids de la maladie ou de l'âge. A ceux-là je souhaite que 1985 soit plus clémente, ouvre de nouvelles perspectives et fasse oublier rapidement les adversités de l'année écoulée.

Nous nous rendons bien compte que nous vivons dans un monde en changement, que notre Europe est en pleine mutation, que la grande région européenne qu'atteint Télé-Luxembourg subit des restructurations fondamentales parfois douloureuses. La jeunesse d'aujourd'hui a des fois des difficultés à comprendre la société contemporaine pleine de contradictions, semée d'embûches pour ceux qui y font leurs premiers pas.

Comment faire comprendre et admettre à nos enfants que l'Etat-Providence dont nous nous targuons des bienfaits et des résultats sans précédent, n'est pas à même de leur procurer le premier emploi? Comment expliquer que notre société prospère s'avère être impuissante à combattre la faim dans le monde qui anéantit jour par jour des milliers de vies humaines? Comment pouvons-nous rester crédibles face aux contradictions internationales, des millions de citoyens se voyant refuser le droit élémentaire de la personne humaine d'aspirer à la liberté et à la démocratie? Certes, l'oeuvre communautaire européenne a eu des résultats concrets tangibles hissant nos nations au rang de celles qui connaissent le niveau de vie le plus élevé du monde entier. Mais aujourd'hui, la Communauté Européenne donne l'impression de s'enliser dans les méandres de la gestion passive de politiques économiques traditionnelles, à un moment où il s'agit de relever le défi des nouvelles technologies et de valoriser toutes les potentialités d'un marché unique de 270 millions de consommateurs. L'Europe a besoin d'un second souffle, d'un saut qualitatif qui lui permette de développer un nouveau dynamisme susceptible de la propulser vers une intégration plus poussée sur le plan économique, social et politique.

Au-delà des problèmes économiques et sociaux, l'Europe a pu préserver la paix et la liberté sur le vieux continent. Et lorsque nous assisterons le 8 mai prochain aux festivités célébrant l'Armistice, ayons à coeur de n'y voir pas seulement un acte de pure commémoration historique. Soyons conscients que la véritable paix entre individus, entre nations ne peut découler que de la pratique du droit et de la justice, du partage et du progrès spirituel. Ce n'est qu'à ce prix que le sacrifice de ceux qui sont morts il y a 40 ans pour que nous vivions en paix, n'aura pas été vain.

Abordons l'année 1985 avec confiance et avec détermination. Beaucoup d'entre vous éprouvent certes des préoccupations, voire des appréhensions. Je vous souhaite de persévérer dans vos tâches quotidiennes, de réaliser votre bonheur familial, de croire à la réussite de votre propre destin et de collaborer, sur le plan qui vous est propre, à la prodigieuse aventure de l'humanité.

A vous toutes et tous je souhaite une bonne et heureuse année!

Télégrammes

A l'occasion de la réélection de Monsieur Ronald Reagan comme président des Etats-Unis d'Amérique des télégrammes de félicitations ont été envoyés le 7 novembre 1984 à Washington par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de ces télégrammes ainsi que la réponse du Président Reagan.

Mr. Ronald Reagan
President of the United States of America
The White House
Washington

The result of the presidential vote confirms the great confidence that a vast majority of your countrymen place in your person and in your policy. I am sure to interpret the feelings of the people of Luxembourg by expressing with the Grand Duchess our warmest congratulations and heartfelt wishes for your and Mrs. Reagan's personal happiness as well as for the prosperity and wellbeing of the United States of America. We are convinced that under your presidency the bonds of friendship and cooperation between our two countries will further be strengthened and developed in a world of peace and mutual understanding.

Jean
Grand Duke of Luxembourg

Mr. Ronald Reagan
President of the United States of America
The White House
Washington

On behalf of the Luxembourg Government and in my personal name I have the honour to express our warmest congratulations for your reelection as President of the United States of America.

Much impressed by your personal electoral success I am convinced that the long-standing friendship between the American people and the Grand-Duchy of Luxembourg will be deepened even more. We are quite hopeful that in your second mandate of presidency prosperity and well-being will be further developed in the interest of peace and cooperation in the world.

Jacques Santer
President of the Luxembourg Government

Réponse du Président Reagan:

H.E. Jacques Santer
Prime Minister
Luxembourg

Dear Prime Minister Santer:

Thank you for your most thoughtful message on my re-election. I deeply appreciate your expression of support.

I welcome the opportunity to once again serve the American people. As you are aware, there are matters of common concern to our two countries and over the next four years I look forward to our working together toward peaceful and successful solutions to any problems before us.

Very best wishes,

Sincerely,
Ronald Reagan

Télégrammes de condoléances

A l'occasion du décès de Madame Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, des télégrammes de condoléances ont été envoyés le 31 octobre 1984 par Son Altesse Royale le Grand-Duc à Monsieur Rajiv Gandhi et au Président de l'Inde, par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, à la Présidence du Gouvernement de l'Inde, et par Monsieur Jacques Poos, Ministre des Affaires Etrangères, au Ministre des Affaires Etrangères de l'Inde. Nous reproduisons ci-après le texte des télégrammes de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques Poos, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi que la réponse de Monsieur Rajiv Gandhi.

Prime Minister's Office
New Dehli

Consterné par la nouvelle du décès de Madame Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, à la suite de l'odieux attentat dont elle a été la victime, je m'empresse de vous transmettre en mon nom personnel et au nom du Gouvernement luxembourgeois mes très sincères condoléances et je vous assure de ma profonde compassion.

Jacques Santer
Président du Gouvernement
luxembourgeois

Ministère des Affaires Etrangères
New Dehli

Au nom du peuple luxembourgeois et en mon nom personnel je voudrais exprimer ma consternation et ma totale réprobation face au lâche attentat qui a coûté la vie de votre éminent Premier Ministre, Madame Indira Gandhi.

L'engagement de Madame Gandhi pour son pays ainsi que ses efforts en vue de promouvoir la paix et le bien-être dans toute cette région du monde laissent un souvenir ineffaçable. Je m'empresse de vous transmettre mes condoléances émues.

Jacques F. Poos
Ministre des Affaires Etrangères,
du Commerce Extérieur
et de la Coopération
Luxembourg

New Dehli
November 23, 1984

His Excellency Mr. Jacques Santer,
Prime Minister of the Grand Duchy of Luxembourg
Excellency

On behalf of the Government and people of India and on my own behalf, I convey our deep appreciation for your kind message of sympathy and condolence. It gave us comfort and strength at this tragic and difficult time.

Our two countries enjoy excellent bilateral relations and are linked together in many ways. My Government will continue and build upon this tradition of mutual beneficial cooperation. I am grateful to you for your assurance of support in this endeavour.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

Rajiv Gandhi
Prime Minister
India

Réunion du Comité de Ministres du Benelux à Bruxelles

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux s'est réuni le 12 décembre 1984 à Bruxelles sous la présidence de Monsieur Léo Tindemans, Ministre belge des Relations extérieures. La Belgique était également représentée par Monsieur Marc Eyskens, Ministre des Affaires économiques. La délégation néerlandaise était conduite par Monsieur Hans van den Broek, Ministre des Affaires étrangères et comprenait par ailleurs Madame Korte-van Hemel, Secrétaire d'Etat à la Justice. La délégation luxembourgeoise était présidée par Monsieur Jacques F. Poos, en sa qualité de Ministre des Affaires étrangères.

Cette réunion avait pour thème le renforcement et l'approfondissement de la coopération au sein du Benelux de même que le rôle du Benelux à l'échelon C.E. et dans un cadre international plus large.

Les trois gouvernements souhaitent avant tout réaliser à l'échelon européen un nouvel assouplissement des formalités régissant la circulation transfrontalière. Le Comité de Ministres a approuvé à cet effet un mémorandum qui propose un assouplissement échelonné des formalités régissant le contrôle des personnes, des communications et du transport aux frontières du Benelux avec l'Allemagne et la France. Il a pris connaissance avec satisfaction du communiqué de presse des Ministres des Communications et Transports des pays du Benelux et de la République fédérale d'Allemagne concernant un arrangement technique relatif aux transports transfrontaliers de marchandises. Ce mémorandum sera remis aux gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la République française. Le Comité de Ministres exprime l'espoir que les deux gou-

vernements précités souscriront aux objectifs définis dans ce mémorandum.

Il entre dans les intentions d'arriver de la sorte à une déclaration politique des cinq gouvernements qui servira de base aux concertations à venir pour réaliser les objectifs définis dans le mémorandum. Il sera en l'occurrence tenu compte des progrès que la C.E. pourra prochainement enregistrer sur ce plan. Les autres partenaires européens sont invités à adhérer aux arrangements conclus entre les gouvernements intéressés, ce afin d'assouplir la circulation transfrontalière des personnes et des marchandises à une échelle européenne plus large.

D'avis que la crédibilité du Benelux vers l'extérieur repose essentiellement sur un renforcement de la cohésion interne, le Comité de Ministres a arrêté un certain nombre de directives qui peuvent y contribuer.

La concertation Benelux s'intéressera ainsi tout particulièrement, pour parachever le marché intérieur, à la mise en oeuvre commune des directives européennes relatives à l'harmonisation de législations.

On s'efforcera par ailleurs d'assurer l'harmonisation ou la reconnaissance réciproque des normes et règles techniques existant dans les pays partenaires ainsi que des attestations de conformité et des contrôles prévus par les législations nationales. Enfin, l'attention sera une nouvelle fois accordée à l'harmonisation plus poussée du droit des denrées alimentaires à l'égard des produits pour lesquels les travaux d'harmonisation n'enregistrent pas de progrès.

Le Comité de Ministres a donné mandat:

- de poursuivre l'exécution du mandat conféré en novembre 1982 par le mini-sommet Benelux quant à une étude de l'harmonisation des accises produit par produit;
- dans le souci d'encore simplifier les formalités, de se pencher sur les possibilités de généraliser l'application du document unique (e.a. navigations aérienne et maritime).

Le Comité de Ministres a décidé de mettre tout en oeuvre pour limiter dans toute la mesure du possible les contrôles opérés sur le trafic des voyageurs aux frontières intérieures. Le problème de l'exonération fiscale du trafic intra-Benelux privé de voyageurs sera d'autre part réexaminé en s'inspirant notamment des récents arrangements franco-allemands en la matière.

Pour ce qui est de la coordination des politiques financières, économiques et sociales, le Comité de Ministres souligne la nécessité d'assurer une convergence des développements sociaux, économiques et financiers dans les pays partenaires.

Le Comité de Ministres décide que la politique macro-économique fera l'objet d'une concertation régulière dans le cadre du Benelux.

La prise de position coordonnée au sein de la Communauté européenne (Conseil européen, Conseil ECOFIN, etc.) sera encouragée dans le cadre de la concertation Benelux permanente. On s'efforcera en général d'adopter des positions similaires lors d'actions communes dans un cadre international plus large.

L'intensification de la coopération dans divers domaines présente un intérêt particulier pour la vie

sociale dans les régions frontalières. Afin de faciliter la coopération entre les pouvoirs subordonnés en place de part et d'autre de la frontière, le Comité de Ministres a demandé d'établir au cours de l'année 1985 un projet de convention-cadre se rapportant à la coopération transfrontalière.

Un projet d'esquisse de structure globale a été approuvé comme intention politique dans le domaine de l'aménagement du territoire et transmis pour avis au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux ainsi qu'au Conseil consultatif économique et social Benelux. Cette esquisse structurelle globale sera suivie d'esquisses plus détaillées pour les régions Centre, Est et Sud. Il sera en l'occurrence tenu compte des dispositions constitutionnelles belges en matière de régionalisation.

Pour ce qui est de l'environnement, l'attention sera notamment attirée sur des problèmes concrets de pollution transfrontalière à caractère local ou régional.

Le programme d'action transfrontalière pour l'Euregio Meuse-Rhin Sud servira d'exemple en vue de poursuivre les consultations visant à établir des programmes analogues dans d'autres parties de la région frontière.

En ce qui concerne la coopération externe, le Comité de Ministres s'est concerté sur la position du Benelux par rapport au Sommet annuel des sept principaux pays industrialisés.

La situation actuelle ne s'avère guère satisfaisante. Il a été décidé que les gouvernements se pencheront sur les possibilités d'améliorer cet état de choses.

Pour ce qui est de la coordination politique et de l'action vers l'extérieur, le Comité de Ministres a pris les décisions suivantes:

- S'agissant de la Communauté européenne, c'est en premier lieu au niveau des instances, qui dans les capitales définissent les orientations générales des positions à adopter, qu'il y a intérêt à renforcer la concertation. C'est en effet avant que les positions aient été arrêtées au niveau national, que la concertation à trois peut être menée avec le plus de fruit.
- L'action des trois pays au niveau européen sera complétée par une coordination renforcée entre les Représentations permanentes.
- D'une manière générale, le principe est d'autre part retenu que, à la demande d'un des trois pays, une concertation sera menée dès que le problème revêt, au sein de la C.E.E., une dimension commune.
- S'agissant de la coopération politique, un effort de concertation à trois devrait également être entrepris.

S'agissant des autres organisations ou conférences internationales, des instructions seront données aux Représentations permanentes et aux délégations dès lors qu'un effort de concertation à trois pourrait s'y avérer utile.

Des instructions générales seront données aux postes diplomatiques et consulaires bilatéraux, de manière à favoriser des initiatives en commun des trois pays, sous la forme d'actions ponctuelles et de portée limitée.

D'une manière générale, un échange d'informations et des contacts plus étroits entre les trois départements des Affaires étrangères seront encouragés.

La politique de la santé au Grand-Duché

En matière de politique de la santé, l'action du Gouvernement portera essentiellement sur cinq volets inscrits dans la déclaration gouvernementale:

- élargissement des actions médico-sociales et multidisciplinaires en matière de gérontologie, de psychiatrie, des handicaps et de toxicomanie;
- élaboration d'un projet de loi portant réforme de la médecine du travail;
- préparation d'un projet de loi portant organisation de la médecine scolaire;
- révision du plan hospitalier;
- création d'un centre de santé polyvalent.

L'action médico-sociale et multidisciplinaire regroupera de façon convergente, mais régionalisée, des mesures essentiellement préventives en faveur des personnes atteintes de maladies de sénescence, de maladies mentales, de handicaps et de toxicomanie.

a) L'amélioration et l'extension des structures gérontologiques se situent sur les plans des soins à domicile, de l'orientation et du placement des personnes âgées et des maisons de soins de l'Etat. Les soins à domicile seront organisés à travers tout le pays en concertation étroite avec des organismes privés, les communes et les hôpitaux régionaux. Notamment la mise à disposition d'aides techniques et sanitaires aux personnes âgées sera intensifiée de sorte que leur séjour à domicile puisse être prolongé dans le temps.

Une commission d'information, d'orientation et de placement a été créée en octobre 1984 chargée d'élaborer des critères objectifs pour le placement des personnes victimes de maladies de sénescence, de coordonner toutes les mesures afférentes, de proposer au Ministre les aides requises et de se prononcer sur les demandes d'admission en maisons de soins. Voilà qui évitera à l'avenir des décisions ad hoc hasardeuses et de complaisance.

Une extension sensible des lits gériatriques est prévue tant aux maisons de soins à Wiltz et à Differdange (+34) qu'au centre de santé à Mondorf-les-Bains (+100). Des pourparlers seront entamés avec divers hôpitaux tendant à réduire l'excédent en lits hospitaliers et à les transformer en lits de soins et par suite en unités de maisons de soins dont le fonctionnement, le cadre du personnel et le financement seront fixés moyennant des conventions. Ces conventions, à part un contrôle plus efficace des subsides alloués aux organismes gestionnaires par l'Etat, permettront de régler un certain nombre d'aspects de la qualité du travail gérontologique par l'intermédiaire d'équipes multidisciplinaires; de démocratiser la gestion des maisons de soins par l'instauration de comités de gérance où seront impliqués, à côté du chargé de la direction et du délégué du Ministre, et le personnel et les pensionnaires et l'Amiperas; de préciser le cadre et les qualifications du personnel requis.

Finalement il est prévu d'instaurer à Vianden un certain nombre de lits à moyen séjour pour des placements en observation, et des accueils temporaires préventifs.

b) A la vue des progrès récents accomplis dans le domaine de la psychiatrie, progrès qui ont bouleversé l'approche thérapeutique et le pronostic des maladies mentales, il est prévu de procéder à une décentralisation de l'Hôpital neuropsychiatrique de l'Etat d'Ettelbruck. Bien que la fréquence des maladies ne cesse de croître, le nombre de lits dévolus aux services psychiatriques diminue dans la plupart des pays industrialisés. La conséquence de cette nouvelle maîtrise de la maladie mentale est que pas mal de malades peuvent être soignés soit à domicile, soit en ambulatoire, soit en foyers thérapeutiques. Cette évolution et les préoccupations d'ordre social sont à la base d'un modèle conçu en petites unités psychiatriques que le Ministre entend mettre en vigueur. Les unités thérapeutiques dont question ainsi que d'éventuelles actions en milieu ouvert seront entamées de concert et sur base de conventions avec des organismes privés et publics s'occupant des maladies mentales. En 1985 il s'agira surtout de préparer la mise en place de ces structures intermédiaires.

c) Pour ce qui est de la prise en charge de personnes atteintes de handicaps cliniques l'action médico-sociale et multidisciplinaire portera sur l'orientation du centre médico-pédagogique de Mondorf-les-Bains vers une clinique-école pour enfants malades à long terme et/ou souffrant d'affections évolutives; l'amélioration des services de rééducation fonctionnelle pour les traumatisés crâniens et spinaux, services qui seront éventuellement transférés et intégrés au centre de santé visé ci-après et sur la mise en place de services multidisciplinaires régionaux prenant à charge les bébés à risque et les enfants handicapés en bas âge. Dans le contexte général du dépistage, de la rééducation et de l'éducation précoces une commission consultative interministérielle a été créée pour procéder à une harmonisation, une coordination et une extension des structures afférentes et pour inclure les organismes concernés et intéressés dans ce champ d'action préventive et curative.

d) La lutte contre la toxicomanie s'accroîtra par la coordination et la complémentarité des centres thérapeutiques existant à Useldange, Manternach et Bettange-sur-Mess. La collaboration étroite entre les départements de la Santé, de la Famille, de la Justice, de l'Education Nationale et de la Jeunesse permettra d'offrir une panoplie de stratégies offensives visant à informer et à sensibiliser les jeunes menacés par ce fléau psycho-social et à apporter des aides aux familles désillusionnées.

Aux fins d'améliorer les approches thérapeutiques dans le domaine et de diversifier le suivi postthérapeutique, il est envisagé d'augmenter l'autonomie des centres d'Useldange et de Manternach tant au plan budgétaire qu'à celui de la gestion où, par des comités de gérance, le personnel, les pensionnaires et les spécialistes en matière seront consultés.

Finalement le Ministre préparera un concept d'actions en milieu ouvert qui prendront forme de consultations et de guidance surtout dans les quartiers urbains et dans les sites campagnards particulièrement fréquentés par des personnes menacées de la toxicomanie.

Les quatre domaines visés ci-dessus, - g erontologie, psychiatrie, r education et toxicomanie -, feront en 1985 l'objet d'un projet de loi ayant pour esprit de coordonner toutes les mesures engag ees sous forme de code m dico-social.

Ce projet sert essentiellement    viter les divergences dans l'offre des services, les risques de double emploi et   cr er un service pour l'action m dico-sociale et multidisciplinaire ayant pour objectif de coordonner l'action des services, d'organiser les mesures de pr vention  voqu es et de faire au Gouvernement des propositions concernant l'extension et l'am lioration des structures m dico-sociales.

La m decine du travail sera sujette   une r organisation et un projet de loi aff rent est en voie d' laboration.

Dans le cadre de l'organisation des services de m decine du travail, un groupe multidisciplinaire a  t  fond  r cemment pour  laborer ce projet.

Suite aux recommandations que le Bureau International du Travail (BIT), dans sa 70e session de 1984, a essay  de donner, il semble utile de proc der   la mise en oeuvre d'une politique r elle de la protection de la sant  des travailleurs dans notre pays. L'objectif premier du groupe dont question ci-avant est de situer les exigences favorables   la salubrit  et   la s curit  du travail et de d finir les missions du service m dical du travail.

Par la suite, le groupe sera tenu d'analyser les modalit s d'organisation et de trouver les moyens de financement pour l' tablissement et le fonctionnement de ces services.

Apr s avoir d fini la mission, l'organisation, le fonctionnement de ces services et suite   l'analyse de la rentabilit  en fonction du c t, un projet de loi pourra logiquement en d couler.

Il va sans dire que cette loi donnera la priorit    l' largissement de la panoplie des examens m dicaux pr ventifs. Elle s'inscrira donc dans le cadre g n ral de la pr vention m dicale qui s'y verra  panouir et renforc e.

Pr alablement des consultations avec le patronat, les syndicats, les repr sentants des travailleurs, des juristes luxembourgeois et  trangers, des instituts de m decine du travail ainsi que des organismes internationaux seront organis s. Ceux-ci apporteront entre autre au cours de ces entretiens une aide puis e dans leurs exp riences dans ce domaine, des renseignements et des conseils objectifs.

Une approche analogue sera entam e pour la m decine scolaire o  il s'agira de faire  laborer un projet de loi portant cr ation d'une sectorisation de cette m de-

cine de fa on conjoint pour les enseignement primaire et postprimaire, de faire assurer les diagnostics et traitements tant pour les aspects m dicaux que sociaux, de proc der   des examens plus d taill s lors des  ges-cl s des enfants, d'impliquer l'hygi ne sanitaire et sociale dans l'action pr ventive, d'accentuer l'ergonomie scolaire des salles de classe et du mobilier.

Le plan hospitalier sera revu, notamment selon les crit res du plateau technique et selon ceux de l'exc dent en lits hospitaliers. Avant de prendre position d finitive dans ce contexte, des analyses succinctes seront faites dans les divers milieux hospitaliers et cliniques et une concertation avec toutes les instances concern es, notamment ceux de la S curit  Sociale, s'imposera.

Le concept du nouvel  tablissement thermal de l'Etat de Mondorf-les-Bains a  t  r examin  et orient  vers un centre de sant  polyvalent regroupant:

- le service de cures avec toutes une gamme m dicale et param dicale pr vue essentiellement pour la rhumatologie, les affections du foie, de la v sicule biliaire, l'adaptation nutritive en g n ral, les troubles des voies respiratoires et autres, et compos  d'une division de diagnostic et d'une division de cures adapt es aux besoins;
- un service g rontologique pour personnes  g es qui disposera de plus de cent lits avec un encadrement multidisciplinaire m dical, psychologique, social et de r education adapt    l' volution des maladies de s nescence et con u de sorte que les personnes concern es puissent b n ficier d'un maximum d'offres de loisirs et de mobilit . Ce service sera con u   la fois comme s jour d finitif et comme moyen s jour;
- un service de relaxation et de loisirs pour personnes valides avec piscine, sauna, massages, cures en plein air, possibilit s d'activit s sportives, bains thermaux, etc.;
-  ventuellement, selon les disponibilit s architecturales, un service de r education fonctionnelle pour traumatismes spinaux et c r braux avec une capacit  pour une centaine de malades en hospitalisation de jour et une quarantaine en hospitalisation de nuit.

Les d nominateurs communs   toutes ces initiatives en mati re de politique de la sant  sont l'am lioration des structures de m decine sociale et pr ventive, le respect de la d claration gouvernementale dont une grande partie des options prises sont pr cis es et le souci de tenir compte des imp ratifs budg taire et  conomique actuels.

Extrait de l'expos , pr sent  par Monsieur Benny Berg, Ministre de la Sant ,   la Chambre des D put s, en d cembre 1984, lors des d bats parlementaires sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1985.